



**PLAN DE GESTION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
2016-2020**

MRC DE CHARLEVOIX

21 juillet 2016

ÉQUIPE DE TRAVAIL

RÉALISATION

L'élaboration du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Charlevoix a été réalisée par :

- Isabelle Tremblay, chargée de projet en environnement
- Stéphanie Rochette, technicienne en valorisation des matières résiduelles

RECOMMANDATIONS : Comité de suivi du PGMR

- Patrice Desgagnés Association des Gens d'Affaires de Baie-St-Paul
- Gaétan Boudreault Conseiller de Saint-Urbain
- Jean Fortin Maire de Baie-Saint-Paul
- Sébastien Tremblay Citoyen Des Éboulements
- Serge Bilodeau Conseiller de Petite-Rivière-Saint-François
- Régnald Marier Maire de Saint-Hilarion

COMMISSION DE CONSULTATION

- Jean Fortin Maire de Baie-Saint-Paul
- Serge Bilodeau Conseiller de Petite-Rivière-Saint-François
- Claudette Simard Préfet et maire St-Urbain
- Patrice Desgagnés Association des Gens d'Affaires de Baie-St-Paul
- Antoine Suzor Groupe protection environnement (Coop de l'arbre)
- Stéphanie Rochette Groupe milieu syndical (syndicat SCFP section local 4571)
- Hermann Charest Milieu sociocommunautaire (directeur TV_CO)
- Isabelle Tremblay Chargée projet environnement MRC de Charlevoix

CONSEIL DE LA MRC

- Claudette Simard Saint-Urbain / préfète MRC et mairesse de St-Urbain
- Jean Fortin Baie-Saint-Paul / maire
- Pierre Tremblay Les Éboulements / maire
- Lyne Tremblay Saint-Urbain / conseillère
- Dominic Tremblay L'Isle-aux-Coudres / maire
- Gérald Maltais Petite-Rivière-Saint-François / maire
- Renald Marier Saint-Hilarion / maire
- Karine Horvath Directrice de la MRC

TABLE DES MATIÈRES

ÉQUIPE DE TRAVAIL	2
TABLE DES MATIÈRES.....	3
LISTE DES TABLEAUX.....	5
LISTE DE FIGURES.....	6
LEXIQUE	7
LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	9
LISTE DES UNITÉS DE MESURE.....	9
INTRODUCTION.....	10
1 DESCRIPTION DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION	12
1.1 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE	12
1.1.1 Les municipalités locales	12
1.2 LE TERRITOIRE	14
1.2.1 Des territoires avec des statuts particuliers	14
1.2.2 De grandes propriétés privées	15
1.2.3 Une forêt habitée	15
1.2.4 Un territoire aux caractéristiques remarquables	15
1.3 PORTRAIT SOCIO-ÉCONOMIQUE.....	17
1.3.1 Projection démographique	17
1.3.2 La population charlevoisienne	17
1.3.3 Population saisonnière	19
1.3.4 Le vieillissement de la population.....	19
1.3.5 Une augmentation du nombre de ménages	21
1.3.6 Évolution du marché du travail de 2006 à 2011	22
1.4 PORTRAIT ÉCONOMIQUE	23
1.4.1 La population active selon les grands secteurs économiques.....	23
2 GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.....	27
2.1 RAPPEL DE L'ENCADREMENT LÉGISLATIF.....	27
2.2 RESPONSABILITÉ DE LA MRC ET DES MUNICIPALITÉS	27
2.3 RÉGLEMENTATION MUNICIPALE	27
2.4 PROGRAMMES MUNICIPAUX DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	28
2.4.1 Collecte des déchets domestiques	28
2.4.2 Collecte sélective des matières recyclables	29
2.4.3 Collecte des résidus verts (feuilles mortes).....	30
2.4.4 Collecte des matières organiques (bac brun).....	31
2.4.5 Programme de compostage domestique	32
2.4.6 Collecte des encombrants	33
2.4.7 Programme de gestion des résidus domestiques dangereux.....	33
2.4.8 Collecte des boues	35
2.5 COLLECTE MUNICIPALE DESSERVANT LES ICI.....	35
2.5.1 Collecte des ordures :	36
2.5.2 Collecte des matières recyclables :	36
2.5.3 Collecte des matières organiques :	36
2.5.4 Générateurs de matières résiduelles et types de matières produites	36

2.6	PROGRAMME DE GESTION DES CRD	37
2.7	PROGRAMMES DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION.....	39
3	INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES EN GMR.....	41
3.1	INFRASTRUCTURES DE VALORISATION ET D'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES.....	45
3.1.1	Infrastructures de Valorisation.....	46
3.1.2	Points de dépôt permanents.....	48
3.1.3	Infrastructures d'élimination	48
4	INVENTAIRE DES MR GÉNÉRÉES SUR LE TERRITOIRE DE PLANIFICATION.....	51
4.1	MATIÈRES RÉSIDUELLES ÉLIMINÉES PAR MUNICIPALITÉ ET SELON LES SECTEURS D'ACTIVITÉS	52
4.2	MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉCUPÉRÉES PAR SECTEUR ET PAR MUNICIPALITÉ.....	53
4.3	RÉSIDUS ORGANIQUES RÉCUPÉRÉS ET VALORISÉS	54
4.4	RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD) RÉCUPÉRÉS ET VALORISÉS	55
4.5	PRODUITS SOUS REP	56
4.6	MATIÈRES RÉSIDUELLES NÉCESSITANT UNE GESTION PARTICULIÈRE.....	57
4.6.1	Textiles récupérés et valorisés.....	57
4.6.2	Pneus :.....	57
4.6.3	Contenants consignés :.....	57
4.6.4	Véhicules hors d'usage :	57
4.6.5	Appareils réfrigérants :	57
4.7	DESCRIPTION DE LA MÉTHODOLOGIE UTILISÉE ET PRÉCISION DES DONNÉES.....	58
4.7.1	Analyse du bilan du secteur résidentiel	58
4.7.2	Analyse du bilan du secteur ICI.....	60
4.7.3	Analyse du bilan du secteur CRD	62
4.8	BOUES.....	62
4.8.1	Boues de fosses septiques.....	62
4.8.2	Boues de stations d'épuration	63
4.8.3	Boues industrielles.....	64
4.8.4	Boues du territoire de la MRC de Charlevoix.....	64
4.9	GESTION SUR LES TERRES PUBLIQUES	64
4.10	BILAN COMPARATIF DES QUANTITÉS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES DE 2011 À 2014	64
5	OBJECTIFS ET ORIENTATIONS.....	66
5.1	OBJECTIFS NATIONAUX	66
5.2	BILAN DU PREMIER PGMR	66
5.3	DÉTERMINATION DES ORIENTATIONS DU PGMR DE LA MRC	66
5.4	OBJECTIFS D'ÉLIMINATION.....	68
6	PLAN D'ACTION 2016-2020	69
6.1	LES ÉLÉMENTS DE BASE DU PLAN D'ACTION	69
6.2	PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DU PLAN D'ACTION.....	70
6.3	ESTIMATION DES COÛTS RELIÉS À LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU PGMR.....	75
7	PROGRAMME DE SUIVI ET DE SURVEILLANCE.....	80
7.1	SUIVI DES PERFORMANCES	80
7.2	COMITÉ DE SUIVI	81
	RÉFÉRENCES	82
	ANNEXE 1	84
	ANNEXE 2.....	135

LISTE DES TABLEAUX

<i>Tableau 1 : Répartition de la population par municipalité</i>	15
<i>Tableau 2 : Évolution de la population totale de la MRC de Charlevoix entre 1996 et 2011</i>	18
<i>Tableau 3 : Résidences, par type, sur le territoire en 2012 et 2014 (excluant le TNO Lac-Pikauba)</i>	19
<i>Tableau 4 : Vieillesse de la population de la MRC de Charlevoix par rapport à la région 03 et au Québec</i>	20
<i>Tableau 5 : Répartition de la population active selon les secteurs économiques d'emploi</i>	24
<i>Tableau 6 : Nombre d'industries, de commerces et d'institutions (2014)</i>	26
<i>Tableau 7 : Coûts des contrats pour la collecte des ordures domestiques de la MRC (sauf le TNO)</i>	28
<i>Tableau 8 : Contrats de collecte des ordures du TNO Lac Pikauba (2014).</i>	29
<i>Tableau 9 : Coût du contrat de collecte sélective des matières recyclables 2014 (Net fin année)</i>	30
<i>Tableau 10 : Coût des contrats de collecte des résidus verts et des matières organiques pour 2014</i>	30
<i>Tableau 11 : répartition des collectes de matières organiques en 2014</i>	31
<i>Tableau 12 : Quote-part pour les municipalités (prévisions budgétaires 2014)</i>	32
<i>Tableau 13 : Compensation pour les points de dépôt de matériel électronique</i>	34
<i>Tableau 14 : Contrat de collecte des boues de fosses septiques (2014).</i>	35
<i>Tableau 15 : Adresse et horaire des écocentres pour 2014</i>	38
<i>Tableau 16 : Intervenants en gestion des matières résiduelles.</i>	41
<i>Tableau 17 : Infrastructures de traitement de MR situées sur le territoire de la MRC.</i>	45
<i>Tableau 18 : Écocentre de la MRC de Charlevoix</i>	46
<i>Tableau 19 : Nombre d'unités d'occupation par municipalité selon le service de collecte (2014)</i>	52
<i>Tableau 20 : Secteurs municipaux et ICI : quantité de MR éliminées en 2014</i>	52
<i>Tableau 21 : Secteurs municipaux et ICI : quantité de matières recyclables collectées en 2014</i>	53
<i>Tableau 22 : Composition des matières récupérées en 2014 (Tm/an)</i>	53
<i>Tableau 23 : Quantité des résidus organiques valorisées par la MRC de Charlevoix en 2014</i>	54
<i>Tableau 24 : Description de la collecte des matières organiques (bacs bruns)</i>	55
<i>Tableau 25 : Quantité de RDD récupérés par la MRC de Charlevoix en 2014 par point de dépôt</i>	56
<i>Tableau 26 : Quantité de produits électroniques récupérés par la MRC de Charlevoix en 2014</i>	56
<i>Tableau 27 : Inventaire de MR générées et valorisées en 2014 / secteur domestique</i>	59
<i>Tableau 28 : Quantité de MR générées et récupérées annuellement (Tm/an) / secteur ICI et CRD</i>	61
<i>Tableau 29. Quantité des boues de fosses septiques produites annuellement (2014)</i>	63
<i>Tableau 30. Description de la gestion des boues de station d'épuration municipale.</i>	63
<i>Tableau 30 b. Bilan comparatif de la GMR pour 2011 à 2014</i>	65
<i>Tableau 31 : Objectifs poursuivis par le PGMR de la MRC de Charlevoix</i>	67
<i>Tableau 32 : Production de déchets par habitant, par année et par municipalité</i>	68
<i>Tableau 33 : Coûts et calendrier reliés à la mise en œuvre du PGMR</i>	76
<i>Tableau 33 b : Prévisions budgétaires de la MRC de Charlevoix 2015-2020</i>	79

LISTE DE FIGURES

<i>Figure 1 : Localisation de la MRC de Charlevoix.....</i>	<i>13</i>
<i>Figure 2 : Municipalités et territoire non organisé de la MRC de Charlevoix.....</i>	<i>14</i>
<i>Figure 3 : Territoires au statut particulier de la MRC de Charlevoix.....</i>	<i>16</i>
<i>Figure 4 : Variation de la population de la MRC en comparaison avec celle du Québec.....</i>	<i>17</i>
<i>Figure 5 : Évolution de la population des municipalités de Charlevoix entre 1981 et 2011.....</i>	<i>18</i>
<i>Figure 6 : Évolution de la proportion des classes d'âge de la population entre 1986 et 2011.....</i>	<i>20</i>
<i>Figure 7 : Évolution du nombre de ménages dans les municipalités entre 1981 et 2011.....</i>	<i>21</i>
<i>Figure 8 : Évolution du marché du travail pour 2006.....</i>	<i>23</i>
<i>Figure 9 : Évolution du marché du travail pour 2011.....</i>	<i>23</i>
<i>Figure 10 : Nombre d'emplois pour la population active, selon les secteurs économiques d'emploi.....</i>	<i>25</i>
<i>Figure 11 : Tour de récupération.....</i>	<i>40</i>
<i>Figure 12 : Babillard GMR, situé dans l'édifice de la MRC.....</i>	<i>40</i>
<i>Figure 13 : Centre de transbordement des déchets.....</i>	<i>49</i>
<i>Figure 13 b : Carte de localisation du centre de transbordement des déchets et de l'ancien LES.....</i>	<i>50</i>

LEXIQUE

Boue municipale

Résidus provenant du traitement des eaux usées ou de l'eau potable.

Centre de transbordement

Lieu où l'on achemine des résidus dans le but de les transférer du véhicule qui en a fait la collecte à un véhicule qui doit les acheminer vers un lieu de traitement ou d'élimination.

Écocentre

Les écocentres sont des sites aménagés principalement axés sur le réemploi et la récupération de matières : matières recyclables, résidus verts, déchets domestiques dangereux, encombrants et résidus de construction et rénovation, etc.

Herbicyclage

Recyclage du gazon en laissant les rognures au sol après la tonte.

Lieu d'enfouissement technique

Lieu constitué de cellules d'enfouissement ayant de faibles niveaux de perméabilité. On y trouve un système de captage et de traitement conçu spécifiquement pour le biogaz et le lixiviat. Ces cellules font l'objet d'un recouvrement final multicouches et étanche.

Matière organique

Matière qui peut pourrir et se décomposer comme les résidus de table, les résidus verts, les résidus de bois, les boues municipales, les boues de fosses septiques, les résidus agricoles et les résidus agroalimentaires.

Matière recyclable

Matière pouvant être réintroduite dans le procédé de production dont elle est issue ou dans un procédé similaire utilisant le même type de matériau.

Matières résiduelles

Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau ou produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que le détenteur destine à l'abandon.

Potentiel de mise en valeur

La quantité de matières résiduelles pouvant être mises en valeur par recyclage, compostage ou valorisation par rapport à la quantité totale des matières résiduelles produites.

Résidus CRD

Résidus d'agrégats (béton, asphalte, pierre, brique, etc.) et résidus non-agrégats (bois, gypse, bardeaux, verre plat, isolant, carton, retaille de plastique et emballage, etc.) provenant du segment du bâtiment et du segment des routes et des infrastructures routières.

Résidu ultime

Le résidu ultime, ou déchet, est celui qui résulte du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles et qui n'est plus susceptible d'être traité dans des conditions techniques et économiques disponibles pour en extraire la part valorisable ou en réduire le caractère polluant ou dangereux.

Taux de récupération

Quantité de matières récupérées pour des fins de mise en valeur par rapport à la quantité totale de matières résiduelles produites. Synonyme de taux de diversion.

Valorisation

Toute opération visant par le réemploi, le recyclage, le traitement biologique, dont le compostage et la biométhanisation, l'épandage sur le sol, la régénération ou par toute autre action qui ne constitue pas de l'élimination, à obtenir à partir de matières résiduelles des éléments ou des produits utiles ou de l'énergie. L'expression « mise en valeur » est souvent utilisée comme synonyme du terme « valorisation ». Dorénavant, en ce qui concerne les matières organiques, on emploie plus souvent le terme « récupération ».

LISTE DES ABRÉVIATIONS

3RV-E	Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et élimination
CFER	Centre de formation en entreprise et récupération
CRD	Construction, rénovation et démolition
ICI	Industrie, commerce et institution
ISÉ	Information, sensibilisation, éducation
LET	Lieu d'enfouissement technique
LES	Lieu d'enfouissement sanitaire
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MR	Matières résiduelles
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
RH	Ressource humaine
RDD	Résidu domestique dangereux
SOGHU	Société de gestion des huiles usagées
TIC	Technologie de l'information et des communications
U.O.	Unité d'occupation
S.F.	Sans frais
S/O	Sans objet

LISTE DES UNITÉS DE MESURE

hab.	Habitant
ha	Hectare
kg	Kilogramme
km	Kilomètre
pers.	Personne
perm.	Permanent ou permanente
popu.	Population
sais.	Saisonnier ou saisonnière
Tm	Tonne métrique
m³	Mètre cube
V³	Verge cube

INTRODUCTION

En mai 2004, la MRC de Charlevoix a adopté son premier plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) réalisé suite aux modifications de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) par le projet de loi 90. Depuis janvier 2001, l'obligation d'élaborer un plan de gestion des matières résiduelles revient aux municipalités régionales de comté (MRC).

Dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, il était mentionné que les PGMR devaient être révisés aux cinq ans, mais puisque la nouvelle Politique n'a été adoptée qu'en mars 2011 et que les lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles n'ont été publiées qu'en juillet 2013, la MRC de Charlevoix avait reporté cette mise à jour.

La nouvelle Politique québécoise de gestion des matières résiduelles propose un plan d'action 2011-2015 qui fixe :

- Un grand objectif à atteindre, soit :
 - Éliminer une seule matière résiduelle au Québec : le résidu ultime.

- Trois enjeux :
 1. Mettre un terme au gaspillage des ressources.
 2. Contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec.
 3. Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

- Les objectifs intermédiaires fixés par la politique et à atteindre d'ici 2015 sont :
 - Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminée.
 - Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels.
 - Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle.
 - Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte.
 - Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment.

MISE EN CONTEXTE

Le plan de gestion des matières résiduelles respecte les éléments prévus par la Loi sur la qualité de l'environnement. Il a été réalisé dans le respect du principe du développement durable et contient les éléments suivants :

- ❖ Une **description du territoire d'application** ;
- ❖ La **mention des municipalités locales visées par le plan et des ententes intermunicipales** relatives à la gestion des matières résiduelles qui sont applicables sur la totalité ou une partie du territoire ;
- ❖ Le **recensement des organismes et entreprises** qui œuvrent sur le territoire dans le domaine de la récupération, de la valorisation ou de l'élimination des matières résiduelles ;
- ❖ Un **inventaire des matières résiduelles** produites sur leur territoire, qu'elles soient d'origine domestique, industrielle, commerciale, institutionnelle ou autre, en les distinguant par type de matières ;
- ❖ Un **énoncé des orientations et des objectifs à atteindre** en matière de récupération, de valorisation et d'élimination des matières résiduelles, lesquels doivent être compatibles avec la politique gouvernementale, ainsi qu'une description des services à offrir pour atteindre ces objectifs ;
- ❖ Un **recensement, des installations** de récupération, de valorisation ou d'élimination présentent sur le territoire, le cas échéant la mention de nouvelles installations que nécessite l'atteinte des objectifs mentionnés ci-dessus ainsi que, s'il en est, la possibilité d'utiliser des installations situées à l'extérieur du territoire ;
- ❖ **Une proposition de mise en œuvre** du plan favorisant la participation de la population et la collaboration des organismes et entreprises œuvrant dans le domaine de la gestion des matières résiduelles ;
- ❖ Des **prévisions budgétaires et un calendrier** pour la mise en œuvre du plan ;
- ❖ Un **système de surveillance et de suivi** du plan destiné à en vérifier périodiquement l'application, entre autres, le degré d'atteinte des objectifs fixés et l'efficacité des mesures de mises en œuvre du plan de gestion prises, selon le cas, par la municipalité régionale ou les municipalités locales visées par le plan.

1 DESCRIPTION DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION

1.1 Description géographique

La MRC de Charlevoix est située en bordure nord du fleuve Saint-Laurent dans la région administrative de la Capitale-Nationale (région 03) (figure 1). Une distance approximative de 100 kilomètres sépare la MRC de Charlevoix de l'agglomération de la ville de Québec par la route 138. Cette route du réseau national traverse le territoire de la MRC selon un axe approximatif est-ouest et donne accès à la région de la Côte-Nord. Un axe nord-sud, la route 381, permet de relier la MRC de Charlevoix à la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, tandis qu'un second axe est-ouest, la route 362, ou « La route du Fleuve », permet de relier la ville de Baie-Saint-Paul à la ville de La Malbaie (MRC de Charlevoix-Est) en bénéficiant d'accès visuel et physique vers le fleuve Saint-Laurent.

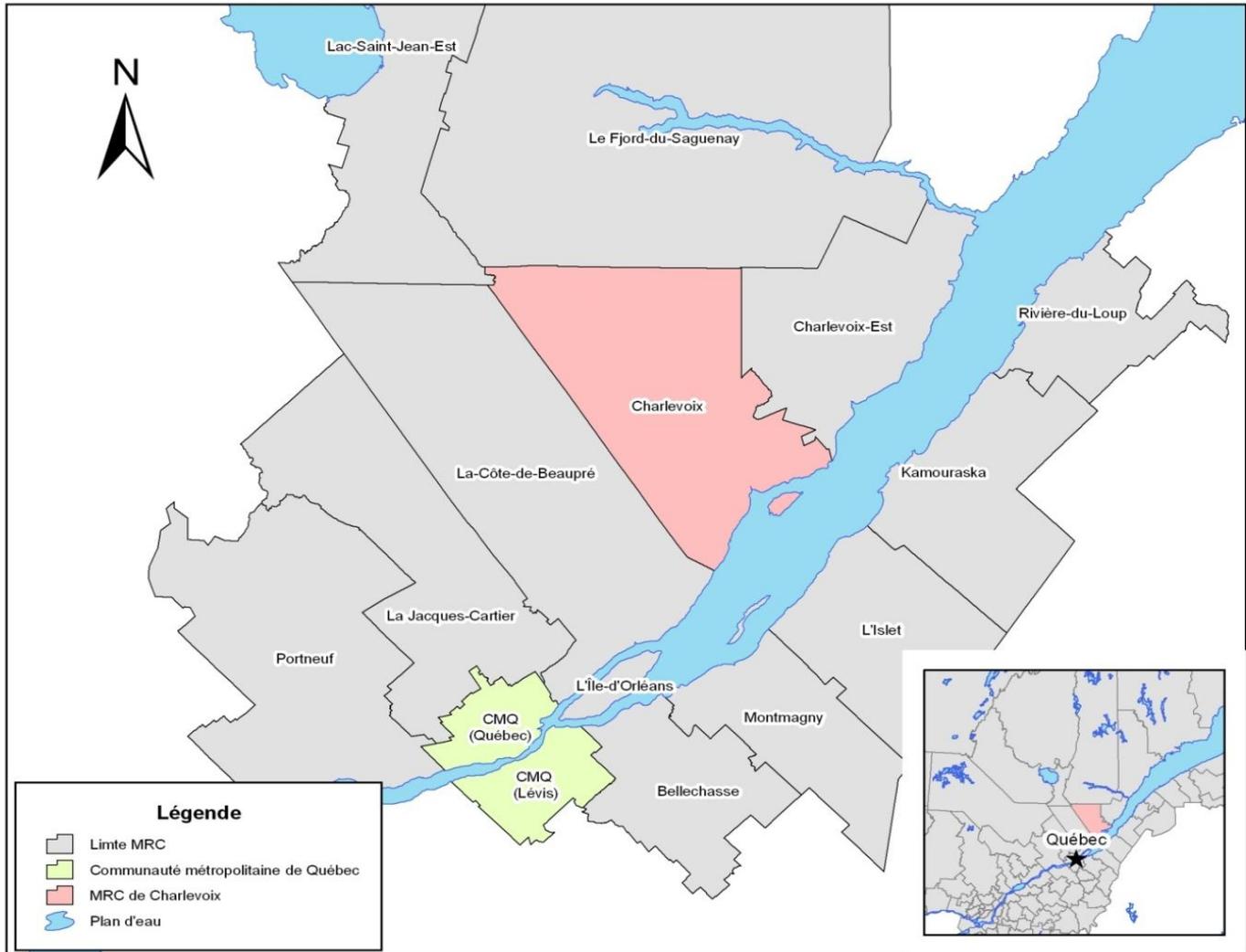
Il est aussi important de mentionner que le lien maritime par traversier desservant L'Isle-aux-Coudres à partir du secteur Saint-Joseph-de-la-Rive dans la municipalité des Éboulements est considéré par la MRC de Charlevoix au même titre que les principaux axes routiers (routes 138, 362 et 381). Ce lien interrives est essentiel au développement de l'ensemble du territoire de la MRC.

Les MRC ou communautés dont le territoire est contigu à celui de la MRC de Charlevoix sont ; à l'ouest, la MRC de La Côte-de-Beaupré et la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) et à l'est, la MRC de Charlevoix-Est. Au nord, ce sont la MRC du Fjord-du-Saguenay et la MRC Lac-Saint-Jean-Est, tandis que la limite sud du territoire de la MRC de Charlevoix s'étend jusqu'à une ligne mitoyenne localisée au centre du Fleuve Saint-Laurent, cette ligne est limitrophe au territoire des MRC de Montmagny, de L'Islet et de Kamouraska.

1.1.1 Les municipalités locales

La MRC de Charlevoix est composée de six (6) municipalités et d'un territoire non organisé : le TNO Lac-Pikauba. Un deuxième territoire non organisé compose aussi la MRC : le TNO aquatique, qui se concentre exclusivement dans la zone fluviale. Ce dernier n'a pas été inclus dans nos tableaux et données statistiques. Les municipalités du territoire de la MRC sont : Baie-Saint-Paul, Les Éboulements, L'Isle-aux-Coudres, Petite-Rivière-Saint-François, Saint-Hilarion et Saint-Urbain. Elles sont représentées à la figure 2.

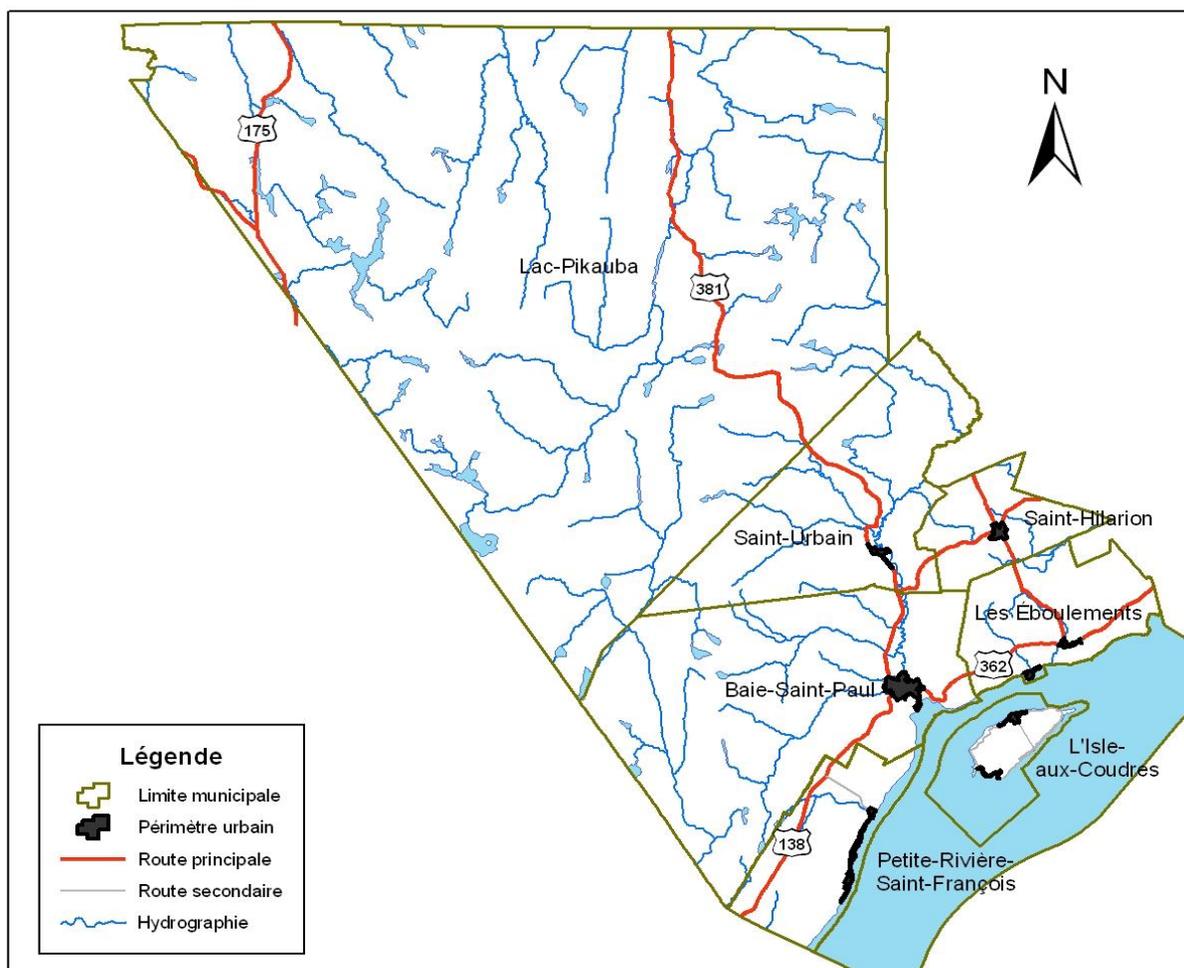
Figure 1 : Localisation de la MRC de Charlevoix



Source: Gouvernement du Québec

Réalisation: MRC de Charlevoix, 2008

Figure 2 : Municipalités et territoire non organisé de la MRC de Charlevoix



Source: Gouvernement du Québec
Réalisation: MRC de Charlevoix, 2008

1.2 Le territoire

Le territoire de la MRC de Charlevoix couvre plus de 3 700 km², dont environ 67 % (ou près de 2 500 km²) font partie du territoire non organisé (TNO) Lac-Pikauba lequel est principalement constitué de terres qui font partie du domaine de l'État. Pour ce qui est du territoire municipalisé, en ordre décroissant de superficie viennent les municipalités de Baie-Saint-Paul, Saint-Urbain, Les Éboulements, Petite-Rivière-Saint-François, Saint-Hilarion et L'Isle-aux-Coudres (tableau 1).

1.2.1 Des territoires avec des statuts particuliers

On retrouve sur les terres du domaine de l'État de la MRC de Charlevoix une partie de la Réserve faunique des Laurentides, le parc national des Grands-Jardins, une partie du parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, la zone d'exploitation contrôlée (ZEC) des Martres et la pourvoirie du lac Moreau.

Tableau 1 : Répartition de la population par municipalité

Municipalité	Population					Superficie (km ²)	Densité popu. (pers/km ²)
	2001	2014	variation (%)	Saisonniers ¹	Équivalente ²		
Baie-Saint-Paul	7 290	7 331	0,6	938	7 800	547	14,3
Les Éboulements	1 249	1 372	9,8	715	1 730	156	11,1
L'Isle-aux-Coudres	1 319	1 218	-7,7	138	1 287	30	42,9
Petite-Rivière-St-François	730	789	8,1	396	987	134	7,4
Saint-Hilarion	1 148	1 183	3,0	179	1 273	101	12,6
Saint-Urbain	1 430	1 456	1,8	322	1 617	327	4,9
TNO Lac-Pikauba	0	0	0,0	0	0	2 420	0,0
MRC Charlevoix	13 166	13 349	2	2 688	14 693	3 715	13,3

(1) La population saisonnière a été estimée en multipliant le nombre de résidences secondaires par 2,3 qui représente le nombre moyen de personnes par ménage selon Statistique Canada (Recensement 2011). Nous considérons cette donnée comme conservatrice.

(2) La population permanente + la moitié de la population saisonnière (présente la moitié de l'année).

1.2.2 De grandes propriétés privées

Il existe sur le territoire de la MRC une grande propriété privée. Elle appartient au Séminaire de Québec et couvre un total de 642,36 km² d'un seul tenant réparti dans les municipalités de Baie-St-Paul, de Petite-Rivière-St-François et de St-Urbain. Cette propriété occupe ainsi 17 % du territoire. Une autre propriété privée (Le Cran-Rouge), de plus petite superficie, appartient aujourd'hui à la compagnie Produits forestiers Résolu, et se situe au nord du territoire de la MRC.

1.2.3 Une forêt habitée

Un bloc de territoire public d'une superficie de 46,3 km² situé dans la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François a fait l'objet d'une délégation de gestion entre le ministère des Ressources naturelles et la MRC de Charlevoix en avril 1998. Ce territoire, connu sous le nom de la forêt du Massif, s'inspire du concept de forêt habitée et vise une mise en valeur intégrée de l'ensemble des ressources du milieu forestier par les collectivités locales. La figure 3 dresse le portrait de l'ensemble des territoires possédant un statut particulier, présents sur le territoire de la MRC de Charlevoix.

1.2.4 Un territoire aux caractéristiques remarquables

Une grande partie du territoire de la MRC de Charlevoix est reconnue par le statut de *Réserve mondiale de la Biosphère*. En fait, toutes les agglomérations de la MRC y sont incluses. La MRC est fière de porter cette appellation et adhère aux principes et objectifs qui la soutiennent. Elle reconnaît la responsabilité morale qui y est liée et souhaite continuer ses efforts pour concilier toujours davantage les différentes sphères du développement durable, soit le développement économique, l'environnement et les préoccupations sociales. Sous l'égide de l'UNESCO, la *Corporation de la Réserve mondiale de la Biosphère de Charlevoix* vise à concilier les impératifs de protection de l'environnement aux besoins de développement économique et humain des collectivités dans une perspective de développement durable. Une réserve

mondiale de la biosphère doit servir de modèle en matière d'aménagement du territoire et de lieu d'expérimentation du développement durable.

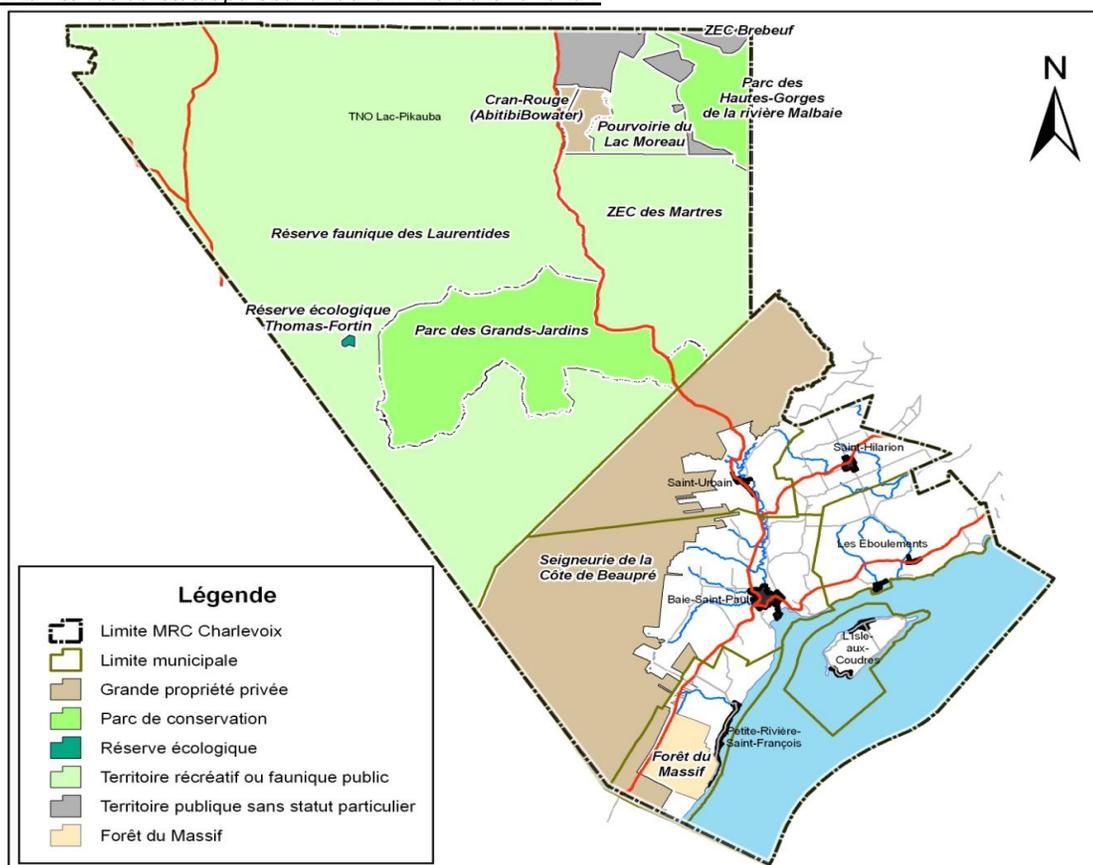
« Le concept de réserve de biosphère a été mis au point en 1974 par un groupe de travail du Programme sur l'Homme et la Biosphère (MAB) de l'UNESCO. Le Réseau de réserves de biosphère a été lancé en 1976 et comprenait, en [octobre 2011, 580 sites répartis dans 114 pays]¹.

Ce réseau est une composante-clé pour atteindre l'objectif du MAB : un équilibre durable entre les nécessités parfois conflictuelles de conserver la diversité biologique, de promouvoir le développement économique, et de sauvegarder les valeurs culturelles qui y sont associées. Les réserves de biosphère sont des sites où cet objectif est testé, affiné, appliqué et vulgarisé.

Les réserves de biosphère sont « des aires portant sur des écosystèmes ou une combinaison d'écosystèmes terrestres et côtiers / marins, reconnues au niveau international dans le cadre du programme de l'UNESCO sur l'Homme et la Biosphère (MAB) ». Les réserves sont proposées par les gouvernements nationaux, chacune d'entre elles devant répondre à un minimum de critères et remplir un minimum de conditions avant d'être admise dans le Réseau.

Les réserves de biosphère sont destinées à remplir trois fonctions complémentaires : une fonction de conservation, pour préserver les ressources génétiques, les espèces, les écosystèmes et les paysages ; une fonction de développement, pour encourager un développement économique et humain durable ; et une fonction de support logistique, pour soutenir et encourager les activités de recherche, d'éducation, de formation et de surveillance continue, en relation avec les activités d'intérêt local, national et global, visant à la conservation et au développement durable. »

Figure 3 : Territoires au statut particulier de la MRC de Charlevoix



Source: Gouvernement du Québec
Réalisation: MRC de Charlevoix, 2008

¹ Donnée mise à jour (2011-2012). Information provenant de M. Claude Letarte, coordonnateur de la Réserve mondiale de Biosphère de Charlevoix.

Par ses caractéristiques physiques et humaines particulières, le territoire permet de faire l'expérience :

- d'un milieu riverain au Fleuve Saint-Laurent, alternant rives escarpées, montagnes, battures et plateaux avec Petite-Rivière-Saint-François, Baie-Saint-Paul et Les Éboulements ;
- d'un milieu maritime et insulaire avec L'Isle-aux-Coudres ;
- d'un territoire intérieur vallonné à vocation agricole et forestière avec Saint-Hilarion et Saint-Urbain de même que les parties intérieures de Baie-Saint-Paul et des Éboulements ;
- d'un arrière-pays qui offre un milieu montagneux, forestier et récréatif avec le TNO Lac Pikauba.

1.3 Portrait socio-économique

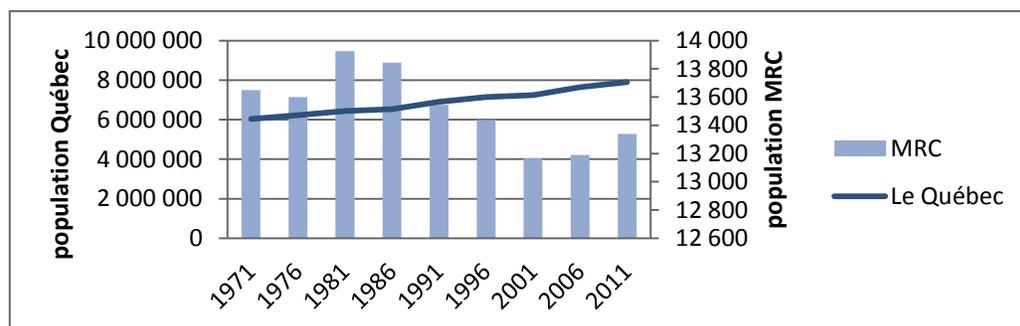
1.3.1 Projection démographique

Sur le plan démographique, les analyses des statistiques disponibles démontrent des tendances qui peuvent sembler relativement préoccupantes. Il faut cependant être conscient que ces tendances sont basées sur des données passées et ne tiennent pas compte des actions présentes et futures qui peuvent permettre de stabiliser ou d'améliorer la situation.

1.3.2 La population charlevoisienne

L'analyse de la figure 4 et du tableau 2 illustre une baisse constante de la population depuis les années 1981. Par contre, entre 2001 et 2011, la variation de la population de Charlevoix a été légèrement positive, soit de 0,18 % et 1,12 %. Le phénomène semble également se produire à l'échelle de la province puisqu'après avoir connu des années de croissance au ralenti (entre 1992 et 2001), la population québécoise connaît en 2006 une augmentation de l'ordre de 5,71 % pour les cinq dernières années. L'accroissement de la population charlevoisienne est donc moins important que celui vécu pour la province, mais demeure tout de même une donnée positive. Toutefois, les projections démographiques montrent qu'entre 2011 et 2036, la population de la MRC devrait diminuer légèrement, à un taux de variation -0,8%, alors que la population de la province va croître à un taux de 17,3%².

Figure 4 : Variation de la population de la MRC en comparaison avec celle du Québec



Source : Statistique Canada, Recensements 1971 à 2006

² Institut de la statistique du Québec, « Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2011-2036 », http://www.bds0.gouv.qc.ca/docs-ken/multimedia/PB01661FR_demo_mrc2011_2036H00F00.pdf à la page 7.

Emploi-Québec révèle, à l'intérieur de l'étude « L'ABC du marché du travail dans les MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est » que la légère hausse de la population connue ces dernières années (2006-2007) est la conséquence de l'arrivée de retraités et de préretraités sur le territoire. L'analyse démontre que, pour les années 2006 et 2007, la MRC de Charlevoix a connu un solde migratoire positif attribuable à l'arrivée des 45 ans et plus. En effet, ces derniers représentaient 97 nouveaux résidents contre 40 départs chez les 0-44 ans, ce qui porte le solde migratoire à 57 résidents additionnels.

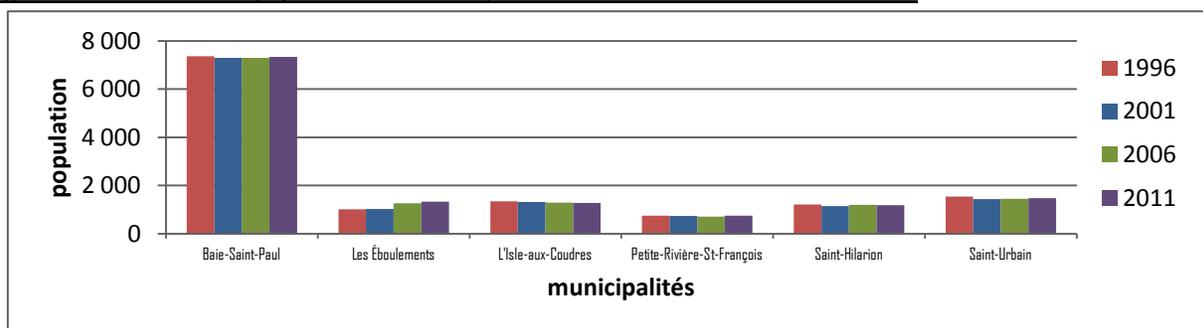
Toutefois, l'examen du phénomène sur l'ensemble de notre MRC ne permet pas de dresser un portrait éclairé pour chacune des municipalités à travers le temps. Une analyse des taux de variation de la population des municipalités de la région permet de valider, pour nombre d'entre elles, une baisse relative de la population qui ne semble pas s'accélérer avec le temps. Celle-ci fait ressortir également qu'entre 2011 et 2014 le phénomène s'inverse et la majorité des municipalités connaissent une hausse de leurs populations exception faire de L'Isle-aux-Coudres qui baisse encore avec un écart de -4,4 %. Le tableau 2 et la figure 5 dressent un portrait plus détaillé pour chacune des municipalités de la MRC de Charlevoix en ce qui concerne l'évolution de leur population respective.

Tableau 2 : Évolution de la population totale de la MRC de Charlevoix entre 1996 et 2011

Municipalités	1996	2001	2006	2011	Écart 1996 à 2011	2014	Écart 2001 à 2014
Baie-St-Paul	7 366	7 290	7 288	7 332	-0,5 %	7 378	1,2 %
L'Isle-aux-Coudres	1 345	1 319	1 296	1 279	-4,9 %	1 261	-4,4 %
Les Éboulements	1 013	1 027	1 264	1 328	31,1 %	1 378	34,2 %
Petite-Rivière-St-François	753	730	703	744	-1,2 %	771	5,6 %
St-Hilarion	1 215	1 148	1 191	1 181	-2,8 %	1 219	6,2 %
St-Urbain	1 541	1 430	1 448	1 474	-4,3 %	1 468	2,7 %
MRC Charlevoix	13 233	12 944	13 190	13 338	0,8 %	13 475	4,1 %

Source : Analyse d'impact d'un regroupement des MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est, 2014

Figure 5 : Évolution de la population des municipalités de Charlevoix entre 1996 et 2011



Source : Statistique Canada, Recensements 1996 à 2011.

1.3.3 Population saisonnière

Plusieurs facteurs peuvent influencer l'évolution et la composition de la population. De par son histoire récente liée à la culture et plus particulièrement à la peinture populaire, Charlevoix jouit aujourd'hui d'un attrait certain auprès de la population québécoise. Celle-ci recherche de plus en plus, particulièrement chez les retraités et les préretraités, des lieux paisibles, aux paysages magnifiques, pour y habiter, de façon permanente ou saisonnière. Le tableau 3 regroupe et expose des données nous permettant de mieux comprendre ce phénomène dans la région. La population saisonnière de la MRC de Charlevoix ne cesse d'augmenter et a une grande influence sur le volume des déchets produits. En effet, la clientèle des résidences de tourisme ne recycle pas ou recycle très peu et elle ne participe pas à la collecte des matières organiques. Ainsi, davantage de sensibilisation doit être faite à l'endroit des gestionnaires de résidences de tourisme (voir l'action 5 à cet effet). Contrairement à cette clientèle, les propriétaires de résidences secondaires dans Charlevoix participent aux diverses collectes.

Tableau 3 : Résidences, par type, sur le territoire en 2012 et 2014 (excluant le TNO Lac-Pikauba)

Municipalités	Logements total ¹		Log. permanents		Log. Saisonniers		Résidences tourisme ² ₃		Population Saisonnière	
	2012	2014	2012	2014	2012	2014	2012	2014	2012	2014
Baie-Saint-Paul	3 684	3 859	3 281	3 451	403	408	9	99	927	938
Les Éboulements	845	911	548	600	297	311	3	3	683	715
L'Isle-aux-Coudres	783	781	723	721	60	60	2	2	138	138
Petite-Riv.-St-François	648	691	504	519	144	172	144	172	331	396
Saint-Hilarion	501	500	423	422	78	78	1	1	179	179
Saint-Urbain	773	782	633	642	140	140	0	0	322	322
MRC de Charlevoix	7 234	7 524	6 112	6 355	1 122	1 169	159	277	2 581	2 689

(1) Le total des logements correspond à l'addition des logements permanents et saisonniers.

(2) Le nombre de résidences de tourisme représente les résidences qui ont fait l'objet d'une déclaration auprès de leur municipalité (obtention d'un permis) ;

(3) Les résidences secondaires incluent les logements saisonniers et les résidences de tourisme ;

Source : Liste d'usager GMR, Exercice financier de 2012 et 2014, MRC de Charlevoix.

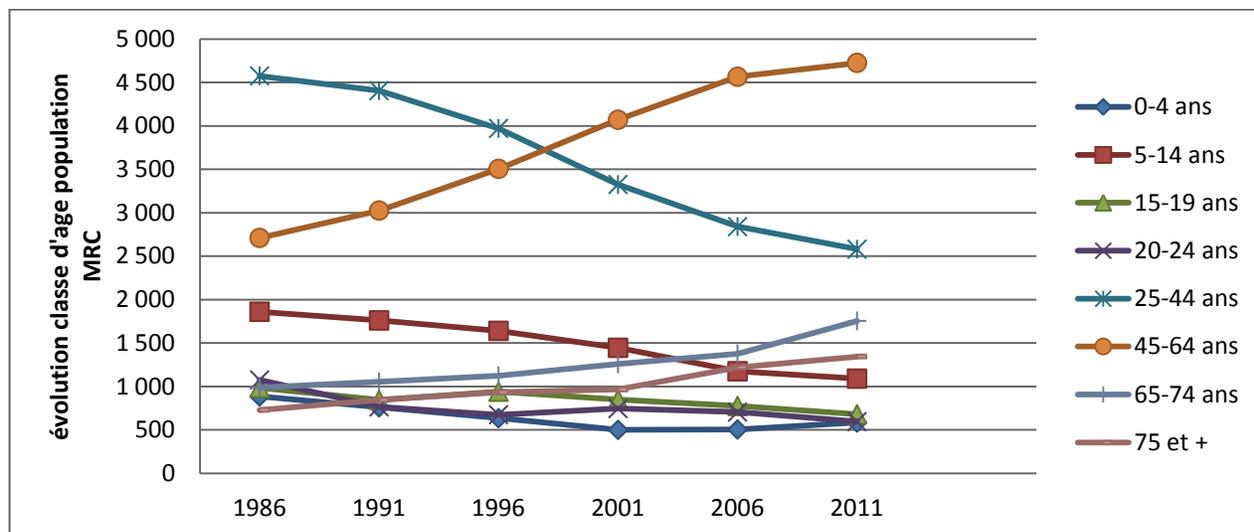
1.3.4 Le vieillissement de la population

L'analyse de la répartition de la population selon un certain nombre de classes d'âges choisies permet de préciser la composition actuelle de la population de la MRC de Charlevoix et d'estimer approximativement son évolution dans le temps. Une analyse rapide des données de la figure 6 et du tableau 4 permet de mettre en lumière différents phénomènes démographiques importants. Le premier est la diminution du nombre de jeunes sur le territoire de la MRC de Charlevoix. Les jeunes de 0 à 14 ans ont diminué de 38,8 % sur une période de 20 ans (1986-2006). Par contre cette tendance tant à s'améliorer à partir de 2011 avec une légère baisse de 3 % par rapport à 2006 (on remarque une hausse chez les 0-4 ans de 80 jeunes ce qui est positif).

La seconde observation concerne un large groupe, les personnes âgées de 25 à 64 ans, lesquelles sont les plus susceptibles de se retrouver sur le marché de l'emploi. En nombre absolu, ce groupe de personnes est resté pratiquement constant depuis 1986 soit environ 7 300 personnes, les petites variations quinquennales sont inférieures à 3 %. Par contre, une analyse plus détaillée indique que le groupe des 25 à 44 ans est en diminution continue depuis 1986 (43,6 %) et qu'au cours des cinq dernières années cette baisse a atteint 9,2 %. Par ailleurs, les personnes âgées de 45 à 64 ans sont en forte augmentation depuis 1986 (74,3 %). Entre 2001 et 2006, la hausse a été de 12,2 % pour finalement diminuer à 3,5 % pour les cinq dernières années (2006 à 2011).

La dernière grande observation touche les personnes âgées de 65 ans et plus. Cette catégorie de population est passée d'une augmentation de 29,4 % entre 1986 et 2001 à une augmentation de 50,4 % entre 1996 et 2011 (période de 15 ans). Cela confirme, avec la diminution du nombre de jeunes, le vieillissement de la population de la MRC de Charlevoix.

Figure 6 : Évolution de la proportion des classes d'âge de la population entre 1986 et 2011



Source : Statistique Canada, Recensements 1986 à 2011

Tableau 4 : Vieillessement de la population de la MRC de Charlevoix par rapport à la région 03 et au Québec

Vieillessement de la population	15 à 24 ans				55 ans ou plus			
	2011	2016	2021	variation 2011-2021	2011	2016	2021	variation 2011-2021
Charlevoix	1 280	1 072	953	-327	5 595	6 202	6 714	1 119
Région de la Capitale-Nationale	85 505	76 456	69 138	-16 367	226 970	254 673	280 224	53 254
Le Québec	981 165	935 820	863 077	-118 088	2 349 795	2 673 518	2 976 213	626 418

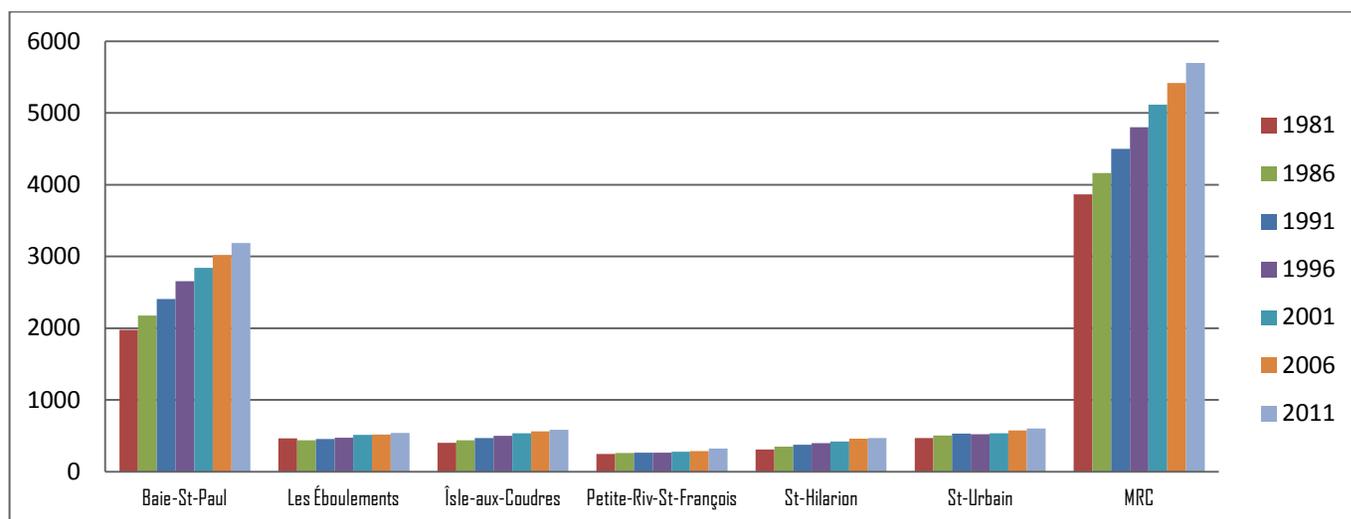
Source : Portraits territoriaux du marché du travail de la région 03 (2006-2001)

1.3.5 Une augmentation du nombre de ménages

L'évolution du nombre de ménages (logement privé occupé) par municipalité et de la taille des ménages au cours des dernières années permet aussi de constater que la MRC de Charlevoix est affectée par des tendances sociodémographiques semblables au reste du Québec.

Malgré le fait que la région vit une légère hausse de sa population depuis les cinq dernières années, elle connaît par contre une augmentation constante et importante du nombre de ses ménages depuis 1981, et ce, dans chacune de ses municipalités. Cette situation s'explique principalement par la diminution généralisée de la taille des ménages (nombre moyen de personnes par ménages) qui résulte de grandes tendances sociales à l'échelle de la province telle ; le vieillissement des populations, les changements dans les modes d'organisation des familles et des individus (voir figure 7).

Figure 7 : Évolution du nombre de ménages dans les municipalités entre 1981 et 2011



Source : Statistique Canada, Recensements 1981 à 2011

La répartition des logements selon les types d'habitation a quant à elle une incidence sur les modes de collecte des matières résiduelles. Pour l'année 2014, au regard des sommaires des rôles d'évaluation des diverses municipalités, il y avait 7 418 unités d'occupation, dont une majorité était de type unifamiliale (60,5 %), suivie des plex et condos de 2 à 9 unités (22 %), habitations saisonnières (15 %) et multiplex et condos de 10 unités et plus (2,5 %). La collecte des matières résiduelles se fait majoritairement de porte-à-porte et par chargement latéral, comme les types d'unités d'occupation à collecter sont principalement des résidences unifamiliales.

Les principaux constats démographiques du portrait de la MRC de Charlevoix :

- Une population en diminution constante depuis 1981, à l'échelle de la MRC, mais qui connaît actuellement une légère augmentation de 1,3 % (2001-2011) principalement due à l'arrivée des 45 ans et plus ;

- Une hausse de la population de Baie-St-Paul, Les Éboulements et Petite-Rivière-St-François et une faible augmentation pour les municipalités de St-Urbain. St-Hilarion et L'Isle-aux-Coudres ont pour leur part une baisse de population ;
- Une population saisonnière relativement importante, particulièrement pour les municipalités de Petite-Rivière-Saint-François (environ 45,6 %), des Éboulements (environ 31,7 %) et de L'Isle-aux-Coudres (environ 20,7 %) combiné à un nombre considérable de résidences de tourisme à Petite-Rivière-Saint-François ;
- Une diminution continue du nombre de jeunes (0 à 14 ans) depuis 1986, mais qui a connu une légère augmentation (17 %) entre 2001 et 2011 chez les 0 -4 ans ;
- Un exode des jeunes de 15 à 19 ans principalement ;
- Un vieillissement de la force de travail : diminution des 25-44 ans (-9,2 % entre 2006-2011) et augmentation des 45-64 ans (3,5 % entre 2006-2011) ;
- Une augmentation importante de la population âgée de 65 et plus de l'ordre de 19,5 % entre 2006-2011.

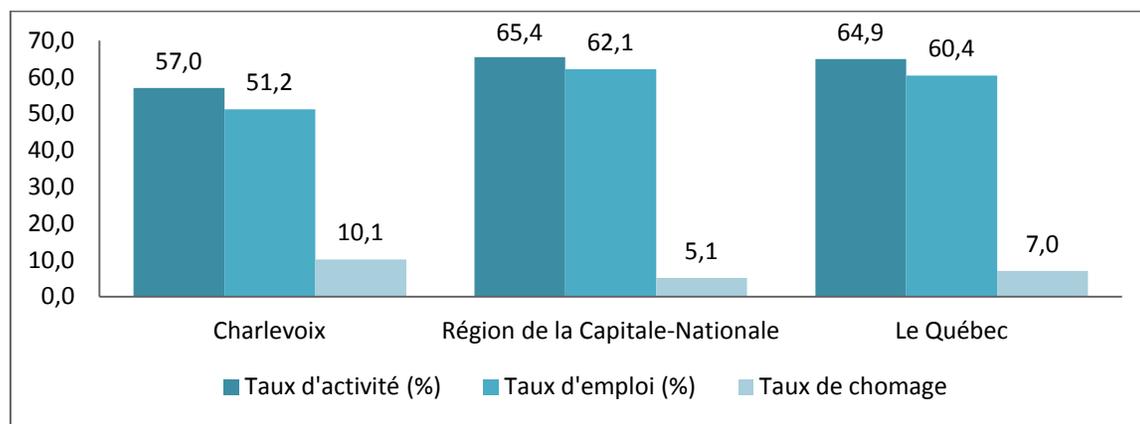
1.3.6 Évolution du marché du travail de 2006 à 2011

Les trois indicateurs pour suivre l'évolution du marché du travail sont :

1. Le taux d'activité : est le rapport entre les personnes en emploi et celles qui sont à la recherche d'un emploi sur l'ensemble de la population âgée de 15 ans ou plus.
2. Taux d'emploi : est un indicateur quantitatif qui fait le lien entre les personnes en emploi sur l'ensemble de la population âgée de 15 ans ou plus.
3. Le taux de chômage : est l'indicateur qui mesure la proportion des personnes à la recherche d'un emploi sur un territoire. C'est le rapport entre les personnes à la recherche d'un emploi et celles qui sont en emploi ou à la recherche d'un emploi.

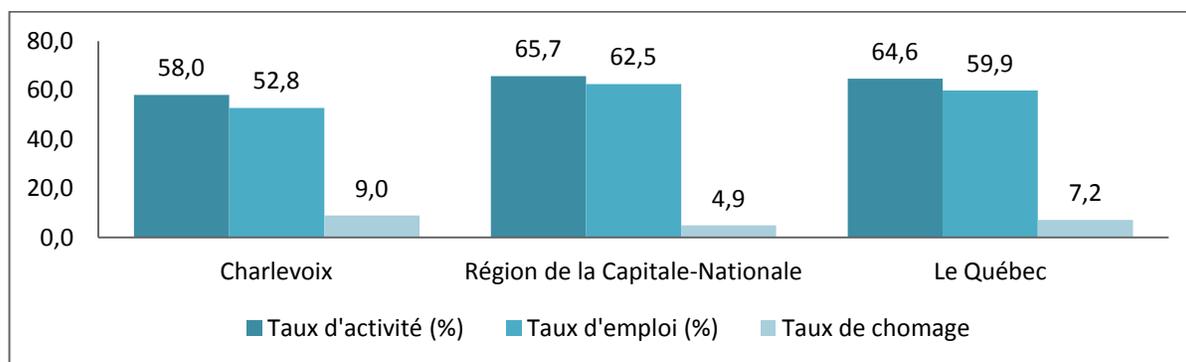
Les figures 8 et 9 démontrent l'écart qui existe entre la MRC de Charlevoix, la région de la Capitale-Nationale et la province de Québec pour ces trois indicateurs. On peut noter que le taux de chômage de la MRC de Charlevoix est très élevé comparativement à la Capitale-Nationale et que les deux autres indicateurs montrent que le taux d'activité et d'emploi est inférieur à ceux de la région 03 et de la province pour les deux années. Il est aussi important de mentionner que les emplois de la région de Charlevoix se caractérisent par une saisonnalité importante.

Figure 8 : Évolution du marché du travail pour 2006



(Source : Portraits territoriaux du marché du travail de la région 03 (2006-2011))

Figure 9 : Évolution du marché du travail pour 2011



(Source : Portraits territoriaux du marché du travail de la région 03 (2006-2011))

1.4 Portrait économique

1.4.1 La population active selon les grands secteurs économiques

Le premier indicateur retenu pour illustrer la situation économique de la MRC de Charlevoix est la répartition de la population active selon les secteurs économiques. Le tableau 5 permet de situer la MRC de Charlevoix par rapport à la division de recensement de Québec et la province de Québec. On remarque que le secteur primaire, qui correspond à l'exploitation des ressources naturelles, est davantage présent dans la MRC de Charlevoix (7,7 % en 2006) que dans la division de recensement de Québec (0,5 %) et dans l'ensemble de la province (2,6 %) pour la même période d'observation.

Du côté du secteur secondaire, soit les industries manufacturières (fabrication), l'écart entre la MRC de Charlevoix (11,5 %) et le Québec (15,4 %) est important et met en lumière une faiblesse de la structure économique de la MRC. En ce qui concerne le secteur tertiaire ou le secteur des services (incluant l'industrie de la construction), les données de la MRC de Charlevoix (80,8 %) se rapprochent davantage de celles de la province de Québec (82,0 %).

Tableau 5 : Répartition de la population active selon les secteurs économiques d'emploi

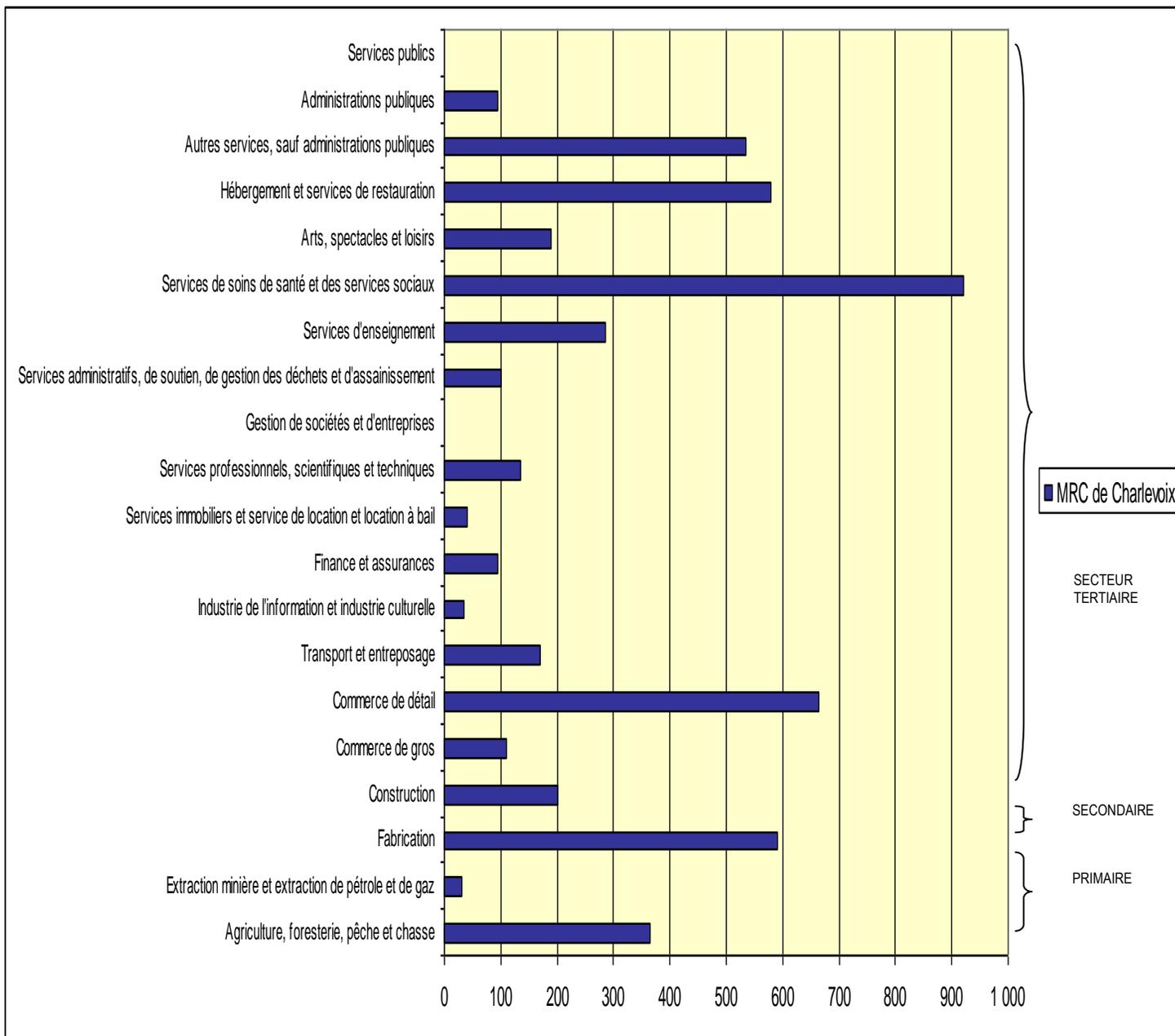
Grands secteurs économiques	MRC de Charlevoix		Québec-Capitale-Nationale		Province de Québec	
	2006		2006		2006	
	Nombre d'emplois	Proportion	Nombre d'emplois	Proportion	Nombre d'emplois	Proportion
Secteur primaire	395	7,7 %	1405	0,5 %	88 860	2,6 %
Secteur secondaire	590	11,5 %	21 980	7,5 %	522 335	15,4 %
Secteur tertiaire	4 155	80,8 %	270 645	92,0 %	2 771 850	82,0 %
Total	5 140	100 %	294 030	100 %	3 383 045	100 %

Source : Statistique Canada, Recensement 2006

La figure 10 permet de préciser davantage la structure de l'activité économique de la MRC de Charlevoix selon la répartition de la population active par type d'industrie. En 2006, les principales industries où se concentre la majorité de la population active sont, en ordre d'importance : les industries des services de soins de santé et d'assistance sociale (17,9 %), les industries du commerce de détail (12,9 %), les industries liées à la fabrication (manufactures) (11,5 %) et les industries de l'hébergement et de la restauration (11,3 %).

Un second groupe de type d'industries suit : les autres services (sauf administrations publiques) (10,4 %), les industries liées à l'agriculture, la foresterie, la pêche et la chasse (7,1 %), les industries des services d'enseignement (5,5 %) et l'industrie de la construction (3,9 %).

Figure 10 : Nombre d'emplois pour la population active, selon les secteurs économiques d'emploi



Source : Statistique Canada, Recensement 2006

Réalisation : MRC de Charlevoix

Les points suivants résument le portrait économique de la MRC de Charlevoix :

- Le secteur primaire demeure relativement présent dans la MRC de Charlevoix, et ce, de façon plus importante que dans la division de recensement de Québec et dans la province ;
- La proportion de personnes actives dans le secteur secondaire (manufacturier) indique une faiblesse de notre région dans ce domaine (11,5 %) en comparaison avec la moyenne provinciale (15,4 %) ;
- Le secteur tertiaire (les services) occupe une place d'importance dans l'économie de la région, similaire à la moyenne provinciale ;
- Les principales industries de services sont : les industries des services de soins de santé et d'assistance sociale, les industries du commerce de détail, les industries liées à la fabrication (manufactures) et les industries de l'hébergement et de la restauration.

Tableau 6 : Nombre d'industries, de commerces et d'institutions (2014)

Municipalités	Secteurs d'activité			
	Industries	Commerces* & Institutions	Petits commerces (dans maison privée)	fermes
Baie-Saint-Paul	8	332	225	36
Les Éboulements	0	39	36	9
Isle-aux-Coudres	4	48	22	4
Petite-Rivière-St-François	2	24	176	0
Saint-Hilarion	0	35	7	30
Saint-Urbain	1	30	11	20
TNO	1	0	0	0
TOTAL	16	508	477	99
Grand Total	1100			

*Commerces saisonniers et permanents confondus ; au moment de la rédaction de ce rapport, aucune liste complète des établissements saisonniers et permanents n'était disponible

2 GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2.1 Rappel de l'encadrement législatif

La gestion des matières résiduelles est encadrée au niveau provincial principalement par la Loi sur la qualité de l'environnement. Cette dernière encadre tout le processus de planification des matières résiduelles, dont découle le Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC (PGMR). La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et le Plan d'action 2011-2015 déterminent quant à eux les exigences minimales auxquelles doit répondre le PGMR.

Plusieurs règlements provinciaux interviennent également dans la gestion des matières résiduelles, dont les suivants :

- ✓ Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles ;
- ✓ Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles ;
- ✓ Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles ;
- ✓ Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises ;
- ✓ Règlement sur les matières dangereuses.

Au niveau municipal, la gestion des matières résiduelles est encadrée par le Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC. Les municipalités locales sont en effet liées par le PGMR qui les concerne.

2.2 Responsabilité de la MRC et des municipalités

En juillet 2007, la MRC de Charlevoix a déclaré sa compétence à l'égard de la gestion des matières résiduelles pour l'ensemble des six municipalités locales de son territoire, soit : Baie-St-Paul, Les Éboulements, L'Isle-aux-Coudres, Petite-Rivière-St-François, St-Hilarion et St-Urbain. Le Règlement # 103-07 déclare la compétence totale de la MRC de Charlevoix quant à la gestion des matières résiduelles à l'exception toutefois de la gestion des boues de fosses septiques.

2.3 Réglementation municipale

En 2012, cinq municipalités sur six avaient adopté le règlement sur la gestion des matières résiduelles proposé par la MRC. La Municipalité de St-Hilarion l'a adopté en 2014. Ce règlement vise entre autres à définir les matières résiduelles acceptées ou refusées dans la collecte des ordures, des matières recyclables, des matières organiques et des résidus verts. Le règlement fixe les types de contenants permis ainsi que les règles de disposition des bacs. On y interdit, en outre, la mise aux ordures des rognures de gazon, des feuilles, des matériaux (CRD), des résidus domestiques dangereux.

2.4 Programmes municipaux de gestion des matières résiduelles

Cette section présente un portrait synthèse des programmes municipaux en gestion des matières résiduelles. Il sera question des différentes collectes des matières résiduelles en activité sur le territoire de la MRC de Charlevoix (secteurs municipaux et ICI). L'ensemble des contrats est donné et coordonné par la MRC de Charlevoix.

2.4.1 Collecte des déchets domestiques

La collecte des déchets domestiques de l'ensemble des six municipalités de la MRC est effectuée selon un contrat donné par la MRC de Charlevoix puisque les municipalités ont attribué la délégation des compétences totales en ce qui concerne la gestion des matières résiduelles à la MRC. Le tableau 7 présente les coûts de contrat pour la collecte et le transport des déchets pour les municipalités de la MRC de Charlevoix. En 2014, l'entrepreneur responsable de la collecte et du transport des déchets est Gaudreau environnement. La collecte est effectuée à 26 reprises durant l'année, donc une fois aux deux semaines. Les bacs roulants verts ou noirs de 360 ou 240 litres sont obligatoires pour que les déchets soient collectés (collectes complètement automatisées).

Les déchets collectés sont ensuite acheminés au centre de transfert des déchets de la MRC de Charlevoix, situé à côté de l'ancien site d'enfouissement sanitaire de la MRC (74 rang St-Placide, Baie-Saint-Paul) qui est fermé depuis janvier 2009. Les données de ce tableau font uniquement mention du contrat 2010-2012 prolongé pour les 2 années optionnelles, donc jusqu'en décembre 2014.

Tableau 7 : Coûts des contrats pour la collecte des ordures domestiques de la MRC (sauf le TNO)

Municipalité	Nombre d'unités		Coûts des contrats pour l'année 2014				Coût total
	Sais.	Perm.	Collecte et transport	Transbordement	Élimination	Redevances élimination	
Baie-St-Paul	408	3451	301 590 \$	174 223 \$	285 650 \$	91 188 \$	852 651 \$
L'Isle-aux-Coudres	60	721	51 942 \$	29 260 \$	47 973 \$	15 315 \$	144 490 \$
Les Éboulements	311	600	43 094 \$	24 275 \$	39 801 \$	12 706 \$	119 876 \$
Petite-Riv.-St-François	0	691	47 644 \$	25 911 \$	42 483 \$	13 562 \$	129 600 \$
Saint-Hilarion	78	422	30 490 \$	17 175 \$	28 160 \$	8 990 \$	84 815 \$
Saint-Urbain	140	642	34 992 \$	19 712 \$	32 318 \$	10 317 \$	97 339 \$
Total	997	6527	509 752 \$	290 556 \$	476 385 \$	152 078 \$	1 428 771 \$

Le Lac Pikauba (territoire non organisé) n'a pas d'entente avec la MRC de Charlevoix qui est gestionnaire de ce territoire. Les organismes œuvrant sur ce territoire délèguent à des entrepreneurs la charge de collecter les ordures ou encore louer des camions et prennent en charge les dépenses reliées à la main-d'œuvre dans le cas des collectes

spéciales (Tableau 8). Les données du tableau 8 proviennent des réponses obtenues à un questionnaire envoyé à chaque intervenant œuvrant sur le territoire non organisé (Lac Pikauba).

Tableau 8 : Contrats de collecte des ordures du TNO Lac Pikauba (2014).

Organisme œuvrant sur le TNO	Nom de l'entreprise	Durée	Fréquence*	Nb conteneurs	Lieu élimination	Coût / an
Parc des Grands Jardins (SÉPAQ)	Véolia	5 ans	1 mai au 24 juin = 1x/sem. 25 juin à fête du Travail =2x/sem. Fête travail au 30 oct. = 1x/sem.	7 x 8 vgr	N.D.	N. D.
			Hiver 1 nov. au 31 avril 1xsem	1 x 8vrg		
Pourvoirie du Lac Moreau	aucun	s/o	s/o	s/o	Enfouissement sur place	
Réserve faunique des Laurentides (SÉPAQ)	Service Matrec	5 ans (fin 31 mars 16)	9 collectes (environ 108 vg/an)	2 x 6 Vge	Incinérateur Qc	3 384 \$
La Traversée de Charlevoix	Gaudreau	Inclus contrat MRC	Ordures et récupération en alternance aux 15 jours	s/o	Gesterra	taxe
Zec des Martres*	Service Matrec	1 an	27 mai au 24 juin : 1 x/15 jours 25 juin au 9 sept : 1x/sem. 10 sept au 14 oct. : 1 x/15 jours	5 x 6 Vge	Incinérateur Qc	13 318 \$
Mine Sitec	Éric Tremblay	Non déterminé, l'entrepreneur vient sur demande quand le conteneur est plein	Lorsque le conteneur est plein, environ 3 fois par année	1 x 40 Vge	Centre de récupération AIM écocentre à Québec	3 x 1 200\$ = 3 600 \$

*En considérant que les collectes ont lieu seulement en période estivale à raison de 6 mois par année

2.4.2 Collecte sélective des matières recyclables

Le tableau 9 présente les coûts du contrat de collecte, transport et traitement des matières recyclables pour les municipalités de la MRC de Charlevoix. L'entrepreneur responsable du présent contrat d'une durée de cinq ans (2013-2017) est Gaudreau environnement. La collecte des matières recyclables est effectuée à 26 reprises dans l'année, donc une fois aux deux semaines dans des bacs roulants bleus de 360 litres. Les matières récupérées sont transportées au centre de tri VIA à Lévis.

Le parc des Grands Jardins (SÉPAQ) est inclus au devis de collecte sélective depuis 2004, mais pour ce nouveau contrat nous avons ajouté des collectes à l'année. En période estivale la collecte des conteneurs bleus est effectuée aux deux semaines sur six (6) points de collecte répartis sur leur territoire et en période hivernale la collecte est effectuée une fois par mois sur un seul lieu de collecte (le bâtiment d'accueil du mont du Lac des cygnes).

Pour l'année 2014, aucune quote-part pour la collecte sélective n'a été facturée aux municipalités puisque le régime de compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération de la collecte sélective des matières recyclables devait rembourser 100 % du coût net pour l'année 2014. Comme la MRC n'obtient pas 100% du coût net en compensations, celle-ci chargera à l'avenir des quotes-parts aux municipalités en fonction du rendement de l'année précédente.

Tableau 9 : Coût du contrat de collecte sélective des matières recyclables 2014 (Net fin année)

Type collecte	Collecte et traitement
Bacs roulants	241 932 \$
Conteneur chargement avant	142 012 \$
Transroulier compacteur	3 571 \$
SÉPAQ	8 411 \$
Coût total	395 926 \$

2.4.3 Collecte des résidus verts (feuilles mortes)

Le contrat de collecte et transport de résidus verts pour les municipalités de la MRC de Charlevoix est d'une durée de trois ans (2013-2015). L'entrepreneur responsable de la collecte des résidus verts est Gaudreau environnement. Les résidus verts sont collectés deux fois par année (printemps et automne) puis les sacs de feuilles sont désensachés pour être acheminés au Verger Pedneault à des fins de compostage. En 2014, nous avons collecté 28 Tm de résidus verts qui ont été compostés sans frais sur L'Isle-aux-Coudres. Voir les détails sur les coûts de contrat au tableau 10. Un nouvel appel d'offres pour la collecte des résidus verts (2016-2018) est en cours actuellement.

Tableau 10 : Coût des contrats de collecte des résidus verts et des matières organiques pour 2014

Contrat de collecte	Résidus verts		Matières organiques (bacs bruns)	
	Collecte	Traitement	Collecte	Traitement
Coût total	24 698 \$	S.F.	81 449 \$	34 511 \$
Total	140 658 \$			

2.4.4 Collecte des matières organiques (bac brun)

Le tableau 12 présente les coûts des contrats de collecte/transport et traitements des matières organiques (bacs bruns) pour l'ensemble des six municipalités même si la collecte n'est pas offerte dans chaque municipalité, l'ensemble de la MRC assume les coûts de collecte et du traitement. Le service de collecte porte-à-porte du bac brun est offert dans le secteur plus urbain de la ville de Baie-Saint-Paul ainsi que dans les centres des villages des Éboulements et de Saint-Hilarion. En 2015, les centres de villages de St-Urbain et de Petite-Rivière-St-François seront ajoutés.

L'entrepreneur responsable de la collecte et du transport des matières organiques est Gaudreau environnement. Le contrat est d'une durée de trois ans (2013-2015). Les bacs bruns de 240 litres utilisés sont fournis par la MRC et restent la propriété de cette dernière. La collecte est obligatoire (règlement municipal) pour les résidences permanentes et optionnelles pour les ICI (ceux qui veulent participer le peuvent). Un appel d'offres pour la collecte et le transport des matières organiques aura lieu en 2015 pour le contrat 2016-2018.

Les matières organiques, obtenues grâce à la collecte porte-à-porte des bacs bruns sont acheminées au centre de compostage Compospro de La Malbaie à des fins de compostage industriel. Suite à un appel d'offres, sur invitation, la MRC a signé un contrat de trois ans avec Compospro inc. (2014-2016) au coût net de 81,48 \$/Tm. La collecte des matières organiques est répartie sur 34 semaines dans l'année (tableau 13). Le contrat inclut aussi la fourniture par le centre de compostage d'un voyage de compost (10 roues) par année que nous redistribuons gratuitement aux citoyens qui le désirent.

Tableau 11 : répartition des collectes de matières organiques en 2014

Mois	Fréquence des collectes	Mois	Fréquence des collectes
Janvier	Aucune	Mai à octobre	Chaque semaine
Février	1 collecte	Novembre	3 collectes
Mars	Aucune	Décembre	1 collecte
Avril	Aux 2 semaines	Total	34 collectes / an

Pour l'année 2015, le calendrier de collecte sera modifié pour avoir au moins une collecte de matières organiques chaque mois, même en hiver. Il y aura quand même 34 collectes dans l'année, mais réparties de façon différente.

En 2014, la MRC de Charlevoix a fait composter 406 Tm de matières organiques chez Compospro provenant de la collecte porte-à-porte des bacs bruns et 17,4 Tm de résidus verts provenant de l'écocentre de St-Urbain (collecté à l'aide d'un conteneur 40 V³). Pour les années subséquentes, la MRC a procédé à un appel d'offres sur invitation et

seul Compospro a présenté une soumission. Le nouveau contrat est d'une durée de trois ans (2014-2016) et le coût de traitement est de 81,48 \$/Tm, sans pénalité pour les rejets.

Dans le budget 2014, les quotes-parts facturées aux municipalités pour les collectes des résidus verts, des matières organiques ainsi que pour le fonctionnement des écocentres ont été fusionnées. La quote-part en question se nommait « Valorisation et Écocentres ». Nous ne pouvons donc pas séparer les coûts de chaque collecte par municipalité, car des subventions et revenus ont été soustraits de la quote-part totale, donc non réparties par type de collecte. Le tableau 12 présente la prévision budgétaire du coût de la quote-part « Valorisation et Écocentres » pour l'année 2014, soit 143 842 \$, ainsi que le coût net réellement payé en fin d'année.

Tableau 12 : Quote-part pour les municipalités (prévisions budgétaires 2014)

Contrat de collecte	Résidus verts		Matières organiques (bacs bruns)		Écocentre	Dépenses & subventions / revenus	Quote-part prévision budgétaire 2014
	Municipalités	Collecte	Traitement	Collecte			
Baie-Saint-Paul	24 722 \$	S.F.	81 530 \$	37 590 \$ *	74 819 \$ **	Dépenses gestion : + 110 818 \$ & Subvention, revenus - 129 000 \$ -60 433 \$	80 432 \$
L'Isle-aux-Coudres							15 060 \$
Les Éboulements							12 339 \$
Petite-Riv-St-François							13 720 \$
Saint-Hilarion							8 392 \$
Saint-Urbain							10 103 \$
Coût Total							
Coût réel 2014	24 698 \$	0 \$	81 449 \$	34 511 \$	76 472 \$	-78 615 \$	138 515 \$

* Le coût réel du traitement des matières organiques a été supérieur à celui des prévisions budgétaires.

**Le coût réel pour les écocentres a aussi été supérieur à la prévision budgétaire.

2.4.5 Programme de compostage domestique

La MRC de Charlevoix offre depuis 2004 un programme de formation au compostage domestique à ses résidants. Chaque année, une formation gratuite est offerte aux citoyens et une distribution de composteurs domestiques à prix modique, soit 40 \$ taxes incluses. Depuis le début du programme, 12 formations ont été effectuées et 749 composteurs distribués, ce qui représente un volume d'environ 75 Tm de matières organiques détournés de l'élimination par année.

Exceptionnellement en 2013, aucune formation n'a été offerte puisque nous avons mis l'emphase sur l'agrandissement de la collecte des matières organiques (ajout de 2 municipalités soit : Les Éboulements et St-

Hilarion), malgré tout 8 composteurs ont été vendus. En 2014, nous avons effectué une formation en juin, mais seulement 2 participants y ont assisté. Pour 2014, la vente de composteurs s'est donc limitée à 11.

2.4.6 Collecte des encombrants

Une collecte d'encombrants sur réservation est offerte gratuitement aux résidents de la MRC à raison de deux fois par an. Cette collecte est effectuée par un transporteur local avec un camion cube et non un camion à ordures qui compacterait l'ensemble des encombrants. De cette façon, il nous est possible de garder dans les écocentres les encombrants qui peuvent être réutilisés ou valorisés pour ne mettre aux déchets que les matières non récupérables.

Le contrat de collecte est annuel et donné de gré à gré à l'entrepreneur Éric Tremblay. Le coût net pour les deux collectes effectuées en 2014 est de 7 000 \$ (tarif à l'heure pour la collecte : 108 \$/h). Puisque la collecte est sur réservation, le camion ne se déplace que selon la liste d'adresses fournie par la MRC, nous ne faisons pas l'ensemble des rues de chaque municipalité. Les citoyens qui ont des encombrants à faire collecter doivent téléphoner à la MRC pour s'inscrire à la collecte. Depuis l'automne 2013, cette collecte est aussi offerte aux utilisateurs du territoire de la Zec des Martres dans le TNO.

2.4.7 Programme de gestion des résidus domestiques dangereux

Depuis 2004, chaque municipalité de la MRC possède son point de dépôt pour les résidus domestiques dangereux (RDD). Les RDD sont récupérés par le programme instauré par Éco-peinture et Laurentide Re/sources. Plusieurs RDD sont récupérés gratuitement, par Laurentide Re/sources, grâce au règlement sur la responsabilité élargie des producteurs. Parmi les RDD ciblés par le programme il y a :

- La peinture (Éco-Peinture, Laurentide Re/sources)
- Les huiles (Laurentide Re/sources / SOGHU)
- Les piles (Laurentide Re/sources / Appel à recycler Canada inc.)
- L'antigel (Laurentide Re/sources / SOGHU)
- Les lampes aux mercures : fluocompactes et fluorescents (Laurentide Re/sources / recycfluo)
- Les produits électroniques : ordinateurs, télévisions... (ARPE Québec)

Pour ce qui est des autres RDD récupérés (produits organiques et inorganiques), la MRC défraie les coûts de traitement pour l'ensemble des points de dépôt des municipalités, en 2014, le coût net, pour les RDD reçus dans les points de dépôt et écocentres, était de 9 547 \$ pour une quantité de 18 Tm récupérés. Les points de dépôts municipaux sont gérés par les employés de la municipalité où ils sont situés. En 2009, avec la construction de l'écocentre de Saint-Urbain, le point de dépôt du garage municipal a été déplacé vers l'écocentre et est donc géré par la MRC. En 2010, le point de dépôt de L'Isle-aux-Coudres a lui aussi été déplacé à l'écocentre de L'Isle-aux-Coudres, géré par la MRC.

À la suite de l'entrée en vigueur, en juin 2011, du Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises, publié par le gouvernement du Québec, RECYC-QUÉBEC a conclu, en mai 2012, une entente avec l'ARPE, mandatant cette dernière de mettre en œuvre et d'exploiter pour ses membres un programme responsable de récupération et de recyclage des produits électroniques.

La MRC a donc une entente avec ARPE Québec pour la récupération des produits électroniques, mais le système de collecte avec les CFER est resté en place puisqu'il fonctionnait très bien sauf que la MRC ne défraie plus de coûts pour les produits recyclés. Une compensation monétaire est même offerte par ARPE Québec pour les produits électroniques récupérés, le tableau 13 présente le taux de compensation reçu pour chaque écocentre (point de collecte). La MRC a trois points de dépôt pour le matériel électronique (TIC), un dans chacun des écocentres. Nous travaillons avec le système des CFER soit des conteneurs gris où les TIC sont déposés par les citoyens et lorsqu'ils sont pleins, le transporteur des CFER part avec les conteneurs pleins et nous en laisse des vides.

Tableau 13 : Compensation pour les points de dépôt de matériel électronique

Emplacement du point de dépôt	Compensation accordée
Écocentre Saint-Urbain	63,00 \$/Tm
Écocentre Baie-Saint-Paul	50,00 \$/Tm
Écocentre Isle-aux-Coudres	50,00 \$/Tm

Les cartouches d'encre sont récupérées par la MRC et envoyées chez Clover Environmental services (CES) qui offre un service gratuit pour traiter les cartouches de toner et d'impression vides, ainsi que les dispositifs et petits appareils électroniques désuets de manière écologique. La compagnie nous fournit des boîtes de transport (boîte en carton) gratuitement et les frais de transport sont aussi payés.

Enfin, il est à noter que certaines entreprises ont choisi de mettre sur pied des programmes individuels de REP pour les produits qu'ils mettent sur le marché :

- Québecor : produits électroniques, téléphones cellulaires, câbles, chargeurs, télécommandes, piles rechargeables et non rechargeables
- Bell : modems et récepteurs télé
- Crevier Lubrifiants : huiles, antigels et liquides de refroidissement, contenants d'huile de 50 litres ou moins et contenants d'antigel et de liquides de refroidissement de 50 litres ou moins

- Canadian Tire : huiles, antigels et liquides de refroidissement, contenants d'huile de 50 litres ou moins, contenants d'antigel et de liquide de refroidissement de 50 litres ou moins, filtres à huile, à antigel et à liquide de refroidissement
- Safety-Kleen : huiles, contenants d'huile de 50 litres ou moins
- Paquet et fils (lubrifiants PFL) : huiles, contenants d'huile de 50 litres ou moins
- IKEA : piles rechargeables et non rechargeables, lampes au mercure

2.4.8 Collecte des boues

Le tableau 14 présente le portrait de la collecte des boues de fosses septiques. Aucune municipalité de la MRC ne gère un programme de vidange de fosses septiques, ce sont les propriétaires qui sont responsables de faire effectuer la vidange de leur fosse. La totalité des boues de fosses septiques, générées sur le territoire de la MRC, est collectée par l'entreprise Sani-Charlevoix. Selon le responsable de Sani-Charlevoix, les propriétaires de résidences permanentes font vider leur fosse aux deux ans et ceux des résidences secondaires environ aux 4 ans.

Le coût chargé par la compagnie Sani-Charlevoix inclut les dépenses reliées au transport, au traitement et au coût d'élimination ; il est, en moyenne, de 163 \$ /vidange. Afin de déterminer les coûts de gestion des boues par municipalité, nous avons utilisé l'inventaire des fosses septiques fourni par le service de l'Évaluation foncière de la MRC de Charlevoix à partir des données des rôles d'évaluation foncière.

Tableau 14 : Contrat de collecte des boues de fosses septiques (2014).

Municipalité	Nb de fosses		Coût vidange (163\$)*		Coût total (\$)/ an
	Permanente	Secondaire	Permanente	Secondaire	
Baie-Saint-Paul	1068	339	87 042 \$	13 814 \$	100 856 \$
Les Éboulements	533	187	43 440 \$	7 620 \$	51 060 \$
L'Isle-aux-Coudres	300	73	24 450 \$	3 219 \$	27 669 \$
Petite-Rivière-Saint-François	384	95	31 296 \$	3 871 \$	35 167 \$
Saint-Hilarion	255	71	20 783 \$	2 893 \$	23 676 \$
Saint-Urbain	266	117	21 679 \$	4 768 \$	26 447 \$
Lac Pikauba (TNO)	0	254	0 \$	N/A	N/A
Total	2806	1136	228 690 \$	36 185 \$	264 875 \$

*frais assumés par le particulier

2.5 Collecte municipale desservant les ICI

Il n'y a pas de contrat spécifique desservant les ICI. Les matières résiduelles sont traitées au même titre que celles du secteur municipal à l'exception des coûts variables de collecte établis par les quotes-parts de la MRC.

2.5.1 Collecte des ordures :

Certains ICI sont desservis directement par les collectes résidentielles avec des bacs roulants de 240 ou 360 litres. Les plus gros ICI utilisent des conteneurs à chargement avant qui sont collectés chaque semaine (52 collectes/an). Il y a trois transrouliers compacteurs sur notre territoire : IGA, Maxi et Hôpital de Baie-St-Paul (CIUSSS). Les transrouliers sont vidés à la demande. Une boîte de 40 verges non compactable est utilisée par le Massif l'hiver pour leurs déchets.

2.5.2 Collecte des matières recyclables :

Les ICI ont la possibilité d'utiliser des bacs de 1100, 360 et 240 litres qui sont collectés à 26 reprises par année (collecte aux deux semaines). Les plus gros ICI ont, depuis janvier 2013, des conteneurs à chargement avant bleus qui sont vidés chaque semaine. Le centre commercial Le Village de Baie-St-Paul utilise un transroulier compacteur, qui est vidé sur demande, ce qui représente environ 1 fois par mois.

2.5.3 Collecte des matières organiques :

Quelques ICI participent à la collecte des matières organiques, mais puisque cette collecte ne s'effectue qu'avec des bacs roulants bruns de 240 litres, elle n'est pas adaptée pour eux. De plus, l'horaire de collecte en hiver ne leur permet pas d'écouler leur stock et les bacs sont trop petits pour les quantités produites. Par exemple le restaurant Tim Horton a 10 bacs de 240 litres utilisés seulement l'été et il doit malgré tout jeter des matières aux ordures. Les bacs bruns ne sont utilisés que pour le marc de café.

2.5.4 Générateurs de matières résiduelles et types de matières produites

Sur le territoire de la MRC de Charlevoix, peu d'industries génèrent des quantités importantes de matières résiduelles. Voici la liste des usagers susceptibles de produire des matières résiduelles en plus grande quantité que les résidences et autres petits commerces :

Isle-aux-Coudres

Groupe Océan : Ce chantier naval a dans ses matières résiduelles des produits du métal et des morceaux de bateaux.

Saint-Urbain

Meunerie Charlevoix à St-Urbain : La Meunerie fait de la moulée pour animaux de ferme. Nous ne connaissons pas le type de déchets qu'ils produisent, outre du plastique agricole.

Baie-Saint-Paul

Simard Suspensions : Cette entreprise de construction / mise à niveau de suspensions de camion produit du métal et des pièces de camion. Ils ont un roll-off que pour le métal. Outre cela, ils produisent des déchets normaux d'entreprise.

Industries Cover à Baie-Saint-Paul : Ce vitrier produit de la vitre.

Laiterie Charlevoix : Produisent du lactosérum, qu'ils traitent depuis 2012 grâce à leur système de méthanisation.

Centre travail de Charlevoix (BFCO) : Cette entreprise d'économie sociale fait des produits en bois. Ils ont un conteneur qu'ils remplissent de résidus de bois.

Meubles Libra : Font de l'ameublement. Les matières résiduelles sont constituées principalement de bois, des textiles et du métal.

Hôpital Baie-Saint-Paul : Les matières résiduelles peu communes produites par l'hôpital concernent principalement les produits biomédicaux.

Supermarchés Maxi et IGA de Baie-Saint-Paul : Produits d'emballage, boîtes, produits périmés et alimentaires.

2.6 Programme de gestion des CRD

Les résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) des particuliers transigent par les écocentres (tableau 15) gérés par la MRC. Les différentes matières y sont démêlées dans des conteneurs de 40 verges (bois, plastique, métal, résidus verts, rejets). Les conteneurs de bois et de plastique sont valorisés à l'écocentre de Neuville³, le conteneur de résidus verts va chez Compospro pour y être composté, tandis que celui de métal va chez un récupérateur de métal de La Malbaie (CA récupération).

Autres matières valorisées dans les écocentres :

- Les branches sont amassées dans un enclos sur dalle de béton et valorisées par la Coop de l'arbre, déchiquetées et utilisées comme copeaux, nous gardons une partie des copeaux (sur dalle de béton) pour les redonner aux citoyens.
- Les résidus de béton, brique et asphalte sont stockés dans un enclos sur dalle de béton et récupérés par l'entrepreneur Éric Tremblay environ 2 fois par année (utilisés comme matériel de remplissage).
- Une remorque pour les textiles est entreposée à l'écocentre de St-Urbain pour les surplus des friperies de la MRC de Charlevoix et celles de Charlevoix-Est.

Un système de revente des matériaux, meubles et divers articles réutilisables est en fonction dans les trois écocentres.

³ L'écocentre de Neuville mène des opérations de valorisation de matières résiduelles grâce à un broyeur à bois, un convoyeur et une presse. Le bois qui y est acheminé y est donc broyé en copeaux et le plastique est trié, puis mis en ballots et envoyé à diverses usines qui récupèrent le plastique.

Tableau 15 : Adresse et horaire des écocentres pour 2014

Écocentre	Adresse	Horaire 2014	
		avril à mi-novembre	mi-novembre à mars
Saint-Urbain	7, rue du Parc Industriel	Lundi au samedi	Vendredi & samedi
L'Isle-aux-Coudres	51, chemin de la Traverse	Mardi & samedi	Fermé
Baie-St-Paul / Petite-Rivière	74, rang St-Placide Sud	Vendredi	Fermé
Tarifs Écocentres		Encombrants	Matériaux secs
Citoyens		gratuits	10 \$/m ³
Commerces		30 \$/m ³	30 \$/m ³
Entrepreneurs	Triés		60 \$/m ³
	Non triés		80 \$/m ³

N.B. Seules les remorques sont acceptées sur les sites des écocentres, les camions 10 roues et plus sont interdits.

2.7 Programmes de communication et de sensibilisation

Le programme de communication et de sensibilisation de la MRC de Charlevoix comporte entre autres :

1. La parution annuelle d'un journal « Journal vert l'avenir » qui dresse le bilan de l'année précédente en terme de mise en œuvre du PGMR. Le journal est transmis à l'ensemble des résidants et des ICI en février.
2. La parution, dans le journal local, des dates de collectes pour les différentes collectes spéciales (résidus verts, encombrants, etc.) en plus de la diffusion d'une annonce à la radio locale pour la collecte des encombrants sur réservation.
3. Des dépliants de sensibilisation et d'explication sur les différents programmes ou collectes de la MRC :
 - a. Programme de compostage domestique
 - b. Herbicyclage
 - c. Résidus domestiques dangereux (RDD)
 - d. Collecte des matières organiques (bac brun) (2 dépliants différents)
 - e. Écocentres
 - f. Pratiques vertes pour la réduction des MR lors de l'organisation d'événements
 - g. Gestion des matières résiduelles ICI, « la récupération ce n'est pas une option! »
4. Un calendrier de collecte est transmis aux citoyens chaque année
5. Formation gratuite au compostage domestique
6. Organisation d'événements dans le cadre de la semaine de l'environnement (concours de dessin, activité de récupération, remise de compost ou autres)
7. Rappel périodique dans l'Hebdo régional et les bulletins municipaux des règles à suivre pour les différentes collectes (interdiction de sac plastique dans le bac brun, liste des matières recyclables, etc.)
8. Mise en place d'une tour de récupération pour les employés de la MRC et les citoyens (figure 16)
9. Babillard GMR dans l'entrée de la bâtisse de la MRC mis à jour régulièrement avec les nouvelles informations. Les dépliants, de la MRC, y sont présents ainsi que des exemplaires du calendrier de collectes (figure 17).
10. Participation à une émission bimensuelle « Ça se passe chez vous » à la télévision communautaire (TVCO) où différents sujets de la GMR sont abordés et expliqués. Réalisation de 16 émissions totales (2014 et 2015).

11. Parution d'une chronique mensuelle dans l'Hebdo Charlevoisien « La rubrique de Verdure » mise en place en mai 2014, afin d'habituer les citoyens à localiser facilement nos conseils et rappels des différentes collectes. La chronique a toujours le même format et le même entête donc l'identification est rapide pour les lecteurs.

Le budget de l'année 2014, pour la publicité et l'information, était de 15 589 \$ et les dépenses ont finalement été de 13 093 \$. En 2015, ce budget est de 17 500 \$.

Figure 11 : Tour de récupération

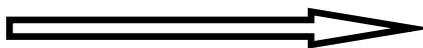


Figure 12 : Babillard GMR, situé dans l'édifice de la MRC



3 INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES EN GMR

La liste des différents intervenants en gestion des matières résiduelles hors et sur le territoire de planification (MRC de Charlevoix) est présentée dans le tableau 16 suivant.

Tableau 16 : Intervenants en gestion des matières résiduelles.

Intervenant	Adresse	Hors MRC	Domaine d'intervention
Organismes gouvernementaux ou paragouvernementaux hors du territoire de planification			
Ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs	1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100 Québec (Québec) G2K 0B7 Tél. : 418 644-8844 Fax : 418 646-1214 capitale-nationale@mddefp.gouv.qc.ca	X	Gouvernemental (Encadrement, réglementation)
Recyc-Québec	300, rue St-Paul, bureau 411 Québec (Qc) G1K 7R1 Tél. : 1-866-523-8290 Fax : 418-643-6507 info@recyc-quebec.gouv.qc.ca	X	Récupération : pneus
Organismes gouvernementaux ou paragouvernementaux sur le territoire de planification			
Parc des Grands-Jardins (SÉPAQ)	25, rue Notre-Dame Clermont (QC) G4A 1C2 Tél. : 418-439-1227 Fax : 418-439-1228 parc.grands-jardins@sepaq.com		
Réserve faunique des Laurentides (administration)	700, boulevard Lebourgneuf, bureau 11 Québec (Québec) G2J 1E2 Tél. : 418 528-6868 Fax : 418 528-8833 laurentides@sepaq.com		
Organismes municipaux du territoire de planification			
Ville de Baie-Saint-Paul	15, rue Forget Baie-Saint-Paul (QC) G3Z 3G1 Tél. : 418-435-2205 Fax : 418-435-2688 ville@baiesaintpaul.com		Récupération : piles, lampes fluocompactes Lieu dépôt RDD (garage municipal) Huile & Peinture Produits organiques & inorganiques
Municipalité des Éboulements	2335, route du Fleuve Les Éboulements (QC) G0A 2M0 Tél. : 418-489-2988 Fax : 418-489-2989 municipalite@leseboulements.com		Récupération : piles, lampes fluocompactes Lieu dépôt RDD (édifice municipal) Huile & Peinture
Municipalité de L'Isle-aux-Coudres	1026, chemin des Coudriers Isle-aux-Coudres (QC) G0A 3J0 Tél. : 418-760-1060 Fax : 418-760-1061 contact@municipaliteiac.ca		Récupération : piles, lampes fluocompactes
Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François	1067, rue Principale Petite-Rivière-Saint-François (QC) G0A 2L0 Tél. : 418-760-1050 Fax : 418-760-1051 info@petiteriviere.com		Récupération : piles, lampes fluocompactes Lieu dépôt RDD (garage municipal) Huile & Peinture
Municipalité de Saint-Hilarion	306, chemin Cartier Nord Saint-Hilarion (QC) G0A 3V0 Tél. : 418-489-2995 Fax : 418-457-3805 municipalite@sainthilarion.ca		Récupération : piles, lampes fluocompactes Lieu dépôt RDD (garage municipal) Huile & Peinture
Municipalité de Saint-Urbain	917, Saint-Édouard C.P. 100 Saint-Urbain (QC) G0A 4K0 Tél. : 418-760-1055 Fax : 418-760-1056 munsturb@sainturbain.qc.ca		Récupération : piles, lampes fluocompactes

Intervenant	Adresse	Hors MRC	Domaine d'intervention
Organismes municipaux du territoire de planification (suite)			
MRC de Charlevoix	Écocentre de Baie-Saint-Paul/Petite-Rivière 74, rang Saint-Placide Sud Baie-Saint-Paul (QC)		Récupération : piles, lampes fluocompactes, encombrants, bois, métaux, plastique, TIC Lieu dépôt RDD Huile & Peinture
MRC Charlevoix	Écocentre de Saint-Urbain 7, rue du Parc Industriel Saint-Urbain (QC)		Récupération : piles, lampes fluocompactes, encombrants, bois, métaux, plastique, TIC, vêtements. Lieu dépôt RDD (garage municipal) Huile & Peinture Produits organiques & inorganiques
MRC Charlevoix	Écocentre de L'Isle-aux-Coudres 51, chemin de la Traverse Isle-aux-Coudres (QC)		Récupération : piles, lampes fluocompactes, encombrants, bois, métaux, plastique, TIC Lieu dépôt RDD (garage municipal) Huile & Peinture Produits organiques & inorganiques
MRC Charlevoix	4, place de l'Église, local 201 Baie-Saint-Paul (QC) G3Z 1T2 Tél. : 418-435-2639 Fax : 418-435-2666		Récupération : cartouches d'encre, piles, téléphones cellulaires, lampes fluocompactes
Organismes privés ou sans but lucratif impliqués en gestion des matières résiduelles			
Appel à recycler	9160 boulevard Leduc Suite 410 Brossard, (Québec) J4Y 0E3 Tél. : 1-888-224-9764 http://www.appelarecycler.ca/	X	Organisme gestionnaire des programmes collectifs de REP des piles, batteries et téléphones cellulaire
Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles (AOMGMR)	400, boul. de La Gabelle Saint-Étienne-des-Grès (QC) G0X 2P0 Tél. : 819-373-3130 Fax : 819-373-7820 www.aomgmr.com	X	Regroupement visant à fournir un support technique au niveau de la GMR
Association pour le recyclage des produits électronique (ARPE)	Tél. : 1-888-557-8177 www.recyclermeselectroniques.ca	X	Organisme responsable du programme de récupération et de valorisation des produits électroniques
Conseil canadien du compostage	www.compost.org	X	Organisme faisant la promotion du développement du compostage et de l'utilisation du compost
Conseil régional de l'environnement de la région de la Capitale nationale	870 avenue De Salaberry Québec (Québec) G1R 2T9 Tél. : (418) 524-7113 http://www.cre-capitale.org/	X	Organisation environnementale sans but lucratif faisant la promotion de l'insertion des valeurs environnementales dans le développement régional
Éco-Peinture	7175, rue Marion, bureau 140 Trois-Rivières (QC) G9A 5Z9 Tél. : 819-840-6229 Fax : 819-840-3270	X	Récupération : peinture, RDD
RecycFluo	Tél. : 1-888-604-2624 www.recycflu.com	X	Organisme gestionnaire des programmes collectifs de REP des lampes au mercure
Réseau québécois des centres de formation en entreprise et récupération	184, rue Racine, bureau 413 Loretteville (QC) G2B 1E3 Tél. : 418-407-3380 Fax : 418-407-3382 www.reseaucfer.ca	X	Récupération : TIC
Société de gestion des huiles usagées (SOGHU)	1101, boul. Brassard, bureau 214 Chambly (QC) J3L 5R4 Tél. : 450-447-9996 Fax : 450-447-9988 www.soghu.com	X	Récupération : huile usagée, contenant, filtre
Table pour la récupération hors foyer	1600, boul. René-Lévesque Ouest, bur. 600 Montréal (QC) H3H 1P9 Tél. : 514-931-1263 Fax : 514-875-0911	X	Programme de financement pour la récupération hors foyer
Entreprise de collecte et de transport de matières résiduelles			
Aurel Harvey & fils	555, rue Ste-Étienne La Malbaie (QC) G5A 1J3 Tél. : 418-665-4461	X	Roll off, Boîtes transrouliers

Gaudreau environnement	5160, boul. Pierre-Bertrand Québec (QC) Tél. : 1-800-736-0080	X	Déchets résidentiels et ICI Matières recyclables Résidus verts
Éric Tremblay	44, chemin Saint-Laurent Baie-Saint-Paul (QC) Tél. : 418-435-3399		Encombrants
Entreprises de collecte et de traitement des boues municipales ou fosses septiques			
Sani-Charlevoix	31, rang St-George, Saint-Urbain Tél. : 418-639-2731		Récupération : boues de fosses septiques des particuliers * Le siège social de l'entreprise est à St-Urbain, mais le site de traitement est hors MRC, à St-Irénée.
Intervenant	Adresse	Hors MRC	Domaine d'intervention
Récupérateurs, recycleurs et valorisateurs			
Centre des femmes de Charlevoix	595, George-Édouard-Tremblay Baie-St-Paul Tél. : 418-435-5752		Récupération : Jouets et ameublements pour bébé
Centre de tri VIA de Lévis	1200, rue des Riveurs Lévis (Québec) G6Y 9G2 Tél. : 418.833.0421	x	Récupération : matières recyclables
Clover environmental solutions	Tél. : 1-800-711-2673 info@colimare.com	X	Récupération : cartouches d'encre et cellulaires
Compospro inc.	2375, boul. de comporté La Malbaie (QC) G5A 3C6 Tél. : 418-439-4646 Fax : 418-439-4647	X	Récupération : matières organiques de la MRC
Récupérateurs, recycleurs et valorisateurs			
Coop de l'arbre	Tél. : 418-633-6574		Élagage, émondage, déchetage d'arbres
Écocentre de Neuville	1310, chemin du Site Neuville (QC) Tél. : 418-873-1250 Fax : 418-873-1290	X	Récupérateur : Bois, plastique des Écocentres de la MRC
Éric Tremblay	Tél. : 418-435-3399		Récupération : Béton, brique, asphalte des Écocentres
Iron Montaine	Tél. : 1-800-463-1405	X	Récupération : Déchetage (doc confidentiels)
C.A récupération inc.	455, chemin de la Vallée La Malbaie G5A 1C1 Tél. : 418-665-7372	X	Récupération : métaux écocentres
Projet Baiecycle	Habitat 07, 202 rue St-Anne Baie-St-Paul Tél. : 418-617-9715		Récupération : Bicyclettes
NAPA pièce d'auto	954, MGR de Laval Baie-St-Paul Tél. : 418-435-2241		Récupération : Batteries automobiles
Recyclage d'Auto Desbiens	329-7, route 362 Baie-Saint-Paul Tél. : 418-435-5920		Recycleur de métaux
Sanimax	2101, avenue de la Rotonde, Charny (QC) Tél. : 1-800-463-4461	X	Récupération : Huiles, graisse de cuisson
Vergers Pedneault	3384 Des Coudriers L'Île-aux-Coudres, Québec Tél. : (418) 438-2365		Récupération : résidus verts de la MRC

Organismes communautaires ou d'économie sociale			
Club optimiste	Baie-Saint-Paul http://baiest-paul.optimistcanada.ca/		Marché aux puces
La Friperie ressourcerie l'Ancrage	1024, chemin des Coudriers Isle-aux-Coudres Tél. : 418-438-1616		Récupération : Vêtements, meubles
Centre communautaire ProSanté	3, Clarence-Gagnon, Baie-Saint-Paul Tél. : 418-435-2129		Récupération : Vêtements

3.1 Infrastructures de valorisation et d'élimination de matières résiduelles

Cette section fait un inventaire des installations présentes sur le territoire de la MRC. Comme le démontre le tableau 17, la majorité des infrastructures présentes sont des points de dépôt. Ainsi on dénombre peu d'infrastructures de traitement des matières résiduelles. Par ailleurs, nous pouvons mentionner deux entreprises privées qui ont mis en place des systèmes de gestion environnementale :

La Laiterie Charlevoix de Baie-St-Paul, traite ses eaux usées (lactosérum) grâce à un système de méthanisation, et ce depuis 2012. Le gaz produit lors de la méthanisation (méthane) est utilisé pour produire une réserve d'eau chaude qui est utilisée pour l'ensemble de la production de la fromagerie.

Les Serres Sagami Charlevoix aux Éboulements ont mis en place un système de chauffage à la biomasse pour toutes ses installations, à partir de copeaux de bois. L'usine de Produits forestiers Résolu de Saint-Hilarion approvisionne les serres en copeaux, soit environ 15 000 tonnes par année. Le système de chauffage à la biomasse est en opération depuis décembre 2011.

Tableau 17 : Infrastructures de traitement de MR situées sur le territoire de la MRC.

Type d'infrastructure	Baie-St-Paul	Les Éboulements	L'Isle-aux-Coudres	Petite-Rivière-St-François	Saint-Hilarion	Saint-Urbain	MRC de Charlevoix
Infrastructure de valorisation							
❖ Écocentre	1		1			1	3
❖ Centre de tri de matières recyclables							0
❖ Centre de transbordement des matières recyclables						2	2
❖ Lieu de traitement des boues							0
❖ Infrastructure de compostage			1				1
Point de dépôt permanent							
❖ RDD	2	1	1	1	1	1	7
❖ Vêtements	1		1			1	3
Infrastructure d'élimination							
❖ Lieu enfouissement sanitaire (LES) *	1						1
❖ Centre de transbordement des ordures	1						1
❖ Lieu enfouissement technique (LET)							0
Total	6	1	4	1	1	5	18

*lieu d'enfouissement sanitaire fermé depuis janvier 2009

La capacité de l'ensemble des infrastructures de la MRC peut s'ajuster dans le temps en fonction des quantités de matières résiduelles qui y sont acheminées. C'est le cas notamment des écocentres, qui peuvent être agrandis, mais aussi des centres de transbordement qui peuvent recevoir davantage de matières à transborder. Il n'y a aucune limitation physique en terme de capacité, considérant que le volume de matières résiduelles produit et traité dans la MRC de Charlevoix est relativement faible et que plusieurs matières sont envoyées à l'extérieur pour y être traitées. De plus, comme la population de Charlevoix restera stable au cours des 20 prochaines années, il n'y aura pas d'augmentation drastique des besoins pour les installations de la MRC. Ainsi, les infrastructures de la MRC de Charlevoix sont toutes en mesures de combler les besoins futurs pour les 10 prochaines années.

3.1.1 Infrastructures de Valorisation

❖ Écocentres

Trois Écocentres ont été aménagés sur le territoire de la MRC. L'écocentre de Saint-Urbain construit en 2009, l'écocentre de Baie-Saint-Paul/Petite-Rivière construit en 2010 et celui de L'Isle-aux-Coudres construit en 2011. Les écocentres sont accessibles seulement aux résidents occupant le territoire de la MRC. Ils sont munis de conteneurs pour récupérer les matériaux de toute sorte, d'un entrepôt de réemploi réservé à la vente d'articles divers en bon état et d'un dépôt de RDD. Seul l'écocentre de Saint-Urbain est accessible à l'année. Ceux de Baie-Saint-Paul/Petite-Rivière et de L'Isle-aux-Coudres sont accessibles seulement de la mi-avril à la mi-novembre. Les entrepreneurs peuvent aussi utiliser les services des écocentres, en utilisant une remorque (aucun camion 10 roues ou plus) et s'ils trient leurs matières. Le tableau 18 décrit en détail les articles acceptés dans les écocentres.

Tableau 18 : Écocentre de la MRC de Charlevoix

Écocentres	Ouverture	Matières acceptées
Saint-Urbain	Ouvert à l'année	Meubles, électroménagers, matériaux secs, résidus verts, matières recyclables, béton, articles ménagés divers, articles de sport, branches, vêtements, RDD, matériel informatique et électronique, métaux.
L'Isle-aux-Coudres	mi-avril à mi-novembre	
Baie-Saint-Paul	Mai à mi-novembre	

❖ Centre de tri de matières recyclables

Sur le territoire de la MRC, on ne compte pas de centre de tri pour les matières recyclables. Les matières recueillies par la collecte sélective sont acheminées dans le centre de transbordement des matières recyclables de Gaudreau environnement situé dans le parc industriel de St-Urbain puis les matières sont acheminées par remorque compacteur vers le centre de tri VIA à Lévis. En 2015, ce centre de tri a reçu 41 436 Tm de matières. Cela comprend 3 336 Tm de rejets (8,1%) et 465 Tm de matières valorisées (1,1%), pour un total de 37 635 Tm de matières traitées. La capacité de traitement est de 45 000 Tm par quart de travail. Ce volume pourrait être doublé avec une équipe de soir (cela a d'ailleurs été démontré à quelques reprises lorsqu'ils ont transféré les volumes du centre de tri de Québec pour des

améliorations majeures, où le centre a été fermé pendant 3 semaines). Le centre de tri VIA à Lévis a des clients pour toutes les matières traitées, qui sont livrées au fur et à mesure de leur production. Au cours des dernières années, ils ont investi 6 millions de dollars pour l'installation de lecteurs optiques et pour le tri des fibres, ce qui donne à leurs produits une qualité supérieure. Cela leur garantit un écoulement régulier de leurs produits et des contrats à long terme pour plusieurs produits. Enfin, ils estiment pouvoir répondre aux besoins futurs pour les 10 prochaines années sans problème. Ils sont d'ailleurs en pleine construction de l'aire de réception, qui passera de 6 000 pieds carrés à 21 000 pieds carrés et qui représente un investissement de 2 millions de dollars.

❖ Centre de transbordement des matières recyclables

Sur le territoire de la MRC de Charlevoix, il y a deux centres de transbordement des matières recyclables qui sont situés dans le parc industriel de St-Urbain. Le premier centre de transbordement est celui de Gaudreau environnement et est utilisé pour le transbordement de nos matières et le deuxième est celui de Aurel Harvey & fils qui est utilisé pour le transbordement des matières de la MRC de Charlevoix-Est.

❖ Lieu de traitement de boues de fosses septiques

Dans la Municipalité de St-Urbain, nous retrouvons la compagnie Sani-Charlevoix qui possède un site de traitement des boues de fosses septiques à Saint-Irénée, dans la MRC de Charlevoix-Est. Étant la seule dans la région, cette compagnie fait la collecte de toutes les fosses de la MRC en plus de celles de la MRC de Charlevoix-Est. La méthode de traitement des matières est par lagunage et infiltration. Pour le moment, le produit fini est accumulé sur place. Les données pour la capacité de traitement des boues de fosses septiques sont les suivantes :

- Débit moyen : 22,4 m³/j
- Charge organique maximum : 233 kg/ DBO₅/j
- Capacité de traitement : 3000 fosses/année
- Quantités annuelles de matières reçues, traitées ou rejetées en 2015 : 2631 fosses septiques vidangées

❖ Infrastructure de compostage

Sur le territoire de la MRC, on ne compte pas d'infrastructure de compostage recevant des matières organiques provenant du secteur municipal. Pour la disposition des matières provenant des collectes à trois voies, nous faisons appel à la compagnie Compospro Inc. située dans la MRC de Charlevoix-Est. La capacité de traitement de Compospro est de 57 000 m³ par année. Comme ils ne possèdent pas de balance à leurs installations, certaines données, comme leur capacité de traitement, ne sont pas disponibles en tonnes humides. De plus, le taux de siccité est également inconnu. Ils ont reçu 595 tonnes provenant de la MRC de Charlevoix en 2015. Le taux de rejet est d'environ 20%, incluant 10-15% de matières recyclables. Enfin, les installations de Compospro pourront subvenir aux besoins dans les 10 prochaines années, comme ils ne fonctionnent qu'à 18% de leur capacité maximale.

Pour les matières provenant de la collecte de résidus verts, ils sont envoyés directement chez un pomiculteur situé à L'Isle-aux-Coudres (Vergers Pedneault). La capacité de traitement des Vergers Pedneault est difficile à évaluer. Il n'y a que la MRC de Charlevoix qui y envoie des résidus verts (des feuilles mortes), et ce deux fois par année (nous y avons envoyé au total 28 tonnes de feuilles en 2014, mais cela a tendance à baisser avec la collecte porte-à-porte des matières organiques). Les Vergers font leur propre compost avec des pommes, mais ont aussi besoin de matière brune. La capacité de traitement est loin d'être atteinte.

3.1.2 Points de dépôt permanents

Les points de dépôt permanents représentent des lieux de dépôt volontaire où les citoyens peuvent y amener certaines matières résiduelles. Pour ces infrastructures, on note les points de dépôt de RDD ainsi que ceux de vêtements provenant des friperies.

❖ Dépôt RDD

Pour ce qui est des RDD, on dénombre 7 points de dépôt permettant la récupération de la peinture, des huiles, des piles et des fluocompactes. Quatre d'entre eux sont plus complets et acceptent aussi les néons, les produits organiques et inorganiques. Ses dépôts sont accessibles dans chaque municipalité et sont situés dans les écocentres et dans les garages municipaux.

❖ Dépôt de vêtements

Concernant les vêtements, deux organismes à but non lucratif sont connus dans la région, ils récupèrent et revendent à bas prix les vêtements et les chaussures. Il est difficile d'évaluer la quantité recueillie par ces friperies. Les surplus et rejets de ces friperies sont acheminés à l'écocentre de St-Urbain et stockés dans une remorque qui, une fois remplie, est acheminée à la compagnie PHILTEX qui récupère le textile et les vêtements en bon état afin de les exporter dans les pays sous-développés.

3.1.3 Infrastructures d'élimination

❖ Lieu d'enfouissement sanitaire

La MRC possède un lieu d'enfouissement sanitaire localisé sur le territoire de la Ville de Baie-Saint-Paul. Les activités d'enfouissement, à cet endroit, ont cessé en janvier 2009 conformément au règlement sur *l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles*. Plusieurs projets ont été étudiés, dont la possibilité d'établir une entente avec la MRC de Charlevoix-Est pour l'enfouissement de nos déchets dans leur LET, mais le projet ne s'est jamais concrétisé à cause des coûts d'investissement jugés trop élevés.

❖ Centre de transbordement

Le centre de transbordement des déchets de la MRC de Charlevoix est situé à St-Placide (terrain adjacent à l'ancien lieu d'enfouissement sanitaire de la MRC). Ce centre de transfert a été construit sur le terrain de la MRC de Charlevoix, mais les équipements appartiennent à Gesterra jusqu'à la fin de la période de location achat de 15 ans (2009 à 2023). Le centre de transbordement des déchets est constitué de deux (2) Transtors d'une capacité de stockage de 53v³ chacun (106 v³ au total) ainsi que de deux dalles de béton où sont positionnées les remorques compactables qui transbordent les déchets vers le LET de Gesterra.

Les Transtors (figure 13) sont transvidés chaque jour dans une remorque compacteur de 108 v³ et les déchets sont transportés au LET de Gesterra à St-Rosaire. Le système du centre de transfert est un projet-pilote présenté par Gesterra au MDDELCC, puisque ce système n'était pas encore utilisé au Québec. Depuis son implantation, le système a très bien fonctionné, les déchets des camions de collecte latérale, chargement avant et les même les transrouliers (roll off) y sont transvidés chaque semaine. Les conteneurs de 40 verges contenant les rejets collectés dans les écocentres transitent aussi par les Transtors pour être éliminés chez Gesterra.

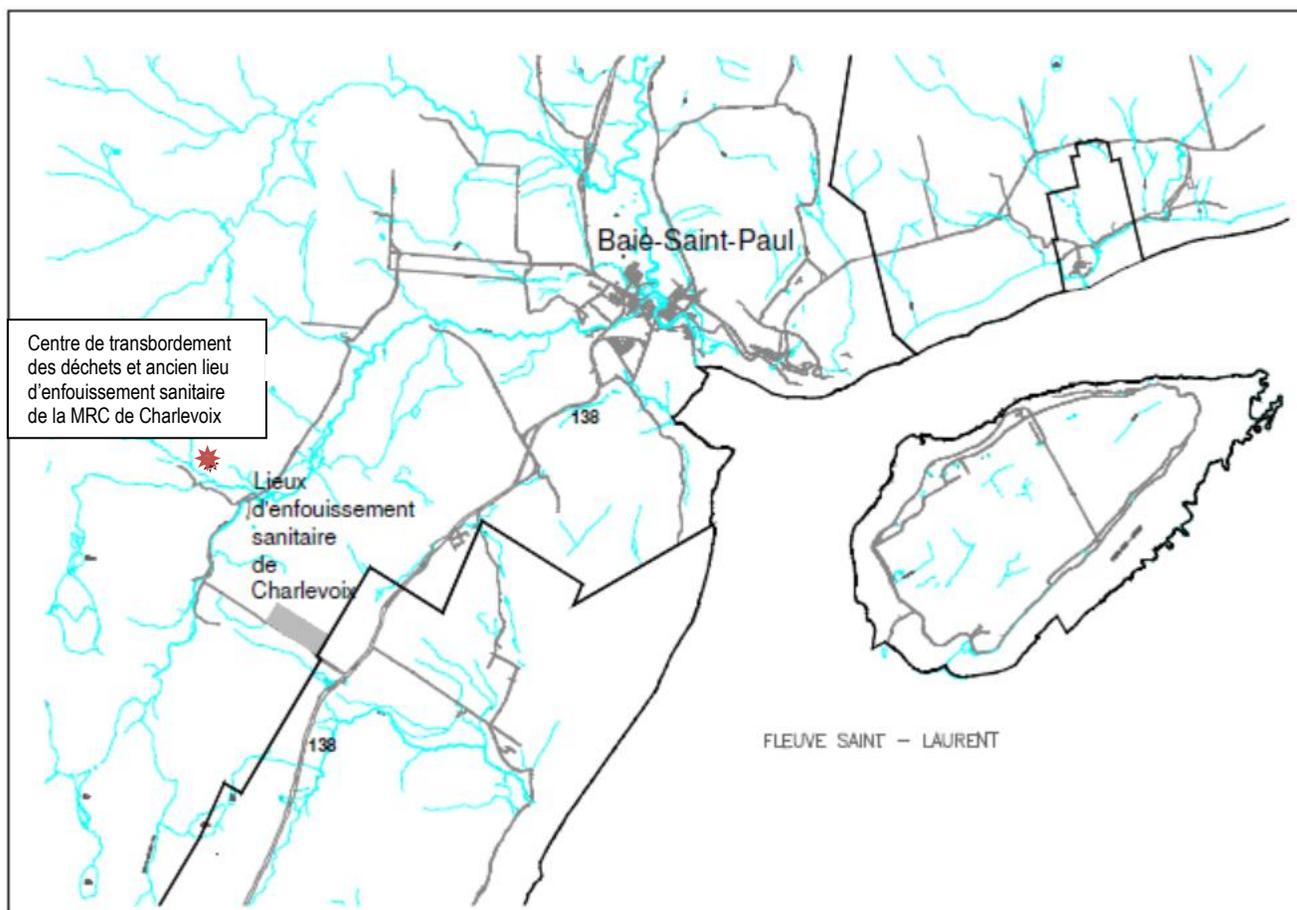
Selon le Certificat d'autorisation émis à la MRC par le MDDELCC un maximum de 200 Tm métriques de déchets par semaine peut transiter par le centre de transbordement. Ce maximum n'a jamais été atteint depuis le début de l'utilisation de ce système de transbordement.

Figure 13 : Centre de transbordement des déchets



Saint-Placide, Baie-St-Paul

Figure 13 b : Carte de localisation du centre de transbordement des déchets et de l'ancien LES.



❖ Lieu d'enfouissement technique

Les déchets de la MRC sont transbordés vers le LET de Gesterra, opéré par Gaudreau Environnement Inc. Celui-ci se situe au 318 Chemin de la Grande-Ligne à Saint-Rosaire, dans la MRC d'Arthabaska. En 2015, la quantité de matières reçues au LET a été de 68 418,35 Tm, tandis que la capacité de traitement annuelle maximale est de 150 000 Tm. La capacité résiduelle du LET est de 2 954 359 Tm. Considérant la capacité totale de 3 567 045 tonnes, le LET de Gesterra a une durée de vie estimée à 43 ans en 2011.

4 INVENTAIRE DES MR GÉNÉRÉES SUR LE TERRITOIRE DE PLANIFICATION

Ce chapitre présente l'inventaire des matières résiduelles produites sur le territoire de la MRC. Il comprend les matières résiduelles d'origine domestique (résidentielle), industrielle, commerciale, institutionnelle (ICI), Construction, rénovation et démolition (CRD) et boues municipales en les distinguant par type de matière.

Pour chacun des secteurs identifiés, les données recueillies ou estimées ont été compilées. Depuis la réalisation du premier PGMR, la MRC de Charlevoix n'a cessé de chercher les meilleurs moyens afin d'obtenir des données de suivis fiables et régulières de l'évolution de nos quantités de matières résiduelles générées.

Avec les années et les nouveaux contrats octroyés, nous avons inclus l'obligation d'avoir des balances fonctionnelles sur les différents camions de collecte (déchets, matières recyclables, matières organiques, écocentres). Un suivi mensuel nous est donc remis par l'entrepreneur de collecte. Les données du LET de St-Rosaire et du centre de tri VIA nous servent aussi à vérifier l'exactitude des poids reçus. En 2013 et 2014, les prises de données n'étaient pas encore tout à fait au point, mais à partir de 2015 nous devrions avoir un suivi assez représentatif des quantités valorisées et éliminées.

Dans la section quatre, nous avons donc utilisé une partie des données réelles, compilées en 2014 et provenant de nos différentes collectes. Nous avons complété le tout avec les données calculées à l'aide de l'outil d'inventaire de Recyc-Québec.

Le tableau 19 montre le nombre d'unités d'occupation desservies pour chaque type de collecte pour l'année 2014. Les unités d'occupation résidentielles sont divisées en saisonnières et permanentes selon leur classement au rôle d'évaluation. La collecte résidentielle (domestique) inclut aussi les commerces qui utilisent des bacs roulants verts de 360 litres. La colonne commerciale inclut seulement les ICI inscrits dans la collecte commerciale qui s'effectue par conteneurs chargement avant ou conteneurs transrouliers « Roll off ». Nous n'avons que 3 transrouliers compacteurs (Roll off) pour les déchets, celui du Maxi, du marché IGA et de l'Hôpital de Baie-St-Paul. Le centre de ski Le Massif utilise aussi un conteneur « Roll off » de 40 verges, mais il n'est pas compactable.

Tableau 19 : Nombre d'unités d'occupation par municipalité selon le service de collecte (2014)

Municipalité	Nombre d'unités d'occupation		Commerciale	Total
	Saisonniers	Permanentes *		
Baie-Saint-Paul	408	2 872	158	3 438
Éboulements	311	600	25	936
L'Isle-aux-Coudres	60	721	30	811
Petite-Rivière-St-François	0	691	15	706
Saint-Hilarion	78	422	18	518
Saint-Urbain	140	642	22	804
TOTAL	997	5 948	268	7 213

* Nombre d'unités collectées en bac roulant (incluant des petits commerces).

4.1 Matières résiduelles éliminées par municipalité et selon les secteurs d'activités

Les quantités de matières résiduelles éliminées en 2014 par le secteur municipal et ICI sont présentées au tableau 20.

Tableau 20 : Secteurs municipaux et ICI : quantité de MR éliminées en 2014

Municipalités	Matières résiduelles éliminées en tonnes métriques				
	Total	Secteur municipal	Écocentre	Secteur ICI	
				Conteneurs	Transrouliers
Baie-Saint-Paul	3 296	1 669	195	1 048	384
Éboulements	627	440	51	136	0
L'Isle-aux-Coudres	773	405	88	280	0
Petite-Riv.-St-François	685	445	70	110	60
Saint-Hilarion	651	414	47	190	0
Saint-Urbain	566	339	40	187	0
Total	6597	3711	491	1951	444
		4202		2395	

Source : Données recueillies sur le terrain par l'entrepreneur et la balance du LET.

4.2 Matières résiduelles récupérées par secteur et par municipalité

La quantité de matières recyclables récupérées par la collecte sélective est présentée au tableau 21. Les données ont été obtenues par les balances des camions de collecte et par le centre de tri de Via à Lévis.

Tableau 21 : Secteurs municipaux et ICI : quantité de matières recyclables collectées en 2014

Quantité en Tonnes Municipalités	ICI		Municipal	Total
	Conteneur chargement avant	Compacteur		
Baie-Saint-Paul	400	20	625	1 045
Éboulements	26		131	157
L'Isle-aux-Coudres	61		143	204
Petite-Rivière-St-François	30		183	213
Saint-Hilarion	36		103	139
Saint-Urbain	60		119	179
Total	613	20	1 304	1 937

Afin de répartir les pourcentages de matières traitées par la MRC, au cours de l'année 2014, nous avons utilisé la répartition globale (en pourcentage) de l'ensemble des matières traitées par le centre de tri de VIA à Lévis. Les rejets n'ont pas été considérés dans les matières valorisées. Le tableau 22 présente les quantités des différentes matières récupérées, réparties par secteur municipal et ICI.

Tableau 22 : Composition des matières récupérées en 2014 (Tm/an)

Type de matière	Pourcentage**	Quantité totale MRC	Répartition par secteur		
			Municipal	ICI	Transroulier
Papier / carton	66%	1275	858	403	18,2
Verre	15%	296	200	94	
Métal	4%	79	53	25	
Plastique	6%	112	76	36	
<i>Autres / contaminants / rejets</i>	<i>9%</i>	<i>174</i>	<i>117</i>	<i>55</i>	
Total	100%	1937	1304	613	
Total récupérées	91%	1763	1187	558	18,2
**Données fournis par Hélène Proux, centre de tri Via à Lévis.			1763		

4.3 Résidus organiques récupérés et valorisés

Sur le territoire de la MRC de Charlevoix, une collecte sélective à trois voies a été instaurée dans les secteurs plus urbanisés de la ville de Baie-Saint-Paul et dans les municipalités des Éboulements et de St-Hilarion. En 2015, deux autres municipalités sont ajoutées à cette collecte soit celles de Petite-Rivière-St-François et de Saint-Urbain.

Les matières organiques récoltées lors de la collecte des bacs bruns sont traitées au centre de compostage Compospro de La Malbaie. Afin de soulager les citoyens des surplus ponctuels qu'ils peuvent avoir, un conteneur est disponible à l'année à l'écocentre de St-Urbain afin de recevoir leurs résidus verts. Ces matières sont aussi compostées chez Compospro.

Une collecte de résidus verts est offerte deux fois par année sur tout le territoire de la MRC. Les matières collectées au printemps et à l'automne lors de ces collectes sont compostées aux Vergers Pedneault de L'Isle-aux-Coudres. Ils mélangent les feuilles mortes avec les pommes qui sont tombées des arbres. Ils utilisent le compost sur place dans leur verger.

Le tableau 23 présente les quantités de matières organiques collectées par les différents systèmes de collecte ou au dépôt volontaire offert à l'écocentre de St-Urbain. Pour ce qui est de la collecte à trois voies, nous ne connaissons pas la proportion de résidus verts et de résidus alimentaires. En 2014, la collecte des résidus verts sur l'ensemble de la MRC a généré 28 Tm de résidus verts et le conteneur à l'écocentre de St-Urbain 17 Tm de résidus verts, pour un total de 45 Tm de résidus verts et 407 Tm de matières organiques putrescibles qui ne peuvent être ventilées en résidus verts et résidus alimentaires.

Tableau 23 : Quantité des résidus organiques valorisées par la MRC de Charlevoix en 2014

Type de collecte	Municipalité	Tonnage (Tm)
Collecte à 3 voies	Les Éboulements, St-Hilarion	136
Collecte à 3 voies	Baie-Saint-Paul	271
Collecte des résidus verts	MRC	28
Conteneur écocentre de St-Urbain	MRC	17
Total valorisé		452

Au tableau 24, la collecte des matières organiques, porte-à-porte à l'aide de bacs bruns 240 litres, est détaillée en fonction du nombre d'unités d'occupation desservies par municipalité. Les données sont basées sur la liste d'usagers de la MRC ainsi que les poids obtenus de l'entrepreneur de collecte.

Tableau 24 : Description de la collecte des matières organiques (bacs bruns)

MRC Charlevoix 2014	Nb d'unités occupation (U.O.)				Nb d'U.O. desservies / collecte mat. organiques	% des U.O. desservies
Municipalités	Permanentés	Saisonniers	ICI	TOTAL		
Baie-Saint-Paul	3 451	408	340	4199	2128	51
L'Isle-aux-Coudres	721	60	52	833	0	0
Les Éboulements	600	311	39	950	289	30
Petite-Rivière-St-François	691	0	26	717	0	0
Saint-Hilarion	422	78	35	535	243	45
Saint-Urbain	642	140	31	813	0	0
TOTAL	6 527	997	523	8 047	2 660	33
	7 524					

4.4 Résidus domestiques dangereux (RDD) récupérés et valorisés

Selon Recyc-Québec, les résidus domestiques dangereux (RDD) incluent les acides, bases, peintures, solvants, huiles, cyanures, pesticides, réactifs, oxydants, piles, batteries, médicaments, aérosols, autres matières organiques, etc. Les matières organiques regroupent essentiellement les liquides organiques déjà mélangés (huiles, peintures, solvants, etc.) en provenance du consommateur ou des matières organiques non recyclées (peintures acryliques, vernies, etc.). Un dépôt RDD (volontaire) est accessible dans chaque municipalité de la MRC. Les résidus sont ensuite récupérés et traités par l'entreprise Laurentide Re/source.

Le tableau 25 présente les quantités de résidus domestiques dangereux récupérées par point de dépôt. Les données indiquées proviennent des bilans transmis par Laurentide Re/source lors de la facturation.

Tableau 25 : Quantité de RDD récupérés par la MRC de Charlevoix en 2014 par point de dépôt

Lieu de dépôt	Peinture	Huile	Organique	Inorganique	Aérosol	Pile	Antigel	Total / lieu dépôt (kg)
Écocentre Baie-St-Paul / PRSF	159	17	67	12	2,25	0	0	257
Ville Baie-St-Paul	1684	1085	1001	98	18	136	17	4 039
Les Éboulements	527	270	65	7	10	13	0	892
Petite-Rivière-St-François	53	230	207	3	0,15	0	0	493
Éco. Isle-aux-Coudres	1167	600	581	15	7	0	5	2 375
St-Hilarion	445,4	354	177	0	0,75	0	6	983
Écocentre St-Urbain	3845	2710	2519	115	45	702	14	9 950
Sous total /matière (kg)	7880	5266	4616	251	83	851	42	18 989
<i>BMR S.Duchesne</i>	1118	0	78	0	0	0	0	1 196
<i>Quinc. A.Tremblay</i>	78	0	2	0				80
Sous-total quincailleries	1196	0	80	0	0	0	0	1 276
Total (kg)	20 265							
Total (Tm)	20							

4.5 Produits sous REP

- Batteries et piles : inclus dans le tableau des RDD
- Huiles usées et filtres, liquides de refroidissement, antigel : inclus dans le tableau des RDD
- Lampes au mercure : Non disponible
- Peintures et leurs contenants : inclus dans le tableau des RDD pour les quantités collectées dans les points de dépôt et données globales au tableau 25.
- Produits électroniques : La MRC a une entente avec Arpe-Québec pour la récupération et nous fonctionnons avec le système de collecte des CFER. Les quantités recyclées en 2014 sont présentées au tableau 26.

Tableau 26 : Quantité de produits électroniques récupérés par la MRC de Charlevoix en 2014

Matériel collecté (kg)					
Écran	Ordinateur	Autre visée	Sous-total conforme	Non visé	Total (kg)
32 403	3 513	7 879	43 795	661	44 456

4.6 Matières résiduelles nécessitant une gestion particulière

4.6.1 Textiles récupérés et valorisés

✓ Centre communautaire Pro-Santé de Baie-St-Paul

Cet organisme est sans but lucratif, les revenus réalisés par la vente de vêtements sont identiques aux coûts reliés aux dépenses. Les vêtements récupérés proviennent uniquement des apports volontaires des citoyens. Les vêtements sont triés, lavés puis mis en vente. En 2014, 26 500 morceaux ont été vendus, si l'on tient compte qu'un sac pèse 6,8 kg et qu'il contient en moyenne 30 morceaux de vêtement, nous obtenons donc une récupération de 6 007 kg ou 6 tonnes de textile. Les vêtements non vendus sont transportés dans la remorque de récupération des textiles à l'écocentre de St-Urbain et transférés à Philtex (Montréal).

✓ Centre communautaire l'Ancrage de L'Isle-aux-Coudres

Cet organisme sans but lucratif a débuté ses activités en juillet 2002. Les vêtements usagés de la friperie proviennent tous de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres. En 2014, 1 998 morceaux ont été vendus sur place, ce qui représente environ 456 kg de textile récupérés. Il y a un partenariat avec les friperies de Baie-St-Paul et de La Malbaie et les surplus de vêtements y sont transportés. En 2014, 101 sacs de vêtements, donc 687 kg, ont été ainsi déplacés vers d'autres friperies, ces quantités ne seront pas prises en compte puisqu'elles se retrouvent déjà dans l'inventaire du Centre communautaire Pro Santé ou dans une autre MRC.

En résumé, pour la récupération du textile nous avons donc 6 463 kg (6,5 tonnes) récupérés et réutilisés dans la MRC et 35 tonnes de textile récupérées par Philtex à Montréal.

4.6.2 Pneus :

Données obtenues grâce à l'outil d'inventaire de Recyc-Québec. Voir tableau 27

4.6.3 Contenants consignés :

Données obtenues grâce à l'outil d'inventaire de Recyc-Québec. Voir tableau 27

4.6.4 Véhicules hors d'usage :

Données obtenues grâce à l'outil d'inventaire de Recyc-Québec. Voir tableau 27

4.6.5 Appareils réfrigérants :

Les appareils réfrigérants contiennent des halocarbures dans les circuits de réfrigération et dans la mousse isolante. Lorsqu'ils ne sont pas captés et détruits, ces gaz ont un effet majeur sur le réchauffement climatique (un seul appareil peut dégager jusqu'à 3,7 Tm équivalents CO). Recyclage Écosolution offre un programme de recyclage optimal

Frigoresponsable qui permet de récupérer la totalité des gaz réfrigérants, de l'huile contaminée et du mercure, l'extraction et la destruction des halocarbures présents dans la mousse isolante et la valorisation de toutes les composantes. La MRC a donc pris une entente avec Recyclage Écosolution inc. pour le service « Platine ». Pour l'année 2014, quatorze appareils ont été collectés pour 6,9 kg d'halocarbures ou 26,9 tonnes éq. CO récupérés. Le gain environnemental total pour la réduction des émissions de GES est de : 28,4 t éq. CO₂.

4.7 Description de la méthodologie utilisée et précision des données

4.7.1 Analyse du bilan du secteur résidentiel

L'inventaire du secteur résidentiel est composé des données fournies par l'entrepreneur de collecte (balance dans le camion) qui sont inscrites après chaque collecte (ordure, recyclage et matières organiques) produite par les résidents permanents et saisonniers confondus et de la compilation des données des matières recueillies dans les écocentres. Il est à noter que le service de collecte est offert aux petits ICI et que leurs matières se retrouvent pêle-mêle dans le camion avec les matières résiduelles résidentielles.

Les données du tableau 27 font référence aux données valorisées en 2014, selon l'outil d'inventaire de Recyc-Québec (Valo outil inv.) et selon les données réellement collectées fournies par l'entrepreneur de collecte (Valorisé**). Puisque la quantité réellement générée sur le territoire n'est pas disponible et est difficilement évaluable, nous avons utilisé celle calculée par l'outil d'inventaire de Recyc-Québec. Les matières recyclables ont été réparties par catégorie selon les pourcentages fournis par le centre de tri Via de Lévis.

Pour la récupération de la matière organique, nous n'avons pas inclus de quantité reliée à l'herbicyclage, car nous ne connaissons pas la proportion de la population qui le pratique ni les quantités de gazon qui sont ainsi détournées de la collecte des matières organiques (bac brun) et de l'élimination. Pour la quantité de résidus organiques recyclés par compostage domestique, un composteur domestique produit en moyenne 100 kg de compost par année⁴. Les quantités de matières organiques ainsi recyclées correspondent donc au nombre de composteurs domestiques présents sur le territoire, multiplié par 100 kg.

Le taux de récupération global, qui correspond au pourcentage de matières détournées de l'enfouissement, représente donc la quantité de matières valorisées par rapport à la quantité totale de matières résiduelles générées. Pour l'année 2014, comme il y a eu 6341 Tm de matières générées et 2878 Tm de matières valorisées, le taux de récupération global de la MRC de Charlevoix atteint 45%.

⁴ L'outil d'inventaire de Recyc-Québec nous informe qu'un composteur domestique détourne de l'élimination 100 kg de résidus alimentaires par année.

Enfin, en ce qui concerne les balayures de rue, les villes s'en servent pour les utiliser à d'autres usages. Les quantités ne sont pas connues.

Tableau 27 : Inventaire de MR générées et valorisées en 2014 / secteur domestique

Matières caractérisation (%)		Baie-St-Paul	L'Isle-aux-Coudres	Les Éboulements	PRSF	St-Hilarion	St-Urbain	MRC	Taux récupération	
Répartition selon popu équivalente		53%	9%	11%	7%	9%	11%	100%		
Population équivalente		7 896	1 317	1 632	1 065	1 266	1 618	14 794		
Répartition selon réel collecté en 2014		48%	11%	10%	14%	8%	9%	100%		
Matières recyclables* (en Tm)	Papier / carton	Généré	587	98	121	79	94	120	1 100	78%
		Valo outil Inv	381	87	79	111	64	71	794	
		Valorisé**	412	94	86	120	69	77	858	
	Plastique	Généré	193	32	40	26	31	39	361	21%
		Valo outil Inv	60	14	13	18	10	11	125	
		Valorisé**	36	7	8	5	7	8	76	
	Verre	Généré	155	26	32	21	25	32	290	69%
		Valo outil Inv	100	23	21	29	17	19	208	
		Valorisé**	96	22	20	28	16	18	200	
	Métal	Généré	60	10	12	8	10	12	113	48%
		Valo outil Inv	24	5	5	7	4	4	49	
		Valorisé**	26	6	5	8	4	5	54	
	Sous Total	Généré	995	166	206	134	160	204	1 864	64%
		Valo outil Inv	564	129	118	165	94	106	1 176	
		Valorisé**	570	129	120	161	95	108	1 184	
Matières organiques*** (bacs bruns, compostage domestique & résidus verts)	Généré	1616	269	334	218	259	331	3027	17%	
	Valo outil Inv	260	60	54	76	43	49	542		
	Résidus verts**	23	5	4	5	4	5	46		
	Comp. dom**	34	8	9	9	8	7	75		
	Bacs bruns**	271	0	68	0	68	0	406		
Autres résidus	RDD et TIC	Généré	37,0	8,5	7,7	10,8	6,2	6,9	77	81%
		Valo outil Inv	29,8	6,8	6,2	8,7	5,0	5,6	62	
	Encombrants métalliques	Généré	72,5	16,6	15,1	21,1	12,1	13,6	151	65%
		Valo outil Inv	47,0	10,8	9,8	13,7	7,8	8,8	98	
	Encombrants non-métalliques	Généré	109,9	25,2	22,9	32,1	18,3	20,6	229	74%
		Valo outil Inv	81,6	18,7	17,0	23,8	13,6	15,3	170	
	Pneus	Généré	66,2	15,2	13,8	19,3	11,0	12,4	138	100%
		Valo outil Inv	66,2	15,2	13,8	19,3	11,0	12,4	138	
	Consignes	Généré	21,1	4,8	4,4	6,2	3,5	4,0	44	75%
		Valo outil Inv	15,8	3,6	3,3	4,6	2,6	3,0	33	
	VHU	Généré	298,6	68,4	62,2	87,1	49,8	56,0	622	100%
		Valo outil Inv	298,6	68,4	62,2	87,1	49,8	56,0	622	
	Textile	Généré	90,7	20,8	18,9	26,5	15,1	17,0	189	23%
		Valo outil Inv	21,1	4,8	4,4	6,2	3,5	4,0	44	
Sous total	Généré	696	160	145	203	116	131	1450	80%	
	Valorisé	560	128	117	163	93	105	1167		
Grand total						Généré	6341		45%	
						Valorisé	2878			

* Excluant les rejets (9 %) du centre de tri Via

** Données réellement collectées (non calculées avec l'outil d'inventaire de Recyc-Québec)

***Ne tient pas compte de l'herbicyclage.

4.7.2 Analyse du bilan du secteur ICI

Dans un premier temps, les données sur la quantité de matières résiduelles récupérées et valorisées seront présentées pour le secteur global des ICI, nous n'avons pas de données plus précises à ce niveau. L'outil d'inventaire de Recyc Québec a été utilisé pour déterminer les quantités générées et valorisées, mais les données obtenues ne nous semblent pas du tout représentatives de notre MRC. Ces derniers ont tout de même été inscrits dans le tableau 28 afin d'avoir des données de quantités générées.

Vous remarquerez la très grande variation de quantité entre les données terrain et celles obtenues par l'outil d'inventaire. Selon nous, l'outil d'inventaire a surévalué la génération et la récupération des ICI de notre MRC. La quantité totale de matières recyclables reçu chez Via était pour les ICI de 578 Tm (rejets non inclus). Bien entendu, il y a des quantités que nous n'avons pas comme celle de la récupération du carton à l'interne par les 2 supermarchés et peut être autres commerces, mais puisque nous collectons l'ensemble des ICI dans notre collecte commerciale cela nous enlève quand même assez bien sur les quantités récupérées. Les données fournies par l'entrepreneur (collecte chargement avant pour le recyclage et transroulier du Centre commercial Le Village) ont été réparties par type de matière selon les pourcentages fournis par le centre de tri VIA de Lévis.

En ce qui concerne la collecte des matières organiques, seulement quelques ICI participent, en été surtout puisque la fréquence est plus régulière (Tim Horton, Boulangerie chacun son pain, Al dente, restaurant l'Orange Bistro, Gravel et Tremblay distributeur de fruits et légumes). Les quantités récoltées sont par contre incluses dans la collecte résidentielle. Afin d'inclure les ICI, qui produisent de plus gros volumes de résidus organiques, la MRC devra mettre en place une collecte spécialement conçue pour leurs besoins particuliers. Cette solution sera étudiée d'ici 2020.

L'ensemble des ICI de la MRC de Charlevoix sont desservis par des collectes municipales pour leurs ordures et leurs matières recyclables. Les plus gros ICI sont desservis par une collecte par conteneur chargement avant et pour le Centre commercial par un compacteur. En 2014, le Centre commercial Le Village a récupéré 20 tonnes et les autres ICI 613 Tm pour un total de 576 tonnes métriques (rejets exclus). Les plus petits ICI, ceux qui utilisent des bacs roulants de 360 litres pour leurs matières recyclables, sont compilés dans la collecte résidentielle.

Tableau 28 : Quantité de MR générées et récupérées annuellement (Tm/an) / secteur ICI et CRD

Matières ICI & CRD (% caractérisation)			Baie-St-Paul	L'Isle-aux-Coudres	Les Éboulements	PRSF	St-Hilaire	St-Urbain	MRC	Taux récupération		
Répartition calculée selon proportion réelle 2014			45 %	11 %	12 %	12 %	11 %	9 %	100 %			
Population équivalente			7 896	1 317	1 632	1 065	1 266	1 618	14 794			
Matières recyclables * (en Tm)	Papier / carton	Via 66 %	Généré	933	228	249	249	228	187	2 073		
			Valo outil inv.	570	139	152	152	139	114	1 267	61 %	
			Valorisé **	191	47	51	51	47	38	425	20 %	
	Plastique	Via 6 %	Généré	217	53	58	58	53	43	483		
			Valo outil inv.	39	10	10	10	10	8	87	18 %	
			Valorisé **	17	4	4	4	4	3	37	8 %	
	Verre	Via 15 %	Généré	96	24	26	26	24	19	214		
			Valo outil inv.	27	6	7	7	6	5	59	28 %	
			Valorisé **	41	10	11	11	10	8	92	43 %	
	Métal	Via 4 %	Généré	88	21	23	23	21	18	195		
			Valo outil inv.	39	9	10	10	9	8	86	44 %	
			Valorisé **	11	3	3	3	3	2	25	13 %	
	Sous total			Généré	1 334	326	356	356	326	267	2 965	
Valo outil inv.				675	165	180	180	165	135	1 499	51 %	
Valorisé **				260	64	69	69	64	52	578	19 %	
Matières organiques	Industrie de transformation agroalimentaire	Généré	358	87	96	96	87	72	796			
		Valorisé	0	0	0	0	0	0	0	0 %		
	Résidus verts	Généré	56	14	14,5	14,5	14	11	124			
		Valorisé	0	0	0	0	0	0	0	0 %		
	Résidus alimentaires	Généré	389	95	104	104	95	78	865			
		Valorisé	0	0	0	0	0	0	0	0 %		
	Autres résidus organiques	Généré	81	20	21,5	21,5	20	16	180			
		Valorisé	0	0	0	0	0	0	0	0 %		
	Sous total			Généré	884	216	236	236	216	177	1 965	
				Valorisé	0	0	0	0	0	0	0	0 %
CRD	Agréats	Généré	1576	385	420	420	385	315	3503			
		Valo outil inv.	1485	363	396	396	363	297	3299	94 %		
	Gypse	Généré	93	23	25	25	23	19	206			
		Valo outil inv.	3	1	1	1	1	1	7	3 %		
	Bardeaux d'asphalte	Généré	84	20	22	22	20	17	186			
		Valo outil inv.	9	2	2	2	2	2	20	11 %		
	Autres	Généré	77	19	21	21	19	15	172			
		Valo outil inv.	0	0	0	0	0	0	0	0 %		
	Bois de construction	Généré	547	134	146	146	134	109	1215			
		Valo outil inv.	352	86	94	94	86	70	782	64 %		
	Sous total			Généré	2377	581	634	634	581	475	5282	
Valorisé				1849	452	493	493	452	370	4108	78 %	
							Grand total	Généré	10 212			
								Valorisé	4686	46 %		

* Excluant les rejets (9 %) du centre de tri Via

** Données réellement collectées (non calculées avec l'outil d'inventaire de Recyc-Québec)

4.7.3 Analyse du bilan du secteur CRD

Pour le secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD), l'atteinte des objectifs est très difficile à déterminer, puisque nous ne connaissons pas les lieux où chaque entrepreneur se départit de ses résidus. Certains entrepreneurs de Charlevoix fréquentent les écocentres à cet effet, mais la majorité d'entre eux se rendent au centre de tri de résidus de CRD à Québec. La proximité avec Québec et les économies en temps et en argent font en sorte que les entrepreneurs préfèrent s'y rendre plutôt que d'aller porter leurs résidus de CRD dans un écocentre de la MRC (les écocentres ont la capacité d'accueillir de nouveaux utilisateurs, mais ne peuvent accueillir que des remorques et non de gros camions et le déchargement doit se faire de façon manuelle. De plus, les entrepreneurs y sont facturés au volume et non au poids de leurs résidus de CRD). La MRC a tenté d'obtenir des informations auprès des entrepreneurs pour connaître les lieux de déchargement des résidus de CRD, mais personne n'a répondu au questionnaire qui leur a été envoyé. Certaines actions de ce PGMR 2016-2020 nous permettront d'avoir un meilleur suivi sur le secteur CRD.

Pour ce qui est des résidus d'agrégats, nous en recevons de petits voyages provenant de particuliers dans les écocentres. Nous avons ainsi récupéré 23 tonnes en 2014. Pour ce qui est des plus gros volumes, ils doivent être valorisés à la source, notamment comme matériaux de remblai.

Il est très difficile, voire impossible de vérifier l'atteinte des objectifs puisqu'on ne connaît pas la quantité de départ. Un suivi municipal au niveau de l'émission des permis de rénovation devrait être mis en place afin de connaître les quantités de CRD et agrégats générés sur le territoire et d'en connaître le mode de valorisation.

Pour la réalisation de la mise à jour de notre PGMR, l'outil de calcul de Recyc-Québec a été utilisé pour déterminer les quantités générées et valorisées. Voir le tableau 28.

4.8 Boues

4.8.1 Boues de fosses septiques

Toutes les boues générées sur le territoire de la MRC de Charlevoix sont collectées par l'entreprise Sani-Charlevoix. Les boues sont acheminées sur leur propre site de disposition de boues. Suite aux traitements de rétention, de sédimentation et d'infiltration, la masse solide est disposée sur un lit de séchage puis accumulées sur place. Ils étudient la possibilité d'utiliser les boues à des fins de valorisation agricole ou de revégétalisation. Sinon elles seront destinées à l'élimination.

Tableau 29. Quantité des boues de fosses septiques produites annuellement (2014)

Municipalité	Nb de fosses		Poids annuel (tonne)		Volume annuel (m ³)	
	Perm.	Second.	Perm.	Second.	Perm.	Second.
Baie-Saint-Paul	1 068	339	1 839	292	1 821	289
Les Éboulements	533	187	918	161	909	159
L'Isle-aux-Coudres	300	73	517	68	512	67
Petite-Rivière-Saint-François	384	95	661	82	655	81
Saint-Hilarion	255	71	439	61	435	61
Saint-Urbain	266	117	458	101	454	100
Lac Pikauba (TNO)	0	254	0	219	0	217
Sous total	2 806	1 136	4 832	984	4 786	974
Total	3 942		5 816		5 760	

4.8.2 Boues de stations d'épuration

Dans la MRC, on retrouve 6 municipalités dont une partie de leur territoire est desservie par un réseau d'égouts. Chaque municipalité possède une station d'épuration variable en fonction du type d'installation, les vidanges peuvent passer d'une fois par an à une fois aux 30 ans. La majorité des boues sont destinées à l'élimination, seulement un faible pourcentage pourra être valorisé, si elles répondent aux critères environnementaux.

Tableau 30. Description de la gestion des boues de station d'épuration municipale.

Municipalité	Type de station	Année d'entrée en fonction	Fréquence de vidange	Année de la dernière vidange	Quantité de boues vidangées
Baie-Saint-Paul	Étangs aérés	1989	21 ans	2010	
Les Éboulements	Étangs aérés	1994	Jamais vidée	N/A	N/A
Saint-Joseph-de-la-Rive	Dégrilleur		Sans vidange	N/A	N/A
L'Isle-aux-Coudres	Étangs aérés	2004	À tous les ans	2013	127 m ³
Petite-Rivière-Saint-François	Décanteurs		À tous les ans	2013	
Saint-Hilarion	Étangs aérés		Jamais vidée	N/A	N/A
Saint-Urbain	Étangs aérés		Jamais vidée	N/A	N/A

4.8.3 Boues industrielles

Aucune boue industrielle n'a été recensée.

4.8.4 Boues du territoire de la MRC de Charlevoix

La production annuelle de boues de fosses septiques du territoire a été estimée à 5 816 Tm pour un coût total de 255 875 \$ (coûts de collecte, de transport et de disposition inclus). Pour le moment, sur le territoire de la MRC de Charlevoix, seule l'entreprise Sani-Charlevoix inc. (31 Rg. St-Georges, St-Urbain) offre le service de collecte des boues de fosses septiques. Cette entreprise dispose les boues traitées sur un site attitré à cette fin, situé à St-Hilarion.

Dans le cas où aucune autre compagnie ne s'installe dans la région, les boues des stations d'épuration pourraient être acheminées sur leur site de disposition. Il faudrait vérifier avec le propriétaire s'il a les infrastructures nécessaires pour le dragage et l'acheminement de ce type de boues sur son site de traitement. Il n'a pas été possible pour l'instant de connaître les données des infrastructures.

4.9 Gestion sur les terres publiques

Sur le territoire de la MRC il y a une superficie importante de terres publiques (voir la section 1.2.1 et 1.2.3 pour plus de spécification). Nous n'avons pas vraiment de problématique majeure au niveau de la gestion des MR, chaque organisme effectue la gestion de ses matières. Voir tableau 8 pour les détails des contrats de collecte pour les ordures.

Pour la collecte des matières recyclables la SÉPAQ (parc des Grands Jardins) ainsi que la Zec des Martres sont déjà inclus dans notre contrat de collecte et la collecte des encombrants se fait pour les utilisateurs de la Zec. La MRC fait de la sensibilisation auprès des utilisateurs des terres publiques et est présentement à faire la mise à niveau pour les fosses septiques, ce qui se poursuivra en 2015. Le service des écocentres a permis de réduire le nombre de dépôts sauvages de ces secteurs et la sensibilisation des utilisateurs se poursuivra au cours des prochaines années.

4.10 Bilan comparatif des quantités de matières résiduelles de 2011 à 2014

Dans le tableau suivant (tableau 30 b) vous pouvez constater que le bilan de valorisation de la MRC de Charlevoix s'améliorait d'année en année de 2011 à 2013. En 2014, par contre notre volume de récupération a diminué de 13 tonnes et celui des ordures a augmenté de 55 tonnes. Il est donc primordiale de poursuivre et d'accentuer la sensibilisation auprès des ICI et des résidents pour que la tendance des années antérieures à 2014 ce poursuivre dans l'avenir. Une des causes possibles est la présence de plusieurs maisons de location touristique sur le territoire et ce nombre augmente chaque année. La production de déchets de ce type de résidence est élevée et les locataires ne trient pas toujours leurs matières résiduelles. De la sensibilisation sera effectuée pour ce secteur d'activité dans les prochaines années.

Tableau 30 b. Bilan comparatif de la GMR pour 2011 à 2014

Bilan comparatif Gestion des Matières Résiduelles								
Année	Matières recyclables	RDD	M. Organiques			Éco-centres	Total matières valorisées	Élimination des déchets
			Résidus verts	Compostage domestique	Bacs bruns			
2011	1038	14	31	208	163	419	1873	6758
2012	1879	13	45	219	170	529	2855	6675
2013	1950	16	32	221	386	575	3180	6542
2014	 1937	18	45	225	406	607	3238	6597 
différence 2014 / 2013	-13	2	13	4	20	32	58	55

5 OBJECTIFS ET ORIENTATIONS

5.1 Objectifs nationaux

Le Plan d'action québécois de gestion des matières résiduelles 2011-2015 prévoit les objectifs suivants :

- Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 700 kg/pers par année
- Recycler 70 % du papier, carton, plastique, verre et métal résiduels
- Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle
- Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte
- Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus CRD de segment du bâtiment

Ce plan d'action prévoit aussi le bannissement de la matière organique de l'enfouissement et de l'incinération, soit le papier/carton en 2013 ; le bois en 2014 et toutes matières organiques en 2020. Le PGMR doit prendre en compte ces bannissements. De plus, le plan d'action doit prévoir des mesures de réduction à la source, de réemploi, d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISE) et des mesures s'adressant aux générateurs ICI et CRD.

5.2 Bilan du premier PGMR

Le premier PGMR de la MRC devait couvrir les années 2004 à 2008, mais puisque la mise à jour n'a eu lieu quand 2014-2015 les actions de ce dernier ont été prolongées. La grande majorité des mesures prévues dans ce dernier ont été réalisées ou ont du moins débuté. La collecte des matières organiques a été instaurée dans les centres de villages de 5 municipalités sur 6, une collecte commerciale des matières recyclables, par chargement avant, a été mise en place pour les plus gros ICI, un réseau de trois (3) écocentres a été construit, la collecte des encombrants se fait séparément de celle des ordures, etc. Les points demandant du travail supplémentaire étant l'instauration de la collecte des matières organiques aux ICI et à l'ensemble de la population, l'amélioration de la gestion des CRD (réglementation et suivi) et la gestion des boues (fosses septiques et boues municipales). Nous devons donc travailler davantage ses secteurs dans la mise à jour du PGMR 2016-2020.

5.3 Détermination des orientations du PGMR de la MRC

La détermination des orientations spécifiques se veut un effort de jalonnement du processus qui mènera la MRC à atteindre les grands objectifs de la politique gouvernementale sur les matières résiduelles 2011-2015. Le plan d'action devrait entrer en vigueur au début de l'année 2016.

Tableau 31 : Objectifs poursuivis par le PGMR de la MRC de Charlevoix

Objectifs du Plan d'action 2011-2015 de la Politique québécoise de GMR	Orientations de la MRC de Charlevoix	Objectifs de la MRC de Charlevoix	Échéancier
Ramener à 700 kg /habitants la quantité de matières résiduelles éliminées	Réduire la quantité de déchets enfouis	A. Réduire les déchets municipaux enfouis de 15 % d'ici 2020 B. Encourager les 3RV-E	2020
Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels	Maximiser (améliorer) la collecte des matières recyclables	C. Récupérer 100 % du papier et du carton valorisable* et 80 % du plastique, verre et métal (PVM). *Le papier et carton valorisable est celui qui n'est ni souillé, ni ciré, ni métallisé.	2016
Bannir le papier / carton de l'enfouissement, en 2013	Éliminer le papier et carton des déchets		
Valoriser 60 % des matières organiques putrescibles résiduelles d'ici 2015	Éliminer la matière organique compostable de l'enfouissement et de l'incinération	D. Récupérer 100 % des matières organiques issues de tous les secteurs	2020
Pour 2020, bannir de l'élimination toutes les matières organiques	Mettre en place un programme de récupération des boues municipales et des installations septiques	E. Valoriser 100 % des boues municipales et des installations septiques, dans la mesure où celles-ci respectent les critères de valorisation	2019
Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte	Éliminer les résidus de béton, brique, asphalte de l'enfouissement	F. Recycler 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte.	2017
Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD du segment du bâtiment	Acheminer le maximum de résidus CRD et de bois vers un centre de tri	G. Récupérer et valoriser 100 % du bois et 80 % des autres matériaux de CRD du secteur du bâtiment	2019
Bannir le bois de l'enfouissement en 2015			
Récupérer les produits électroniques, les piles et batteries, les lampes au mercure, les peintures et leurs contenants, les huiles, les filtres et leurs contenants ; en responsabilisant les producteurs	Augmenter et encourager la récupération des produits sous REP, RDD et technologie de l'information et des télécommunications (TIC)	H. Contribuer à l'atteinte des objectifs prévus dans le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises	2019
Respecter la hiérarchie des 3RV-E	Encourager les filières de réduction à la source et de réemploi	I. Améliorer les bâtiments de vente dans les écocentres	2015
Rendre compte des résultats	Suivre et diffuser les statistiques de récupération	J. Suivre l'évolution et diffuser les résultats : Poursuivre la publication du « journal Vert l'avenir » annuellement	2014

5.4 Objectifs d'élimination

La nouvelle Politique québécoise de gestion des matières résiduelles « Plan d'action 2011-2015 » a comme grand objectif d'éliminer une seule matière résiduelle au Québec : le résidu ultime. Pour ce faire, le plan d'action propose comme objectif de ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées. En 2014, la MRC de Charlevoix éliminait en moyenne 486 kg de déchets par habitant par année.

- Production de déchets pour tous les secteurs confondus (2014) : **6 597 Tm**
- Population de la MRC de Charlevoix : **13 475 habitants**
- Élimination des déchets totaux par habitant : $6\,597 / 13\,475 = 0,49$ Tm ou **486 kg/hab.**

Calcul de la production de déchets résidentiels seulement par habitant par année :

- Production des ICI = **2 395 Tm** et du **municipal (résidentiel) = 3 711 Tm + écocentre = 491 Tm**
- Élimination des déchets municipaux / résidentiels par habitant : $3\,711 / 13\,475 = 0,28$ Tm ou **275 kg/hab.**

Cet objectif étant atteint, la MRC poursuivra ses efforts afin de réduire davantage la proportion de déchets éliminés par habitant. Une diminution de 3 % par année est envisageable, ce qui nous amènera à rencontrer l'objectif A de notre PGMR 2016-2020, soit une réduction des déchets municipaux enfouis de 15% d'ici 2020. Afin d'atteindre cet objectif de réduction, la MRC entend mettre en place un plan de communication efficace afin de sensibiliser davantage la population aux effets néfastes de l'élimination des matières qui peuvent être réutilisées, recyclées, ou valorisées dans leur MRC.

Un effort particulier sera déployé au niveau des ICI afin de répondre adéquatement à leurs besoins particuliers en matière de gestion de leurs matières résiduelles.

Tableau 32 : Production de déchets par habitant, par année et par municipalité

Municipalités	Population	Production déchets		
		(en Tm)	(Tm/hab.)	kg / hab.
Baie-St-Paul	7 378	1 669	0,2	226
L'Isle-aux-Coudres	1 261	405	0,3	321
Les Éboulements	1 378	440	0,3	319
Petite-Riv.-St-François *	771	445	0,6	577
St-Hilarion	1 219	414	0,3	340
St-Urbain	1 468	339	0,2	231
MRC Total	13 475	3 711	0,3	275

*Beaucoup de maisons touristiques sont collectées à même la collecte résidentielle, la production de déchets ne représente donc pas la réalité.

6 PLAN D'ACTION 2016-2020

Cette partie du PGMR consiste à élaborer un plan d'action concernant la gestion des matières résiduelles produites sur le territoire de la MRC de Charlevoix. Le plan d'action est l'outil permettant l'atteinte des objectifs fixés tout en respectant les orientations établies et en présentant des solutions avantageuses tant du point de vue environnemental et économique que social.

6.1 Les éléments de base du plan d'action

Le plan d'action a été établi à partir des aspects suivants :

- ❖ l'analyse de la gestion actuelle des matières résiduelles ;
- ❖ les intervenants et infrastructures disponibles ;
- ❖ L'estimation des matières résiduelles produites et traitées sur le territoire ;
- ❖ Les orientations et objectifs poursuivis par le PGMR.

Il présente une série de mesures et de moyens d'intervention visant à assurer une saine gestion de l'ensemble des matières résiduelles produites par le secteur résidentiel, ICI, et CRD.

Le plan d'action vise l'atteinte des objectifs du PGMR ainsi que ceux de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Le principe des 3RV (réduction à la source, réutilisation, récupération et valorisation des matières résiduelles) fait partie intégrante du plan d'action.

Pour parvenir aux objectifs visés, la MRC a consulté son comité de suivi du PGMR ainsi que les municipalités locales. Elle a aussi pris en compte l'ensemble des matières résiduelles produites sur son territoire, peu importe le secteur de provenance.

6.2 Présentation détaillée du plan d'action

Objectifs MRC		Clientèles cibles		Actions préconisées	Type d'action	Responsable	Échéancier
A	Réduire les déchets municipaux enfouis de 15 % d'ici 2020	Résidentiel	1	Réduire la fréquence de collecte des ordures à 15 collectes / année	Service	MRC	2020
			2	Poursuivre la collecte bisannuelle des encombrants et vérifier la possibilité d'en offrir une 3e	Service / étude	MRC	2018
		ICI	3	Développer et mettre en place un système de tarification des déchets en fonction de la quantité produite par chaque ICI selon le principe de pollueur payeur	Service	MRC	2018
B	Encourager les 3RV-E	Tous	4	Développer des mécanismes de communication efficaces en collaboration avec les médias régionaux (journal régional et bulletins municipaux, radio et télévision communautaire)	ISÉ	MRC	2016
			5	Éduquer et sensibiliser les propriétaires de résidences de tourisme (rencontre avec les agences de location)	ISÉ	MRC	2016-2017
			6	Impliquer la jeunesse et les intervenants du milieu scolaire par le biais d'activités de sensibilisation et d'animation spécifiques	ISÉ	MRC et école	2017 en continu
			7	Développer un programme et un calendrier d'activités de sensibilisation soutenues par un plan de promotion (marketing)	ISÉ	MRC	2016
		MRC et municipalités	8	Réviser et appliquer la politique environnementale de la MRC et en faire produire une par les municipalités	Politiques	MRC et municipalités	2016
		ICI et événements publics	9	Valoriser et récompenser les ICI et événements publics qui développent des initiatives qui contribuent à l'atteinte des objectifs du PGMR	ISÉ	MRC	2017
			10	Mettre à jour et diffuser le guide « Pratiques vertes pour la réduction des matières résiduelles lors de l'organisation d'événements »	ISÉ	MRC	2016

B	Encourager les 3RV-E	MRC, municipalités et ICI	11	Poursuivre la participation de la MRC au programme « ICI on recycle » et le promouvoir auprès des municipalités et ICI	ISÉ	MRC	2015 en continu
C	Récupérer 100 % du papier et du carton valorisable et 80 % du plastique, verre et métal (PVM)	Tous	12	Publiciser et appliquer la réglementation sur l'interdiction d'enfouir le papier et le carton, ainsi que les ressources disponibles pour leur gestion	ISÉ règlement	Municipalités MRC	2016
			13	Mettre en place une brigade verte pour inspecter les bacs à matières recyclables et ordures et émettre des rappels amicaux en cas de tri mal effectué	ISÉ	MRC	2017 en continu
		Aires publiques	14	Offrir des bacs de récupération dans les aires publiques municipales	Service	Municipalités	2017
		ICI	15	Développer un guide de référence pour le recyclage et la valorisation des différentes matières résiduelles retrouvées dans les ICI afin de faciliter leur démarche	ISÉ	MRC	2016
			16	Poursuivre et améliorer la collecte commerciale des matières recyclables par conteneur chargement avant	Service	MRC	2015
D	Récupérer 100 % des matières organiques issues de tous les secteurs	Tous	17	Mettre en place une brigade verte pour inspecter les bacs à matières organiques et émettre des rappels amicaux en cas de tri mal effectué	ISÉ	MRC	2016 en continu
		Résidentiel	18	Implanter la collecte des matières organiques aux périmètres urbains de Petite-Rivière-St-François et de St-Urbain	Service	MRC et municipalités	2015
			19	Implanter la collecte des matières organiques obligatoire pour L'Isle-aux-Coudres	Service	MRC et municipalité	2016
			20	Rendre accessible la récupération des matières organiques à l'ensemble des résidents de la MRC (récupérer 100 % des matières organiques)	Service	MRC et municipalités	2020
			21	Appliquer la réglementation municipale sur l'interdiction d'enfouissement et d'incinération des matières organiques compostables	Règlement	Municipalités	2019

D	Récupérer 100 % des matières organiques issues de tous les secteurs	Résidentiel	22	Promouvoir le programme de compostage domestique et la sensibilisation à l'herbicyclage	ISÉ	MRC	2014 en continu
		ICI	23	Dresser un portrait de gestion des matières résiduelles dans les ICI (participation au recyclage, compostage et autre) afin d'être en mesure de leur offrir un meilleur service, si nécessaire	Étude	MRC	2016
			24	Sensibiliser les ICI aux objectifs de la politique et à l'obligation de récupérer leurs matières organiques	ISÉ	MRC	2017
			25	Intégration des petits générateurs à la collecte municipale des matières organiques	Service	MRC	2018
			26	Implanter un système de collecte pour les ICI qui produisent beaucoup de matières organiques et pour qui la collecte résidentielle ne suffit pas	Service	MRC	2019
			27	Accompagner certains ICI dans l'implantation d'un système de récupération des matières organiques	Service	MRC et autres partenaires	2016
		Tous	28	Publiciser et faire connaître les points de dépôt des résidus verts et d'arbres de Noël	ISÉ	MRC	2015 en continu
			29	Maintenir la collecte bisannuelle des résidus verts et en assurer la récupération. Inclure cette dernière aux collectes des matières organiques avec ajout de sacs en papier à côté du bac durant 1 mois.	Service	MRC	2015 en continu et 2020 pour changement au contrat
		E	Valoriser 100 % des boues municipales et des installations septiques, dans la mesure où celle-ci respecte les normes environnementales	Boues	30	Évaluer les possibilités de valorisation des boues municipales et des boues de fosses septiques	Étude
Boues municipales	31			Déshydrater les boues municipales sur place avant de les acheminer à un lieu de valorisation ou d'élimination, selon leur qualité	Pratique	Municipalités	2017

E	Valoriser 100 % des boues municipales et des installations septiques, dans la mesure où celle-ci respecte les normes environnementales (suite...)	Fosses septiques	32	Mettre à jour l'inventaire des fosses septiques et faire mettre aux normes l'ensemble des résidences permanentes et saisonnières de la MRC	Règlement	Municipalités	2015- 2016 et 2017
			33	Adoption d'un règlement sur la vidange des fosses septiques	Règlement	Municipalités	2018
			34	Instaurer un programme de gestion des vidanges de fosses septiques systématiques et s'assurer que les boues soient valorisées	Service	MRC municipalités	2019
F	Recycler 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte	Tous	35	Inclure une clause d'obligation de récupération des résidus de béton, brique et asphalte dans les devis de construction des infrastructures municipales	Directive	Municipalités	2017
G	Récupérer et valoriser 100 % du bois et 80 % des autres matériaux de CRD du secteur du bâtiment	CRD	36	Ajuster à la baisse les coûts aux écocentres pour les entrepreneurs résidentiels afin que ces derniers utilisent les services des écocentres	Études service	MRC	2018
			37	Instaurer un système de suivi et d'obligation de valorisation des CRD à partir des permis de construction, rénovation émis par les municipalités.	Règlement	Municipalités	2017
			38	Élaborer un guide de gestion des matières résiduelles pour les résidus de CRD incluant un bottin des ressources locales et régionales. Diffuser l'information auprès des entrepreneurs et des municipalités	Guide et ISÉ	MRC	2018
			39	Élargir l'éventail des matières valorisées aux écocentres en incluant les matières ayant un débouché existant	Service	MRC	2019
		Tous	40	Interdire l'élimination du bois faisant partie du bannissement et le faire valoriser	Règlement	Municipalités	2014

			41	Informer et sensibiliser les citoyens à l'interdiction d'enfouir le bois et les informer sur les ressources de valorisation disponibles	ISÉ	MRC	2016
H	Contribuer à l'atteinte des objectifs prévus dans le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises	Résidentiel	42	Publiciser et assurer le bon fonctionnement des dépôts de RDD et TICS sur le territoire	ISÉ	MRC	2014 en continu
			43	Suivre l'évolution des matières couvertes par le programme de REP afin d'offrir les services de récupération dans nos écocentres	Service	MRC	2015
I	Améliorer les bâtiments de revente dans les écocentres	Résidentiel	44	Construire un bâtiment pour favoriser le réemploi à l'écocentre de St-Urbain	Service	MRC	2016
			45	Développer un système de mise en valeur des encombrants par le biais des Écocentres, grâce à un atelier de réparation.	Service	MRC	2016
		Résidentiel	46	Ajouter des secteurs de réutilisation au niveau des jouets (joujouthèque), des articles de sport et autres à l'écocentre de St-Urbain	Service	MRC	2016
J	Suivre l'évolution et diffuser les résultats	Municipal	47	Produire et diffuser un bilan annuel de la GMR montrant l'évolution des quantités récupérées et enfouies	Suivi	MRC	2014 en continu
			48	Assurer un suivi de l'évolution de la gestion des matières résiduelles et être à l'affût des nouveautés	Suivi	MRC	2015
J	Suivre l'évolution et diffuser les résultats	ICI et CRD	49	Développer un système de suivi des données de GMR provenant des ICI et CRD	Suivi	MRC	2017
		PGMR	50	Produire et diffuser un rapport annuel sur l'évolution de la mise en œuvre des mesures prévues au PGMR et l'atteinte des objectifs fixés	Suivi	MRC	2014
			51	Mettre à jour le PGMR	Suivi	MRC	2020

6.3 Estimation des coûts reliés à la mise en œuvre des actions du PGMR

La mise en œuvre des actions proposées dans le présent chapitre ne se fera pas sans l'implication directe de la MRC sur le plan humain et financier. La MRC de Charlevoix s'est dotée d'une chargée de projet en environnement et d'une technicienne en valorisation des matières résiduelles. La révision du PGMR, sa mise en œuvre ainsi que son suivi seront donc assurés par ces deux employées avec l'aide de certaines ressources humaines indirectes dues à l'attribution de contrats ainsi que du personnel de soutien administratif de la MRC.

Le résumé des ressources financières approximatives qui devront être consacrées pour la réalisation complète du plan de gestion, d'ici 2020, fait l'objet du tableau 33. Les coûts proposés sont issus soit de l'expérience des années antérieures ou de municipalités ou MRC voisines ayant des mesures similaires. Les coûts liés à l'application de certaines actions ne peuvent pas être évalués pour le moment en raison du manque d'information. Le bilan annuel du PGMR permettra de corriger ou de bonifier le tableau 33, le moment venu. À titre informatif, les prévisions budgétaires pour la gestion des matières résiduelles en 2015 atteignaient 2 346 277 \$.

Tableau 33 : Coûts et calendrier reliés à la mise en œuvre du PGMR

No	Actions préconisées	Responsable	2016	2017	2018	2019	2020
1	Réduire la fréquence de collecte des ordures à 15 collectes / année (économie possible de 102 300 \$ en 2020)	MRC	0 \$	0 \$	0 \$	2 000 \$	4 000 \$
2	Poursuivre la collecte bisannuelle des encombrants et vérifier la possibilité d'en offrir une 3e à partir de 2018	MRC	7 500 \$	7 600 \$	11 250 \$	11 350 \$	11 400 \$
3	Développer et mettre en place un système de tarification des déchets en fonction de la quantité produite par chaque ICI selon le principe de pollueur payeur.	MRC	0 \$	0 \$	5 000 \$	0 \$	0 \$
4	Développer des mécanismes de communication efficaces en collaboration avec les médias régionaux (journal local et municipal, radio et télévision communautaire)	MRC	2 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
5	Éduquer et sensibiliser les propriétaires de résidences de tourisme (rencontre avec les agences de location)	MRC	2 500 \$	2 500 \$	500 \$	250 \$	250 \$
6	Impliquer la jeunesse et les intervenants du milieu scolaire par le biais d'activités de sensibilisation et d'animation spécifique	MRC et école	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$
7	Développer un programme et un calendrier d'activités de sensibilisation soutenues par un plan de promotion (marketing)	MRC	11 400 \$	11 400 \$	11 400 \$	11 400 \$	11 400 \$
8	Réviser et appliquer la politique environnementale de la MRC et en faire produire par les municipalités	MRC et municipalités	1 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
9	Valoriser et récompenser les ICI et événements publics qui développent des initiatives qui contribuent à l'atteinte des objectifs du PGMR	MRC	3 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
10	Mettre à jour et diffuser le guide « Pratiques vertes pour la réduction des matières résiduelles lors de l'organisation d'événements »	MRC	2 000 \$	0 \$	0 \$	2 000 \$	0 \$
11	Poursuivre la participation de la MRC au programme « ICI on recycle » et le promouvoir auprès des municipalités et ICI	MRC municipalités ICI	250 \$	250 \$	250 \$	250 \$	250 \$
12	Publiciser et appliquer la réglementation municipale sur l'interdiction d'enfouir le papier et le carton, ainsi que les ressources disponibles pour leur récupération	MRC municipalités	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$
13	Mettre en place une brigade verte pour inspecter les bacs à matières recyclables et ordures et émettre des rappels amicaux en cas de tri mal effectué	MRC	0 \$	5 200 \$	5 500 \$	5 500 \$	5 700 \$
14	Offrir des bacs de récupération dans les airs publics municipaux (25 ilots à 480 \$)	municipalités	0 \$	12 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$
15	Développer un guide de référence pour le recyclage et la valorisation des différentes matières résiduelles retrouvées dans les ICI afin de faciliter leur démarche	MRC	5 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
16	Poursuivre et améliorer la collecte commerciale des matières recyclables par conteneur chargement avant (financement achat conteneur bleu)	MRC	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
17	Mettre en place une brigade verte pour inspecter les bacs à matières organiques et émettre des rappels amicaux en cas de tri mal effectué	MRC	0 \$	3 500 \$	3 500 \$	3 500 \$	3 500 \$

No	Actions préconisées	Responsable	2016	2017	2018	2019	2020
18	Implanter la collecte des matières organiques au secteur plus urbain de Petite-Rivière-St-François et à St-Urbain	MRC et municipalités	40 000 \$	40 200 \$	40 400 \$	40 600 \$	40 800 \$
19	Implanter la collecte des matières organiques obligatoire pour L'Isle-aux-Coudres	MRC et municipalité	115 000 \$	30 000 \$	30 200 \$	30 400 \$	30 600 \$
20	Rendre accessible la récupération des matières organiques à l'ensemble des résidents de la MRC (récupérer 100 % des matières organiques).	MRC et municipalités	En réduisant le nombre de collectes d'ordures, il ne devrait pas y avoir de coûts supplémentaires en opérations. Il y a même un gain potentiel, puisque le tarif pour compostage est moindre que le tarif pour l'élimination.				s. o.
21	Appliquer la réglementation municipale sur l'interdiction d'enfouissement et d'incinération des matières organiques compostables	municipalités	0 \$	0 \$	1 000 \$	2 500 \$	5 500 \$
22	Promouvoir le programme de compostage domestique et la sensibilisation à l'herbicyclage	MRC	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
23	Dresser un portrait de gestion des matières résiduelles dans les ICI (participation au recyclage, compostage et autre) afin d'être en mesure de leur offrir un meilleur service, si nécessaire	MRC	5 000 \$	5 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$
24	Sensibiliser les ICI aux objectifs de la politique et à l'obligation de récupérer leurs matières organiques	MRC	0 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$
25	Intégration des petits générateurs à la collecte municipale des matières organiques	MRC	0 \$	0 \$	2 000 \$	2 500 \$	3 000 \$
26	Implanter un système de collecte pour les ICI qui produisent beaucoup de matières organiques et pour qui la collecte résidentielle ne suffit pas	MRC	0 \$	0 \$	0 \$	110 000	43 000
27	Accompagner certains ICI dans l'implantation d'un système de récupération des matières organiques	MRC et autres partenaires	0 \$	0 \$	0 \$	5 000 \$	5 000 \$
28	Publiciser et faire connaître les points de dépôts des résidus verts et d'arbres de Noël	MRC	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$
29	Maintenir la collecte bisannuelle des résidus verts et en assurer la récupération. Vérifier la possibilité de l'inclure à la collecte des matières organiques avec ajout de sacs en papier à côté du bac durant 1 mois. Sauf que traitement avec frais au lieu de gratuit !	MRC	26 000 \$	26 500 \$	27 000 \$	27 500 \$	28 000 \$
30	Évaluation des possibilités de valorisation des boues municipales et des boues de fosses septiques	MRC	0 \$	10 000 \$	s. o.		
31	Déshydrater les boues municipales sur place avant de les acheminer à un lieu de valorisation ou d'élimination, selon leur qualité	municipalités	s. o.				
32	Mettre à jour l'inventaire des fosses septiques et faire mettre aux normes l'ensemble des résidences permanentes et saisonnières de la MRC	municipalité	0 \$	5 000 \$			
33	Adoption d'un règlement sur la vidange des fosses septiques	municipalité	0 \$	0 \$	1000 \$	0 \$	0 \$

No	Actions préconisées	Responsable	2016	2017	2018	2019	2020
34	Instaurer un programme de gestion des vidanges de fosses septiques systématiques et s'assurer que les boues soient valorisées	municipalité MRC	0 \$	0 \$	0 \$	264 875 \$	264 875 \$
35	Inclure une clause d'obligation de récupération des résidus de béton, brique et asphalte dans les devis de construction des infrastructures municipales	municipalité	0 \$	1000 \$	0 \$	0 \$	0 \$
36	Ajuster à la baisse les coûts aux écocentres pour les entrepreneurs résidentiels afin que ces derniers utilisent les services des écocentres	MRC	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
37	Instaurer un système de suivi et d'obligation de valorisation des CRD à partir des permis de construction, rénovation émis par les municipalités.	municipalité	s.o.				
38	Élaborer un guide de gestion des matières résiduelles pour les résidus de CRD incluant un bottin des ressources locales et régionales. Diffuser l'information auprès des entrepreneurs et des municipalités.	MRC	0 \$	5 000 \$	1000 \$	1000 \$	1000 \$
39	Élargir l'éventail des matières valorisées aux écocentres en incluant les matières ayant un débouché existant	MRC	0 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
40	Interdire l'élimination du bois faisant partie du bannissement et le faire valoriser	municipalité	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
41	Informers et sensibiliser les citoyens à l'interdiction d'enfouir le bois et les informer sur les ressources de valorisation disponibles.	MRC	500 \$	500 \$	0 \$	0 \$	0 \$
42	Publiciser et assurer le bon fonctionnement des dépôts de RDD et TICS sur le territoire	MRC	750 \$	750 \$	750 \$	750 \$	750 \$
43	Suivre l'évolution des matières couvertes par le programme de REP afin d'offrir les services de récupération dans nos écocentres	MRC	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
44	Construire un bâtiment pour favoriser le réemploi à l'écocentre de St-Urbain	MRC	Les frais ont été engagés en 2015, l'ouverture a eu lieu en mai 2016.		0 \$	0 \$	0 \$
45	Développer un système de mise en valeur des encombrants par le biais des écocentres, grâce à un atelier de réparation	MRC	2 000 \$	400 \$	400 \$	400 \$	400 \$
46	Ajouter des secteurs de réutilisation au niveau des jouets (joujouthèque), des articles de sports et autres à l'écocentre de St-Urbain	MRC	1 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
47	Produire et diffuser un bilan annuel de la GMR montrant l'évolution des quantités récupérées et enfouies	MRC	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$
48	Assurer un suivi de l'évolution de la gestion des matières résiduelles et être à l'affût des nouveautés	MRC	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
49	Développer un système de suivi des données de GMR provenant des ICI et CRD	MRC	0 \$	2000 \$	0 \$	0 \$	0 \$
50	Produire et diffuser un rapport annuel sur l'évolution de la mise en œuvre des mesures prévues au PGMR et l'atteinte des objectifs fixés	MRC	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$
51	Mettre à jour le PGMR	MRC	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5 000 \$
Coût total par année			238 432 \$	190 334 \$	162 686 \$	543 313 \$	485 965 \$

Tableau 33 b : Prévisions budgétaires de la MRC de Charlevoix 2015-2020

* Nous incluons l'année 2015 à titre de référence

	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020
Dépenses estimées						
Administration	111 233	117 632	122 000	127 000	133 000	139 000
Collecte des déchets	422 716	433 289	442 821	452 563	462 520	362 250
Enfouissement, transbordement et redevances élimination	947 897	968 937	957 103	948 773	940 671	932 571
Frais de fonctionnement	45 150	25 554	40 000	43 000	46 000	49 000
Collecte et transport récupération	437 490	449 723	459 617	469 728	480 063	490 624
Écocentres	184 110	199 042	203 421	207 896	212 470	217 144
Collecte, transport et traitement matières org. et résidus verts	171 254	179 843	200 000	222 000	260 000	300 000
Bacs (240L, composteurs et bacs cuisine)	26 427	81 900	15 000	100 000	100 000	100 000
PGMR (voir tableau 33 pour le détail) **		44 432	80 534	51 886	431 513	373 165
TOTAUX	2 346 277	2 500 352	2 520 496	2 622 846	3 066 237	2 963 754
Revenus estimés						
Quotes-parts						
Ordures	401 712	411 411	403 672	400 147	396 716	393 307
Transbordement déchets	300 604	307 244	304 631	301 987	299 417	296 835
Gestion et fonctionnement	171 726	169 079	170 000	170 000	170 000	170 000
Redevances aux municipalités	154 434	157 963	153 090	151 762	150 471	149 172
Écocentres et valorisation matières	177 655	203 941	188 289	238 453	257 611	277 715
Transrouliers ordures	21 004	21 878	22 359	22 851	23 354	23 867
Enfouissement déchets (Gesterra)	492 859	503 730	499 382	495 048	490 835	486 602
Recyclage	0	0	26 296	33 113	33 149	26 404
Vidanges fosses septiques	0	0	0	0	264 875	264 875
Subventions						
MDDELCC redevance élimination	122 000	122 000	122 000	122 000	122 000	122 000
MDDELCC compensation collecte sélective	418 391	420 000	420 000	423 000	433 000	450 000
Revenus GMR						
Service rendu au TNO	6 036	6 217	6 404	6 596	6 793	6 997
Composteurs et bacs cuisine	800	800	800	950	1 000	1 200
Revenu entrepreneur déneigement	300	300	350	350	350	400
Revenus intérêts	30	0	0	0	0	0
Appropriation surplus accumulé bacs bruns	25 427	80 900	0	0	0	0
Revenus écocentres	33 300	29 008	33 000	35 000	36 000	37 000
Revenus autres matières (ARPE-Qc, Subvention friperies, etc.)	2 500	3 449	3 530	3 615	3 700	3 780
Récupération métal	17 500	18 000	18 500	18 500	18 500	19 000
PGMR - montants additionnels à aller chercher en quotes-parts ou subventions		44 432	148 193	199 474	358 466	234 600
TOTAUX	2 346 278	2 500 352	2 520 496	2 622 846	3 066 237	2 963 754

** Dans les coûts associés à la mise en œuvre du PGMR, nous avons soustraits certains montants des totaux qui paraissent dans le tableau 33, puisqu'ils sont déjà inclus dans les autres catégories de dépenses estimées (il faut éviter qu'un même montant soit calculé deux fois, car se retrouverait dans deux catégories de dépenses). Nous avons soustrait 7 500\$, 7 600\$, 7 700\$, 7 800\$ et 7 900\$ à l'action 2 dans le tableau 33 (collecte bisannuelle des encombrants), les montants reliés aux actions 11, 18, 19, 28, 29, 42, 47 et 50 (se trouvent inclus dans les autres postes de dépenses).

7 PROGRAMME DE SUIVI ET DE SURVEILLANCE

Tel que mentionné au point 6.3, la MRC s'est dotée de deux employées dédiées à la révision, mise en œuvre et suivi du PGMR. Le suivi et le contrôle de la GMR sont donc déjà en place, mais nécessitent bien entendu quelques modifications. L'une des principales difficultés rencontrées lors de l'inventaire des matières résiduelles produites par le territoire de planification fut le manque de données fiables disponibles. Il est nécessaire de remédier rapidement à cette situation si l'on espère mener un programme de suivi efficace. Les nouveaux contrats de collecte contiennent donc des clauses de prise de données et prévoient la transmission de ces dernières à la MRC chaque mois. La compilation de ces données est assurée par la MRC et permettra d'améliorer le suivi et l'inventaire des matières résiduelles pour la mise en œuvre du PGMR.

Dans les écocentres un système de suivi a été mis en place afin de connaître les types de matières, leurs provenances et leurs quantités. Chaque jour, l'employé en place remplit une fiche de suivi, les poids des différentes matières sont donnés par les centres de traitement (valorisation).

7.1 Suivi des performances

À partir des données qui sont présentement recueillies par les entrepreneurs de collectes et récupérateurs pour les déchets, les matières recyclables, les matières organiques, les résidus verts et les résidus domestiques dangereux et grâce à l'ajout d'obligation de fournir les quantités (tonnage ou kg) obtenues lors des différentes collectes dans les nouveaux contrats de la MRC, nous serons en mesure d'assurer un suivi de la performance au cours des prochaines années. Puisque nous obtiendrons les quantités réellement collectées, il sera plus facile d'effectuer les divers calculs de performance :

- calcul du rendement des collectes
- taux annuel de récupération des matières recyclables
- taux de participation aux différentes collectes
- taux annuel de diversion

Ces données sont essentielles pour procéder à la révision tous les 5 ans du plan de gestion des matières résiduelles comme stipulé dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

7.2 Comité de suivi

Le comité de suivi formé pour l'élaboration du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Charlevoix continuera de se réunir pour superviser les étapes de mise en œuvre du plan, pour vérifier la portée des actions proposées et pour suggérer des modifications en cours de route, s'il y a lieu. La MRC s'assurera que le comité de suivi soit actif et qu'il représente bien l'ensemble des municipalités couvertes par le PGMR.

Ce comité jouera ainsi le rôle de comité aviseur auprès du conseil de la MRC qui prend les décisions relatives à la gestion des matières résiduelles.

RÉFÉRENCES

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE. Mai 2015. *Schéma d'aménagement* et de développement révisé, MRC de Charlevoix, secteur Aménagement du territoire.

FACTEUR RH – Portraits territoriaux du marché du travail de la région de la Capitale-Nationale 2006-2001, Bibliothèque et archives nationales du Québec, 2014, 23 pages #ISBN 978-2-550-70957-2

MRC MEMPHRÉMAGOG. 21 janvier 2014. Plan de gestion des matières résiduelles, adoptées le 18 sept. 2013, Québec, 275 p.

MRC COATICOOK. 15 octobre 2014. Plan de gestion des matières résiduelles 2014-2019 de la MRC de Coaticook, adopté le 15 oct. 2014, Québec, 66 p.

RAPPORT FINAL - chambre de commerce de Charlevoix- Analyse d'impact d'un regroupement des MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est, Raymond Chabot Grant Thornton, 7 octobre 2014, Québec, 74 pages

RECYC-QUÉBEC. Janvier 2015, Outil d'inventaire des MR pour le PGMR. MRC Charlevoix

RECYC-QUÉBEC, juillet 2013, lignes directrices pour la planification régionale de la GMR.

MDDEP. Août 2010. Hiérarchie des modes de GMR et reconnaissance d'opérations et traitement en tant que valorisation énergétique.

SITES INTERNET

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. Visite du site en juillet 2015. Site Internet de l'*Institut de la statistique du Québec* : http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/profil03/societe/marche_trav/indicat/taux_trav_sexe_mrc03.htm

RECYC-QUÉBEC. Site Internet de *Recyc-Québec* : <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca> :

« Bulletin info PGMR » : www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/gerer/municipalites/bulletin-info-pgmr.asp

« Guide pour la rédaction d'un PGMR » : www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/gerer/municipalites/plan_vigueur.asp

Statistique Canada. www.statcan.gc.ca

UNESCO. Site Internet du Programme sur les Réserves de la Biosphère de l'UNESCO :<http://www.unesco.org/mab/docs/stry1F.htm>

ANNEXE 1

Fiches descriptives du plan d'action

Action #1 :	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire la fréquence de collecte des ordures à 15 collectes / année
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	Cette action vise à offrir les services qui sont réellement nécessaires à une fréquence adaptée à la quantité de matières résiduelles produites. Puisque la MRC va instaurer la collecte des matières organiques, à raison de 34 collectes ou plus par année, sur tout son territoire le volume des déchets va donc diminuer et permettre de réduire la fréquence de cette dernière afin de faire des économies et répondre au besoin essentiel.
Type d'action	Service
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ▪ A) Réduire les déchets municipaux enfouis de 15 % d'ici 2020
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	La diminution de la fréquence de collecte des ordures va être un incitatif à l'utilisation du bac brun pour les matières organiques et du bac bleu pour les matières recyclables. Un effet positif de la réduction de la fréquence de la collecte des déchets est la diminution probable du coût du contrat de collecte des ordures pour ainsi permettre l'instauration de la collecte des matières organiques à l'ensemble du territoire.
Secteur ciblé	Municipal / résidentiel
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu	Acceptation par la population d'une diminution de ce service
Responsable envisagé	MRC
Collaborateur envisagé	Municipalités
Année d'implantation	() 2016 () 2017 () 2018 () 2019 (x) 2020
Année de réalisation	() 2016 () 2017 () 2018 () 2019 (x) 2020
Année où l'action sera finalisée	2020
Estimation des coûts de réalisation	<p>Voir tableau 33</p> <p>Nous estimons une diminution du coût de contrat pour la collecte des ordures Coût contrat actuel 2015-2019 : 223 334 \$, en ajoutant une indexation d'environ 2 % par année nous obtiendrions : 241 750 \$ pour 26 collectes par année. Coûts à la collecte : 9 300 \$ / collecte Coût pour 15 collectes : 139 500 \$ Donc une économie possible de 102 300 \$ sur le prochain contrat de collecte des déchets.</p>
Indicateur de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le volume des déchets éliminés devrait diminuer ou du moins rester relativement stable ▪ Coût du contrat devrait diminuer ou rester stable

Action #2 :	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la collecte bisannuelle des encombrants et vérifier la possibilité d'en offrir une troisième
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	Maintenir les deux collectes pour les encombrants (printemps et automne) chaque année. Les encombrants sont collectés et déposés dans un camion cube pour être par la suite transportés dans les écocentres pour y être traité (réemploi, valorisation, déchets). Évaluée en 2018, la pertinence d'offrir une 3 ^e collecte (début juillet) suite au déménagement.
Type d'action	Service
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ▪ A) Réduire les déchets municipaux enfouis de 15 % d'ici 2020 ▪ G) Récupérer et valoriser 100 % du bois et 80 % des autres matériaux de CRD du secteur du bâtiment.
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	La collecte spéciale dédiée exclusivement aux encombrants permet de détourner ces derniers du lieu d'enfouissement et d'en assurer le réemploi ou la valorisation lorsque possible. L'ajout d'une troisième collecte aiderait à améliorer notre taux de valorisation et permettrait probablement de diminuer le volume de ces matières qui se retrouvent à l'élimination. Vérifier la pertinence d'offrir une collecte supplémentaire pour la période des déménagements (1 ^{er} juillet).
Secteur ciblé	Municipal / résidentiel et quelques ICI
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu	Disponibilité des infrastructures de valorisation à proximité, pour éviter des coûts de transport supplémentaire
Responsable envisagé	MRC
Collaborateur envisagé	Municipalités
Année d'implantation 3 ^e collecte	<input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020
Année de réalisation	<input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018 <input checked="" type="checkbox"/> 2019 <input checked="" type="checkbox"/> 2020
Année où l'action sera finalisée	Action récurrente à chaque année, à partir de 2018 peut-être 3 collectes/année
Estimation des coûts de réalisation	Voir tableau 33
Indicateur de suivi	Nombre de camions pleins allant se décharger dans les écocentres (trouver un moyen de faire peser les voyages)

Action #3 :	<ul style="list-style-type: none"> Développer et mettre en place un système de tarification des déchets en fonction de la quantité produite par chaque ICI selon le principe d'utilisateur / payeur.
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	Présentement la tarification des services de collecte pour les ICI est réalisée en fonction du type de commerces, industrie ou institution et non pas en fonction de leur production de déchets. Ce qui crée des inégalités, car certains commerces utilisent un bac roulant de 360 litres pour leurs déchets tandis qu'un autre utilise un conteneur de 4 verges. Le bac roulant est collecté aux 15 jours et le conteneur à chaque semaine, mais le tarif chargé en quote-part par la MRC est le même. Il faudrait donc trouver un système de tarification qui permettrait de charger à la quantité de déchets produits par chaque ICI.
Type d'action	Service
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> A) Réduire les déchets municipaux enfouis de 15 % d'ici 2020.
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	<p>L'action permettra de sensibiliser les ICI à leur production de déchets et à la diminution de celle-ci.</p> <ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les plus gros producteurs de déchets à réduire leur production pour économiser Encourager les petits producteurs de déchets, car diminution probable du compte de taxes <p>Être équitable envers les ICI</p>
Secteur ciblé	ICI
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu	Complexité de gestion de l'inventaire des conteneurs et bacs (quantité, format) utilisé par les ICI
Responsable envisagé	MRC
Collaborateur envisagé	Municipalités
Année d'implantation	<input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020
Année de réalisation	<input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020
Année où l'action sera finalisée	2018
Estimation des coûts de réalisation	Voir tableau 33
Indicateur de suivi	Diminution du format des conteneurs a déchets des ICI pour s'adapter aux volumes de déchets réellement produits

Action #4 :	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des mécanismes de communication efficaces en collaboration avec les médias régionaux
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	Afin de sensibiliser la population et les ICI à une saine gestion de leurs matières résiduelles, la MRC devra développer de nouveaux mécanismes de sensibilisation en collaboration avec les médias locaux.
Type d'action	Information, sensibilisation et éducation (ISÉ)
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B) Encourager les 3RV-E ▪ A) Réduire les déchets municipaux enfouis de 15 % d'ici 2020 ▪ C) Récupérer 100 % du papier et du carton valorisable et 80 % du plastique, verre et métal (PVM) ▪ D) Récupérer 100 % des matières organiques issues de tous les secteurs ▪ G) Récupérer et valoriser 100% du bois et 80% des autres matériaux de CRD du secteur du bâtiment
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	L'atteinte du public cible n'est pas toujours évidente, la MRC désire donc s'asseoir avec les médias locaux et voir les possibilités (mécanismes) de communication qui pourrait toucher le plus de gens possible.
Secteur ciblé	Municipal / résidentiel et ICI
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu	Rejoindre l'ensemble des citoyens et ICI de la MRC
Responsable envisagé	MRC
Collaborateur envisagé	Municipalités et médias locaux
Année d'implantation	<input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020
Année de réalisation	<input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020
Année où l'action sera finalisée	2016
Estimation des coûts de réalisation	Voir tableau 33
Indicateur de suivi	Aucun

Action #5 :	<ul style="list-style-type: none"> Éduquer et sensibiliser les propriétaires de résidences de tourisme (rencontre avec les agences de location)
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	Le milieu touristique est un gros producteur de matières résiduelles et donc de déchets. Les explications et les outils de tri ne sont peut-être pas toujours disponibles dans les résidences donc il faut sensibiliser les propriétaires à les mettre en place afin d'améliorer la récupération dans ce secteur.
Type d'action	Information, sensibilisation et éducation (ISÉ)
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> B) Encourager les 3RV-E A) Réduire les déchets municipaux enfouis de 15 % d'ici 2020 C) Récupérer 100 % du papier et du carton valorisable et 80 % du plastique, verre et métal (PVM) D) Récupérer 100 % des matières organiques issues de tous les secteurs
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	L'installation de sensibilisation adéquate et la présence des outils de tri dans les résidences de tourisme vont permettre de détourner de l'élimination beaucoup de matières recyclables et de matières organiques.
Secteur ciblé	Touristique
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu	Réussir à avoir la collaboration du milieu touristique
Responsable envisagé	MRC
Collaborateur envisagé	
Année d'implantation	<input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020
Année de réalisation	<input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018 <input checked="" type="checkbox"/> 2019 <input checked="" type="checkbox"/> 2020
Année où l'action sera finalisée	Action récurrente à chaque année
Estimation des coûts de réalisation	Voir tableau 33
Indicateur de suivi	Nombre d'affiches de sensibilisation distribué (aimant frigo).

Action #6 :	<ul style="list-style-type: none"> • Impliquer la jeunesse et les intervenants du milieu scolaire par le biais d'activités de sensibilisation et d'animation spécifique.
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	Afin d'atteindre le plus de foyers possible, la sensibilisation des jeunes est primordiale. En effet, ce sont ces derniers qui vont hériter de nos matières résiduelles mal gérées, ils sont donc sensibles à cette cause. Les jeunes vont pouvoir sensibiliser leurs parents et grands-parents.
Type d'action	Information, sensibilisation et éducation (ISÉ)
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B) Encourager les 3RV-E ▪ A) Réduire les déchets municipaux enfouis de 15 % d'ici 2020 ▪ C) Récupérer 100 % du papier et du carton valorisable et 80 % du plastique, verre et métal (PVM) ▪ D) Récupérer 100 % des matières organiques issues de tous les secteurs
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	<p>Le milieu scolaire est un excellent endroit pour rejoindre le maximum de jeunes en peu de temps. Au début, la MRC pourra offrir ses activités de sensibilisation à plusieurs niveaux scolaires pour rencontrer le plus de jeunes possible. Les années suivantes, un seul niveau scolaire pourra être ciblé, et les activités leur seraient présentées de façon récurrente chaque année. Cela nous permettra de toujours atteindre un nouveau groupe de jeunes qui pourra par la suite informer et sensibiliser leurs parents.</p> <p>Si plus d'une activité de sensibilisation est offerte, le choix des groupes cibles pourra être effectué selon le degré de complexité du sujet, un niveau scolaire pourra être ciblé afin d'avoir la compréhension du plus de jeunes possible.</p>
Secteur ciblé	scolaire
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu	Réussir à avoir la collaboration du milieu scolaire
Responsable envisagé	MRC
Collaborateur envisagé	Écoles
Année d'implantation	<input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020
Année de réalisation	<input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018 <input checked="" type="checkbox"/> 2019 <input checked="" type="checkbox"/> 2020
Année où l'action sera finalisée	Action récurrente à chaque année, mais nouveaux thèmes ou nouvelles cibles (niveau scolaire) chaque année
Estimation des coûts de réalisation	Voir tableau 33
Indicateur de suivi	<p>Nombre d'activités réalisées</p> <p>Nombre de jeunes impliqués dans l'activité</p>

Action #7 :	<ul style="list-style-type: none"> • Développer un programme et un calendrier d'activités de sensibilisation soutenues par un plan de promotion (marketing)
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	<p>Afin de sensibiliser la population et les ICI, la MRC devra maintenir et développer son programme de sensibilisation via le calendrier GMR.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✿ Journal Le Charlevoisien : Rubrique hebdomadaire de Verdure ✿ TVCO : Émissions ou avis sur la GMR ✿ Radio CIHO : Avis pour les collectes et activités spéciales ✿ Dépliants, site Internet ✿ Calendrier de la GMR (où chaque mois correspond à un thème particulier : Recyclage, herbicyclage, compostage...)
Type d'action	Information, sensibilisation et éducation (ISÉ)
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B) Encourager les 3RV-E ▪ A) Réduire les déchets municipaux enfouis de 15 % d'ici 2020 ▪ C) Récupérer 100 % du papier et du carton valorisable et 80 % du plastique, verre et métal (PVM) ▪ D) Récupérer 100 % des matières organiques issues de tous les secteurs ▪ G) Récupérer et valoriser 100% du bois et 80% des autres matériaux de CRD du secteur du bâtiment
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	<p>La sensibilisation continue des citoyens et ICI de la MRC est essentielle à l'atteinte de nos objectifs. Puisque les municipalités ont délégué la compétence complète de la GMR à la MRC, les outils de communication et de sensibilisation sont les mêmes pour chacune ce qui facilite le travail de communication.</p> <p>Un programme de calendrier de sensibilisation a été instauré en 2014 et permet de traiter les différents thèmes de la GMR mensuellement. (février = réduction à la source ; mai = le compost ; août = RDD ; novembre = résidus verts). Chaque mois, une capsule est publiée dans le journal local abordant le thème du mois. Ce programme devra être maintenu et développé.</p>
Secteur ciblé	Municipal / résidentiel et ICI
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu	Rejoindre l'ensemble des citoyens et ICI de la MRC afin de les sensibiliser à une saine gestion de leur MR
Responsable envisagé	MRC
Collaborateur envisagé	médias locaux
Année d'implantation	<input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020
Année de réalisation	<input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018 <input checked="" type="checkbox"/> 2019 <input checked="" type="checkbox"/> 2020
Année où l'action sera finalisée	Action récurrente à chaque année
Estimation des coûts de réalisation	Voir tableau 33
Indicateur de suivi	aucun

Action #8 :	<ul style="list-style-type: none"> Réviser et appliquer la politique environnementale de la MRC et en faire produire par les municipalités
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	La première Politique environnementale de la MRC a été adoptée en 2007, en 2011 elle a été mise à jour et devra faire l'objet d'une révision en 2016. Suite à cette révision, les municipalités seront approchées afin de produire leur propre Politique ou prendre le modèle de celle de la MRC.
Type d'action	ISÉ
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> B) Encourager les 3RV-E A) Réduire les déchets municipaux enfouis de 15 % d'ici 2020 C) Récupérer 100 % du papier et du carton valorisable et 80 % du plastique, verre et métal (PVM) D) Récupérer 100 % des matières organiques issues de tous les secteurs G) Récupérer et valoriser 100% du bois et 80% des autres matériaux de CRD du secteur du bâtiment F) Recycler 80% des résidus de béton, de brique et d'asphalte
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	Par ses actions, la MRC désire donner l'exemple d'une bonne gestion des matières résiduelles qu'elle produit.
Secteur ciblé	Municipal / résidentiel
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu	Encourager les municipalités à adopter une politique environnementale sur une base volontaire.
Responsable envisagé	MRC
Collaborateur envisagé	Municipalités
Année d'implantation	<input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020
Année de réalisation	<input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020
Année où l'action sera finalisée	2016
Estimation des coûts de réalisation	Voir tableau 33
Indicateur de suivi	Nombre de municipalités ayant adopté une politique environnementale, qu'elle soit basée sur le modèle de politique environnementale de la MRC ou non.

Action #9 :	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser et récompenser les ICI et événements publics qui développent des initiatives qui contribuent à l'atteinte des objectifs du PGMR
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	L'objectif poursuivi par cette action est de reconnaître et d'encourager les performances des ICI et événements et de les inciter à effectuer une gestion responsable des matières résiduelles au sein de leur organisation.
Type d'action	ISÉ
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B) Encourager les 3RV-E
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	Cette action permettra de souligner les réalisations des ICI et événements et de favoriser le partage d'expériences. Les ICI et événements seront invités à présenter leurs réalisations et le conseil des maires sélectionnera, chaque année, un ou des récipiendaires pour obtenir un certificat de bonne gestion de leurs matières résiduelles de la MRC.
Secteur ciblé	ICI et événements publics
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu	Encourager les ICI et événements à participer
Responsable envisagé	MRC
Collaborateur envisagé	Municipalités
Année d'implantation	<input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020
Année de réalisation	<input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018 <input checked="" type="checkbox"/> 2019 <input checked="" type="checkbox"/> 2020
Année où l'action sera finalisée	Action récurrente à chaque année
Estimation des coûts de réalisation	Voir tableau 33
Indicateur de suivi	

Action #10 :	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour et diffuser le guide « Pratique verte pour la réduction des matières résiduelles lors de l'organisation d'événements »
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	Lors des événements, il y a souvent beaucoup de matières résiduelles qui sont produites. Grâce au guide sur les pratiques vertes, nous voulons informer les organisateurs afin que leurs événements soient le plus respectueux possible des 3RV. Le guide est déjà produit, mais il serait nécessaire de le rafraichir afin qu'il soit le plus à jour possible.
Type d'action	ISÉ
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> B) Encourager les 3RV-E A) Réduire les déchets municipaux enfouis de 15 % d'ici 2020 C) Récupérer 100 % du papier et du carton valorisable et 80 % du plastique, verre et métal (PVM) D) Récupérer 100 % des matières organiques issues de tous les secteurs
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	La sensibilisation des organisateurs d'événement permettra la réalisation d'activités plus verte où les citoyens et touristes pourront bénéficier des mêmes dispositifs de récupération qu'à la maison et disposer de la bonne façon afin de faciliter le tri. La réduction à la source permettra aussi de réduire la surconsommation qui peut arriver lors de ces événements.
Secteur ciblé	ICI et événements publics
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu	Faire participer les organisateurs de leur propre chef à la mise en place d'événements verts
Responsable envisagé	MRC
Collaborateur envisagé	Organisateurs, municipalités
Année d'implantation	<input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020
Année de réalisation	<input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018 <input checked="" type="checkbox"/> 2019 <input checked="" type="checkbox"/> 2020
Année où l'action sera finalisée	Mettre à jour aux 2 ou 3 ans, selon les développements en GMR et diffusion annuellement
Estimation des coûts de réalisation	Voir tableau 33
Indicateur de suivi	Nombre d'événements verts produits sur le territoire

Action #11 :	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre la participation de la MRC au programme « ICI on recycle » et le promouvoir auprès des municipalités et ICI
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	Depuis 2012 la MRC participe au programme ICI on recycle de Recyc Québec. Nous avons franchi les niveaux 1 (engagement) et 2 (mise en œuvre) et sommes rendus au dernier niveau le 3 (performance). Le niveau 3 est divisé en 3 échelons soit : bronze, argent et or, la performance de la MRC se situe au niveau argent, ce qui signifie que nous avons atteint un taux de mise en valeur de nos matières résiduelles de l'ordre de 80 à 89 %. La poursuite de l'engagement de la MRC au programme est en cours renouvellement au 3 ans.
Type d'action	ISÉ
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> B) Encourager les 3RV-E A) Réduire les déchets municipaux enfouis de 15 % d'ici 2020 C) Récupérer 100 % du papier et du carton valorisable et 80 % du plastique, verre et métal (PVM)
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	L'action permettra aux municipalités et aux ICI d'améliorer la gestion de leurs matières résiduelles au fur et à mesure qu'ils franchiront les niveaux du programme.
Secteur ciblé	MRC, municipalités et ICI
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu	Faire participer les municipalités et les ICI au programme de leur plein gré, et ce malgré les frais et démarches qui y sont reliés : niveau 1 = 50 \$; niveau 2 =70 \$; niveau 3 =entre 105 \$ et 385 \$
Responsable envisagé	MRC
Collaborateur envisagé	Municipalités, Coop de l'arbre, ICI
Année d'implantation	<input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020
Année de réalisation	<input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018 <input checked="" type="checkbox"/> 2019 <input checked="" type="checkbox"/> 2020
Année où l'action sera finalisée	Action récurrente à chaque année pour augmenter le nombre de participants et pour la poursuite du programme
Estimation des coûts de réalisation	Voir tableau 33
Indicateur de suivi	Nombre de municipalités et d'ICI attestés « ICI on recycle! » sur le territoire de la MRC

Action #12 :	<ul style="list-style-type: none"> Publiciser et appliquer la réglementation municipale sur l'interdiction d'enfouir le papier et le carton, ainsi que les ressources disponibles pour leur récupération
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	La réglementation des six municipalités de la MRC, inclut l'interdiction de l'enfouissement et de l'incinération du papier et du carton, il s'agit seulement de la mettre en application. « Règlement relatif à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la municipalité... »
Type d'action	ISÉ et règlement
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> C) Récupérer 100 % du papier et du carton valorisable et 80 % du plastique, verre et métal (PVM) B) Encourager les 3RV-E A) Réduire les déchets municipaux enfouis de 15 % d'ici 2020
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	L'application de la réglementation permettra l'émission de sanctions aux contrevenants qui ne respectent pas le règlement et qui ne veulent pas faire le tri de leurs matières résiduelles correctement.
Secteur ciblé	TOUS
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu	Faire appliquer le règlement par les municipalités et avoir un inspecteur pour travailler ce dossier.
Responsable envisagé	MRC
Collaborateur envisagé	Municipalités
Année d'implantation	<input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020
Année de réalisation	<input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020
Année où l'action sera finalisée	2016
Estimation des coûts de réalisation	Voir tableau 33
Indicateur de suivi	Nombre de contraventions émises

Action #13 :	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place une brigade verte pour inspecter les bacs à matières recyclables et ordures et émettre des rappels amicaux en cas de tri mal effectué
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	Cette action a pour but de sensibiliser à la source les citoyens ou ICI au niveau des matières autorisées dans le bac de récupération et celle qui sont interdites à l'élimination. La brigade verte va faire du bac à bac (porte-à-porte) pour vérifier le contenu des bacs et faire un rappel (verbale ou papier) aux propriétaires afin que les bonnes matières soient aux bonnes places.
Type d'action	ISÉ
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> C) Récupérer 100 % du papier et du carton valorisable et 80 % du plastique, verre et métal (PVM) B) Encourager les 3RV-E A) Réduire les déchets municipaux enfouis de 15 % d'ici 2020 F) Recycler 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte H) Récupérer et valoriser 100 % du bois et 80 % des autres matériaux de CRD du secteur du bâtiment
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	Sensibilisation individuelle des citoyens et ICI sur les matières recyclables ou non et sur l'interdiction de certaines matières par le gouvernement. Cette action permettra un échange direct avec les citoyens ou ICI et n'en sera que plus efficace pour l'atteinte des objectifs du PGMR.
Secteur ciblé	TOUS
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu	Puisque les collectes débutent très tôt le matin 5 h, il faudra faire l'inspection des bacs de certains secteurs en retardant le passage du camion, car l'agent vert ne passera pas avant 7 h du matin. Il faudra donc faire coordonner les collectes avec le parcours de la brigade.
Responsable envisagé	MRC
Collaborateur envisagé	Municipalités
Année d'implantation	<input type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020
Année de réalisation	<input type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018 <input checked="" type="checkbox"/> 2019 <input checked="" type="checkbox"/> 2020
Année où l'action sera finalisée	Action récurrente à chaque année
Estimation des coûts de réalisation	Voir tableau 33
Indicateur de suivi	Nombre de billets d'infraction et de discussion verbale avec les citoyens et ICI

Action #14 :	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir des bacs de récupération dans les aires publiques municipales (25 ilots à 480 \$)
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	Il est important d'offrir aux utilisateurs des aires publiques municipales les mêmes options de tri de leurs matières résiduelles que celles offertes à la maison. Il faudra donc munir les aires municipales de bacs de récupération de matières recyclables et des matières organiques en plus de poubelles qui sont la plupart du temps déjà en place. La MRC doit être conséquente dans ses actions et offrir les mêmes services partout sur son territoire.
Type d'action	service
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ▪ C) Récupérer 100 % du papier et du carton valorisable et 80 % du plastique, verre et métal (PVM) ▪ B) Encourager les 3RV-E ▪ D) Récupérer 100 % des matières organiques issues de tous les secteurs
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	Ce service permettra à la MRC de prouver aux utilisateurs des aires publiques que la bonne gestion des matières résiduelles est de mise que vous soyez dans votre foyer ou à l'extérieur de ce dernier.
Secteur ciblé	Aire publique
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu	Entretien adéquat des bacs par les employés municipaux afin qu'ils soient toujours accessibles et propres.
Responsable envisagé	MRC
Collaborateur envisagé	Municipalités
Année d'implantation	<input type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020
Année de réalisation	<input type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020
Année où l'action sera finalisée	2017 ou 2018
Estimation des coûts de réalisation	Voir tableau 33
Indicateur de suivi	Nombre de bacs installés dans les aires publiques municipales

Action #15 :	<ul style="list-style-type: none"> Développer un guide de référence pour le recyclage et la valorisation des différentes matières résiduelles retrouvées dans les ICI afin de faciliter leur démarche
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	Cette action vise à identifier, dans les ICI, les matières recyclables et/ou valorisables qui vont dans le bac bleu de recyclage ou à l'écocentre. Le guide sera réalisé en fonction des ICI ce retrouvant sur notre territoire et distribuer à ces derniers afin qu'ils puissent correctement trier leurs matières résiduelles.
Type d'action	ISÉ
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> C) Récupérer 100 % du papier et du carton valorisable et 80 % du plastique, verre et métal (PVM) B) Encourager les 3RV-E D) Récupérer 100 % des matières organiques issues de tous les secteurs F) Recycler 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte G) Récupérer et valoriser 100 % du bois et 80 % des autres matériaux de CRD du secteur du bâtiment
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	L'action vise la sensibilisation et l'information directe, des ICI et des matières résiduelles qu'ils produisent. Bien informer cette catégorie de producteurs ne sera que bénéfique pour l'amélioration de notre performance (meilleur tri à la source, plusieurs matières détournées de l'élimination...)
Secteur ciblé	ICI
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu	Faire l'inventaire des différentes matières résiduelles produites par les ICI de notre territoire.
Responsable envisagé	MRC
Collaborateur envisagé	Municipalités
Année d'implantation	<input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020
Année de réalisation	<input type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020
Année où l'action sera finalisée	2017 pour la réalisation du guide
Estimation des coûts de réalisation	Voir tableau 33
Indicateur de suivi	Aucun

Action #16 :	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre et améliorer la collecte commerciale des matières recyclables par conteneur chargement avant (financement achat conteneur bleu)
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	Cette action vise à encourager la participation des ICI à la collecte des matières recyclables en leur permettant d'avoir le bon format de bac ou conteneur chargement avant. La MRC a fourni aux ICI de son territoire des conteneurs bleus en 2013 et certains n'en ont pas reçu ou un reçu un format trop petit. Nous offrons donc la possibilité à ceux qui n'ont pas reçu de conteneur d'en recevoir un et pour ceux dont le format ne suffit pas de faire une modification de grosseur.
Type d'action	Service
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> C) Récupérer 100 % du papier et du carton valorisable et 80 % du plastique, verre et métal (PVM) A) Réduire les déchets municipaux enfouis de 15 % d'ici 2020
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	L'augmentation du format de l'outil de collecte des matières recyclables pour la ICI va permettre de détourner de l'élimination une grande quantité de matières recyclables qui auparavant étaient jetées aux ordures faute de place dans leurs bacs roulants bleus
Secteur ciblé	ICI
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu	Sensibiliser les ICI à bien faire le tri et mettre seulement les matières recyclables dans leur conteneur bleu.
Responsable envisagé	MRC
Collaborateur envisagé	Municipalités
Année d'implantation	<input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020
Année de réalisation	<input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018 <input checked="" type="checkbox"/> 2019 <input checked="" type="checkbox"/> 2020
Année où l'action sera finalisée	Action récurrente à chaque année
Estimation des coûts de réalisation	Voir tableau 33
Indicateur de suivi	Volume matières recyclées par ICI

Action #17 :	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place une brigade verte pour inspecter les bacs à matières organiques et émettre des rappels amicaux en cas de tri mal effectué
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	Cette action a pour but de sensibiliser à la source les citoyens ou ICI au niveau des matières autorisées dans le bac de récupération des matières organiques. La brigade verte va faire du bac à bac (porte-à-porte) pour vérifier le contenu des bacs et faire un rappel (verbale ou papier) aux propriétaires afin que les bonnes matières soient aux bonnes places.
Type d'action	ISÉ
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> D) Récupérer 100 % des matières organiques issues de tous les secteurs C) Récupérer 100 % du papier et du carton valorisable et 80 % du plastique, verre et métal (PVM) B) Encourager les 3RV-E A) Réduire les déchets municipaux enfouis de 15 % d'ici 2020 H) Récupérer et valoriser 100 % du bois et 80 % des autres matériaux de CRD du secteur du bâtiment
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	Sensibilisation individuelle des citoyens et ICI sur les matières organiques et sur l'objectif 2020 du gouvernement (interdiction d'enfouir ou d'incinérer les matières organiques). Cette action permettra un échange direct avec les citoyens ou ICI et n'en sera que plus efficace pour l'atteinte des objectifs du PGMR.
Secteur ciblé	TOUS
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu	Puisque les collectes débutent très tôt le matin 5 h, il faudra faire l'inspection des bacs de certains secteurs en retardant le passage du camion, car l'agent vert ne passera pas avant 7 h du matin. Il faudra donc faire coordonner les collectes avec le parcours de la brigade.
Responsable envisagé	MRC
Collaborateur envisagé	Municipalités
Année d'implantation	<input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020
Année de réalisation	<input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018 <input checked="" type="checkbox"/> 2019 <input checked="" type="checkbox"/> 2020
Année où l'action sera finalisée	Action récurrente à chaque année
Estimation des coûts de réalisation	Voir tableau 33
Indicateur de suivi	Nombre de billets d'infraction et de discussion verbale avec les citoyens et ICI

Action #18 :	<ul style="list-style-type: none"> • Implanter la collecte des matières organiques aux périmètres urbains de Petite-Rivière-St-François et de St-Urbain 																									
Description et mise en contexte de l'action																										
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	Cette action a été réalisée au printemps 2015, la MRC a livré 644 bacs bruns supplémentaires et collecte depuis le mois de mai les matières organiques des périmètres urbains de ces deux municipalités.																									
Type d'action	Service																									
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ▪ D) Récupérer 100 % des matières organiques issues de tous les secteurs 																									
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	<p>La mise en place de cette action a permis à la MRC de collecter les matières organiques dans les secteurs urbains de 5 municipalités. Va nous permettre d'augmenter le tonnage de matières organiques valorisées par la MRC.</p> <p>Cette récupération est effectuée par Compospro à La Malbaie (compostage industriel).</p> <p>Proportion de la population desservie par la collecte des matières organiques au printemps 2016</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">2016</th> <th colspan="4">Nombre d'unités d'occupation (U.O.)</th> <th rowspan="2">Nb U.O. desservies/collecte mat. organiques</th> <th rowspan="2">% des U.O. desservies</th> </tr> <tr> <th>Permanentes</th> <th>Saisonniers</th> <th>ICI</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Petite-Rivière-St-François</td> <td>689</td> <td>0</td> <td>26</td> <td>715</td> <td>293</td> <td>41</td> </tr> <tr> <td>St-Urbain</td> <td>641</td> <td>140</td> <td>37</td> <td>818</td> <td>353</td> <td>43</td> </tr> </tbody> </table>	2016	Nombre d'unités d'occupation (U.O.)				Nb U.O. desservies/collecte mat. organiques	% des U.O. desservies	Permanentes	Saisonniers	ICI	Total	Petite-Rivière-St-François	689	0	26	715	293	41	St-Urbain	641	140	37	818	353	43
	2016		Nombre d'unités d'occupation (U.O.)						Nb U.O. desservies/collecte mat. organiques	% des U.O. desservies																
		Permanentes	Saisonniers	ICI	Total																					
Petite-Rivière-St-François	689	0	26	715	293	41																				
St-Urbain	641	140	37	818	353	43																				
Secteur ciblé	Municipal / résidentiel																									
Mise en œuvre de l'action																										
Enjeu	Réussir à faire participer l'ensemble des foyers ayant reçu un bac brun de façon volontaire.																									
Responsable envisagé	MRC																									
Collaborateur envisagé	Municipalités																									
Année d'implantation	<input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020																									
Année de réalisation	<input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020																									
Année où l'action sera finalisée	Réalisé en 2015																									
Estimation des coûts de réalisation	Voir tableau 33																									
Indicateur de suivi	Nombre de bacs bruns au chemin et tonnage collecté																									

Action #19 :	<ul style="list-style-type: none"> • Implanter la collecte des matières organiques obligatoire pour L'Isle-aux-Coudres
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	Au printemps 2016, la collecte des matières organiques obligatoire pour l'ensemble des résidents permanents de L'Isle-aux-Coudres sera implantée. Puisque le seul moyen d'accéder à cette municipalité est le traversier, nous allons faire toutes les rues et non pas juste les centres de villages.
Type d'action	Service
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ▪ D) Récupérer 100 % des matières organiques issues de tous les secteurs ▪ A) Réduire les déchets municipaux enfouis de 15 % d'ici 2020
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	Cette action contribuera à l'atteinte des objectifs en permettant de détourner de l'élimination la matière organique de l'ensemble des résidents de L'Isle-aux-Coudres.
Secteur ciblé	Municipal / résidentiel
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu	Réussir à faire participer à la collecte l'ensemble de la population de l'Isle
Responsable envisagé	MRC
Collaborateur envisagé	Municipalités
Année d'implantation	<input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020
Année de réalisation	<input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018 <input checked="" type="checkbox"/> 2019 <input checked="" type="checkbox"/> 2020
Année où l'action sera finalisée	Action récurrente à chaque année
Estimation des coûts de réalisation	Voir tableau 33
Indicateur de suivi	Nombre de bacs bruns au chemin Quantité de matières organiques collectées sur L'Isle

Action #20 :	<ul style="list-style-type: none"> Rendre accessible la récupération des M.O. à l'ensemble des résidents de la MRC (récupérer 100 % des matières organiques).
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	Cette action découle de la volonté du gouvernement d'interdire l'élimination des matières organiques valorisables d'ici 2020. Afin de parvenir à respecter cet objectif, le service de collecte doit être accessible pour tous. Le service offert pourra être de porte-à-porte ou pour certains secteurs plus éloignés et moins densément habités des points de dépôt volontaire et du compostage domestique.
Type d'action	Service
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> D) Récupérer 100 % des matières organiques issues de tous les secteurs A) Réduire les déchets municipaux enfouis de 15 % d'ici 2020
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	Le fait de rendre accessible la collecte des matières organiques à l'ensemble des résidents de la MRC contribuera à diminuer le volume des déchets éliminés et à augmenter notre volume de matières organiques valorisées. La MRC desservira les résidences non desservies en ajoutant graduellement des bacs d'ici 2020 pour atteindre une récupération des matières organiques de 100 %. Les zones ne pouvant être desservies par la collecte porte-à-porte devront obligatoirement faire du compostage domestique, avec des mesures de sensibilisation et des mesures incitatives de la MRC (par exemple un tarif très réduit pour l'achat de composteurs domestiques). Il y aura également des points de dépôt volontaire.
Secteur ciblé	Municipal / résidentiel
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu	Réussir à faire participer l'ensemble de la population à la collecte
Responsable envisagé	MRC
Collaborateur envisagé	Municipalités
Année d'implantation	<input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input checked="" type="checkbox"/> 2020
Année de réalisation	<input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input checked="" type="checkbox"/> 2020
Année où l'action sera finalisée	2020
Estimation des coûts de réalisation	Voir tableau 33
Indicateur de suivi	Quantité de matières organiques valorisées Nombre de bacs bruns en fonction dans la MRC

Proportion des unités d'occupation demeurant à être desservies par la collecte des M.O., printemps 2016

2016	Nombre d'unités d'occupation (U.O.)				Nb U.O. desservies/collecte mat. organiques	% des U.O. desservies	% des U.O. demeurant à être desservies
	Permanent	Saisonniers	ICI	Total			
Baie-Saint-Paul	3460	360	294	4114	2317	56	44
L'Isle-aux-Coudres	724	57	52	833	545	65	35
Les Éboulements	598	311	38	947	391	41	59
Petite-Riv.-St-François	689	0	26	715	293	41	59
Saint-Hilarion	434	78	35	547	282	52	48
St-Urbain	641	140	37	818	353	43	57

Action #21 :	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer la réglementation municipale sur l'interdiction d'enfouissement et d'incinération des matières organiques compostables
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	La réglementation des six municipalités de la MRC inclut l'interdiction de l'enfouissement et de l'incinération des matières organiques dans les secteurs où la collecte porte-à-porte est disponible. Il s'agit seulement de mettre en application le règlement. « Règlement relatif à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la municipalité... ». Lorsque les actions 18 à 20 auront été implantées, l'action 21 s'appliquera à tous les secteurs.
Type d'action	Règlement
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ▪ D) Récupérer 100 % des matières organiques issues de tous les secteurs ▪ A) Réduire les déchets municipaux enfouis de 15 % d'ici 2020
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	L'application de la réglementation permettra l'émission de sanctions aux contrevenants qui ne respectent pas le règlement et qui ne veulent pas faire le tri de leurs matières résiduelles correctement.
Secteur ciblé	Municipal / résidentiel
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu	Faire appliquer le règlement par les municipalités et avoir un inspecteur pour travailler ce dossier
Responsable envisagé	Municipalités
Collaborateur envisagé	MRC
Année d'implantation	<input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input checked="" type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020
Année de réalisation	<input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input checked="" type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020
Année où l'action sera finalisée	Action récurrente à chaque année après 2019
Estimation des coûts de réalisation	Voir tableau 33
Indicateur de suivi	Nombre de constats d'infraction émis

Action #22 :	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir le programme de compostage domestique et la sensibilisation à l'herbicyclage
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	<p>La MRC fait chaque année des rappels sur l'herbicyclage dans les médias locaux et organise parfois des concours pour promouvoir davantage cette méthode d'entretien de la pelouse.</p> <p>Le programme de compostage domestique de la MRC est en place depuis 2004, chaque année une ou deux formations sont offertes aux résidents. Des composteurs domestiques « la machine à terre » sont toujours disponibles au bureau de la MRC au coût de 40 \$ taxes incluses.</p>
Type d'action	ISÉ
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> D) Récupérer 100 % des matières organiques issues de tous les secteurs A) Réduire les déchets municipaux enfouis de 15 % d'ici 2020 B) Encourager les 3RV-E
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	Le compostage domestique et l'herbicyclage permettent de détourner de l'élimination de bonnes quantités de matières organiques et réduit d'utilisation d'engrais chimique.
Secteur ciblé	Municipal / résidentiel
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu	<p>Faire l'inventaire des citoyens qui pratique l'herbicyclage et évaluer le volume de matières détournées de l'élimination</p> <p>Vérifier que chaque composteur domestique vendu est bien utilisé par le citoyen et évaluer le volume de matières détourné de l'élimination.</p>
Responsable envisagé	MRC
Collaborateur envisagé	Municipalités
Année d'implantation	<input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020
Année de réalisation	<input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018 <input checked="" type="checkbox"/> 2019 <input checked="" type="checkbox"/> 2020
Année où l'action sera finalisée	Action récurrente à chaque année qui est déjà implantée
Estimation des coûts de réalisation	Voir tableau 33
Indicateur de suivi	<p>Quantité de composteurs vendus</p> <p>Nombre de participants à la formation</p> <p>Nombre de citoyens pratiquant l'herbicyclage</p>

Action #23 :	<ul style="list-style-type: none"> Dresser un portrait de gestion des matières résiduelles dans les ICI (participation au recyclage, compostage et autre) afin d'être en mesure de leur offrir un meilleur service, si nécessaire
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	L'action 23 permettra de connaître les besoins des ICI pour la gestion de leurs matières résiduelles tant au niveau des matières organiques que des matières recyclables et autres. La MRC pourra ainsi déterminer quel type de collecte convient le mieux à chacun et les mettre en place afin d'atteindre les objectifs du PGMR.
Type d'action	Études
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> D) Récupérer 100 % des matières organiques issues de tous les secteurs A) Réduire les déchets municipaux enfouis de 15 % d'ici 2020 B) Encourager les 3RV-E C) Récupérer 100 % du papier et du carton valorisable et 80 % de plastique, verre et métal (PVM)
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	
Secteur ciblé	ICI
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu	Obtenir la participation des ICI dans la réalisation de l'étude.
Responsable envisagé	MRC
Collaborateur envisagé	ICI
Année d'implantation	<input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020
Année de réalisation	<input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020
Année où l'action sera finalisée	2016 ou 2017
Estimation des coûts de réalisation	Voir tableau 33
Indicateur de suivi	Nombre d'ICI rencontrés

Action #24 :	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les ICI aux objectifs de la politique et à l'obligation de récupérer leurs matières organiques
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	Informier et sensibiliser, les ICI aux objectifs de la politique et aux différentes obligations qui en découle est primordial à l'atteinte de nos objectifs. La MRC désire faire une approche collaboratrice avec les ICI plutôt que tout de suite parlé de pénalités ou sanctions.
Type d'action	ISÉ
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> D) Récupérer 100 % des matières organiques issues de tous les secteurs A) Réduire les déchets municipaux enfouis de 15 % d'ici 2020 B) Encourager les 3RV-E
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	Suite à la mise en œuvre de l'action 23, la MRC connaîtra davantage les besoins en information et sensibilisation du secteur ICI ce qui permettra de développer des outils et documents de communication efficace et qui répondra à leur besoin spécifique
Secteur ciblé	ICI
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu	Amener, les ICI à participer aux activités de sensibilisation et d'information
Responsable envisagé	MRC
Collaborateur envisagé	Coop de l'arbre
Année d'implantation	<input type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020
Année de réalisation	<input type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018 <input checked="" type="checkbox"/> 2019 <input checked="" type="checkbox"/> 2020
Année où l'action sera finalisée	Action récurrente à chaque année
Estimation des coûts de réalisation	Voir tableau 33
Indicateur de suivi	Nombre d'activités offertes aux ICI Nombre de participants aux activités

Action #25 : • Intégration des petits générateurs à la collecte municipale des matières organiques	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	Certains ICI peuvent être intégrés à la collecte résidentielle des matières organiques puisqu'ils ne produisent pas beaucoup de cette matière. La MRC devra approcher les plus petits générateurs de matières organiques afin de leur proposer de prendre part à la collecte par bacs roulants bruns de 240 litres. Certains y participent déjà, mais il faudrait réussir à cibler et sensibiliser l'ensemble des ICI pouvant être intégré à cette collecte.
Type d'action	service
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ▪ D) Récupérer 100 % des matières organiques issues de tous les secteurs ▪ A) Réduire les déchets municipaux enfouis de 15 % d'ici 2020 ▪ B) Encourager les 3RV-E
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	Avant de mettre en place une collecte commerciale pour les ICI produisant de grandes quantités de matières organiques, il est important d'offrir la collecte régulière par bacs roulants aux plus petits générateurs. Ceci permettra à la MRC de savoir le nombre d'ICI nécessitant une collecte particulière de type commerciale.
Secteur ciblé	ICI
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu	Faire participer les petits générateurs (ICI) de leur propre chef à la collecte des matières organiques.
Responsable envisagé	MRC
Collaborateur envisagé	Municipalités
Année d'implantation	<input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020
Année de réalisation	<input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020
Année où l'action sera finalisée	Action récurrente à chaque année
Estimation des coûts de réalisation	Voir tableau 33
Indicateur de suivi	Nombre de petits générateurs ICI participants à la collecte

Action #26 :	<ul style="list-style-type: none"> • Implanter un système de collecte pour les ICI qui produisent beaucoup de M.O. et pour qui la collecte résidentielle ne suffit pas
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	L'action 25 permettait à la MRC de retirer les petits générateurs de matières organiques afin de pouvoir connaître les besoins réels des plus gros producteurs de M.O.. Cette action vise donc à implanter une collecte spécialement conçue pour les gros volumes de matières organiques afin tous puissent participer à la récupération des M.O..
Type d'action	service
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ▪ D) Récupérer 100 % des matières organiques issues de tous les secteurs ▪ A) Réduire les déchets municipaux enfouis de 15 % d'ici 2020 ▪ B) Encourager les 3RV-E
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	La mise en place d'une collecte « commerciale » des matières organiques nous permettra d'offrir le service à l'ensemble de la MRC et ainsi atteindre les objectifs de zéro enfouissement ni incinération des matières organiques d'ici 2020.
Secteur ciblé	ICI
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu	Trouver un système de collecte convenant à tous les ICI Faire participer l'ensemble des ICI à cette collecte
Responsable envisagé	MRC
Collaborateur envisagé	Municipalités
Année d'implantation	<input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input checked="" type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020
Année de réalisation	<input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input checked="" type="checkbox"/> 2019 <input checked="" type="checkbox"/> 2020
Année où l'action sera finalisée	Action récurrente à chaque année
Estimation des coûts de réalisation	Voir tableau 33
Indicateur de suivi	Nombre d'ICI participant à la collecte Volume de M.O. collecté dans la collecte commerciale

Action #27 :	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner certains ICI dans l'implantation d'un système de récupération des matières organiques
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	Cette action est reliée aux actions #25 et 26 puisque l'identification des générateurs de M.O. n'est pas suffisante, il faut les accompagner dans l'implantation de cette nouvelle collecte. Cette dernière peut nécessiter, dans certains cas, des modifications majeures à la gestion des matières résiduelles de l'entreprise.
Type d'action	service
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> D) Récupérer 100 % des matières organiques issues de tous les secteurs A) Réduire les déchets municipaux enfouis de 15 % d'ici 2020 B) Encourager les 3RV-E
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	Offrir un service de collecte n'est pas toujours suffisant, il faut parfois offrir un accompagnement afin que les ICI puissent faire des changements dans leur façon de gérer leurs matières résiduelles. Cette action viendra consolider la participation des petits et grands générateurs et aidera la MRC à atteindre ses objectifs de récupération des M.O.
Secteur ciblé	ICI
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu	Trouver des solutions à la gestion des matières organiques pour chaque ICI et avoir leur pleine participation par la suite pour la collecte
Responsable envisagé	MRC
Collaborateur envisagé	Municipalités et autres partenaires
Année d'implantation	<input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020
Année de réalisation	<input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018 <input checked="" type="checkbox"/> 2019 <input checked="" type="checkbox"/> 2020
Année où l'action sera finalisée	Action récurrente à chaque année
Estimation des coûts de réalisation	Voir tableau 33
Indicateur de suivi	Nombre d'ICI participant à la collecte des M.O.

Action #28 :	<ul style="list-style-type: none"> Publiciser et faire connaître les points de dépôts des résidus verts et d'arbres de Noël
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	<p>La MRC offre déjà aux résidents un point de dépôt pour les arbres de Noël et un conteneur de 40 Vge pour leurs résidus verts. Ce dépôt est situé à l'écocentre de St-Urbain. Les arbres de Noël sont entreposés dans un enclos (fond bétonné et 3 côtés de bloc de béton) qui permet aussi aux utilisateurs de se départir de leurs branches. Les services de déchiquetage de la Coop de l'arbre sont utilisés pour faire des copeaux avec ses matières et ce dernier est redonné aux utilisateurs qui le désirent.</p> <p>Pour le conteneur de résidus verts, il est transporté chez Compospro lorsqu'il est plein pour y être composté. Des dépôts de branches sont aussi offerts dans les deux autres écocentres de la MRC (L'Isle-aux-Coudres et Baie-St-Paul/Petite-Rivière).</p> <p>Cette action vient donc permettre de faire connaître davantage les services offerts pour ce type de matières résiduelles.</p>
Type d'action	ISÉ
Objectif	D) Récupérer 100 % des matières organiques issues de tous les secteurs
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	Cette action nous permet de traiter les surplus de matières organiques des résidents et les plus grosses matières qui doivent être déchiquetées pour être valorisées.
Secteur ciblé	Municipal / résidentiel et ICI
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu	Réussir à informer l'ensemble de la population et ICI du territoire et le côté transport, car il doit être assumé par l'utilisateur. Il n'y a pas de service de collecte pour les branches et arbres de Noël (apport volontaire).
Responsable envisagé	MRC
Collaborateur envisagé	S/O
Année d'implantation	<input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020
Année de réalisation	<input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018 <input checked="" type="checkbox"/> 2019 <input checked="" type="checkbox"/> 2020
Année où l'action sera finalisée	Action récurrente à chaque année (déjà en cours en 2015)
Estimation des coûts de réalisation	Voir tableau 33
Indicateur de suivi	Quantité de branches, d'arbres de Noël et de résidus verts traité dans les écocentres.

Action #29 :	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir la collecte bisannuelle des résidus verts et en assurer la récupération. Inclure cette dernière aux collectes des matières organiques avec ajout de sacs en papier à côté du bac durant 1 mois.
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	<p>Deux collectes porte-à-porte de résidus verts sont offertes chaque année sur l'ensemble de territoire des six municipalités de la MRC. Collecte au printemps (mi-mai) et à l'automne (mi-octobre).</p> <p>Les sacs de résidus verts (pour la plupart des sacs de feuilles mortes) sont collectés, désensachés et déposés sur les terrains du Verger Pedneault à L'Isle-aux-Coudres pour y être compostés avec leurs résidus de pommes et autres fruits.</p> <p>La MRC étudiera la possibilité d'inclure la collecte de résidus verts à celle des matières organiques (bacs bruns) avec des sacs en papier, mais il faudra attendre pour cela que la collecte des matières organiques se fasse sur toutes les rues des municipalités. Autre point à prendre en considération le coût du traitement des résidus verts chez Compospro par rapport à la gratuité au Verger Pedneault.</p>
Type d'action	Service
Objectif	D) Récupérer 100 % des matières organiques issues de tous les secteurs
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	La collecte des résidus verts permet aux utilisateurs de se départir de leur surplus de feuilles à l'automne et au printemps, car les bacs de collecte des matières organiques ne suffisent pas. Le maintien de ces collectes est donc essentiel à l'atteinte de l'objectif de récupération des matières organiques.
Secteur ciblé	Municipal / résidentiel et ICI
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu	Évaluer les avantages et inconvénients d'inclure ou non la collecte des résidus verts à celle des matières organiques avec des sacs en papier à côté des bacs. Coût traitement versus coût collecte, désensachage et transport.
Responsable envisagé	MRC
Collaborateur envisagé	Municipalités
Année d'implantation	<input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input checked="" type="checkbox"/> 2020
Année de réalisation	<input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020
Année où l'action sera finalisée	Action récurrente à chaque année et pour inclure les R-V à la collecte des M-O en 2020
Estimation des coûts de réalisation	Voir tableau 33
Indicateur de suivi	Volume de résidus verts collecté par année.

Action #30 : • Évaluation des possibilités de valorisation des boues municipales et des boues de fosses septiques	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	Cette action vise à déterminer les modes envisageables de valorisation des boues des stations d'épuration en place dans les municipalités de la MRC, ainsi que celles des boues de fosses septiques.
Type d'action	Étude
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ▪ E) Valoriser 100 % des boues municipales et des installations septiques, dans la mesure où celle-ci respecte les normes environnementales
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	L'action permettra de connaître les différentes possibilités de valorisation des boues et de faire un choix éclairé pour leur traitement dans le but d'atteindre l'objectif de valorisation. La MRC privilégiera l'épandage des boues avec ou sans traitement préalable de type compostage comme mode de mise en valeur de ces matières résiduelles.
Secteur ciblé	Boues
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu	S/O
Responsable envisagé	MRC
Collaborateur envisagé	Municipalités
Année d'implantation	<input type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020
Année de réalisation	<input type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020
Année où l'action sera finalisée	2016 ou 2017
Estimation des coûts de réalisation	Voir tableau 33
Indicateur de suivi	Aucun

Action #31 :	Déshydrater les boues municipales sur place avant de les acheminer à un lieu de valorisation ou d'élimination, selon leur qualité
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	La déshydratation des boues municipales sur place, lorsque possible, permet d'en réduire leur volume et de faciliter leur transport par la suite dans le but de les valoriser.
Type d'action	Pratique
Objectif	E) Valoriser 100 % des boues municipales et des installations septiques, dans la mesure où celle-ci respecte les normes environnementales
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	Cette action permettra dans la mesure du possible de détourner de l'élimination les boues municipales qui ont un potentiel de valorisation et d'atteindre l'objectif de valorisation.
Secteur ciblé	Boues municipales
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu	S/O
Responsable envisagé	Municipalités
Collaborateur envisagé	MRC
Année d'implantation	<input type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020
Année de réalisation	<input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020
Année où l'action sera finalisée	Action récurrente dès que le niveau de boue nécessite une vidange
Estimation des coûts de réalisation	Voir tableau 33
Indicateur de suivi	Quantité de boue déshydratée

Action #32 :	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour l'inventaire des fosses septiques et faire mettre aux normes l'ensemble des résidences permanentes et saisonnières de la MRC
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	Cette action consiste à répertorier l'ensemble des fosses septiques du territoire et d'en détailler les caractéristiques. Cet inventaire permettra de mettre aux normes l'ensemble des installations, d'évaluer les scénarios de valorisation possibles et d'implanter une solution de valorisation.
Type d'action	Règlement
Objectif	E) Valoriser 100 % des boues municipales et des installations septiques, dans la mesure où celle-ci respecte les normes environnementales
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	La mise aux normes des installations septiques est essentielle à la mise en place d'un système de valorisation des boues.
Secteur ciblé	Fosses septiques
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu	Retracer les informations et faire faire la mise aux normes requises.
Responsable envisagé	Municipalités
Collaborateur envisagé	MRC
Année d'implantation	<input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020
Année de réalisation	<input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020
Année où l'action sera finalisée	2018
Estimation des coûts de réalisation	Voir tableau 33
Indicateur de suivi	Quantité de fosses septiques dans chaque municipalité et sur le TNO Volume de boues générées par fosses septiques annuellement.

Action #33 :	<ul style="list-style-type: none"> Adoption d'un règlement sur la vidange des fosses septiques
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	Veiller à ce que chaque municipalité ait un règlement municipal pour la vidange des fosses septiques et les faire appliquer. Veiller à l'uniformisation des règlements dans les diverses municipalités, en conformité avec les lois et règlements applicables.
Type d'action	Règlement
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> E) Valoriser 100 % des boues municipales et des installations septiques, dans la mesure où celle-ci respecte les normes environnementales
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	L'action va permettre d'avoir une meilleure gestion des boues sur le territoire et d'en faire la valorisation par la suite. Faire modifier les règlements municipaux de sorte qu'il soit obligatoire de faire valoriser les boues. La MRC a l'intention de privilégier l'épandage de boues, avec ou sans traitement préalable de type compostage, comme mode de mise en valeur de ces matières résiduelles. L'action touche tous les résidents, municipalités et ICI qui ont des fosses septiques.
Secteur ciblé	Fosses septiques
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu	Faire appliquer la réglementation
Responsable envisagé	MRC
Collaborateur envisagé	Municipalités
Année d'implantation	<input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020
Année de réalisation	<input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020
Année où l'action sera finalisée	2018
Estimation des coûts de réalisation	Voir tableau 33
Indicateur de suivi	Nombre de fosses septiques vidées par année

Action #34 :	<ul style="list-style-type: none"> • Instaurer un programme de gestion des vidanges de fosses septiques systématique et s'assurer que les boues soient valorisées
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	L'instauration d'un programme de gestion des vidanges de fosses septiques permettra une meilleure gestion de cette matière organique et permettre de trouver un système de valorisation adéquat du aux quantités disponibles.
Type d'action	Service
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ▪ E) Valoriser 100 % des boues municipales et des installations septiques, dans la mesure où celle-ci respecte les normes environnementales
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	Un programme de gestion systématique permet un véritable contrôle sur cette matière et sa valorisation
Secteur ciblé	Fosses septiques
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu	S/O
Responsable envisagé	MRC
Collaborateur envisagé	Municipalités
Année d'implantation	<input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input checked="" type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020
Année de réalisation	<input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input checked="" type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020
Année où l'action sera finalisée	2019
Estimation des coûts de réalisation	Voir tableau 33
Indicateur de suivi	Nombre de fosses vidées par année, Quantité de boues valorisées

Action #35 :	<ul style="list-style-type: none"> Inclure une clause d'obligation de récupération des résidus de béton, brique et asphalte dans les devis de construction des infrastructures municipales
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	La MRC et les municipalités sont des donneurs d'ouvrage importants. L'ajout de l'obligation pour les contracteurs de valoriser certaines matières permettra de détourner de l'élimination une quantité importante de matières. Une clause sera proposée pour l'intégration à la réglementation municipale et les devis d'appel d'offres.
Type d'action	Directive
Objectif	F) Recycler 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	Cette action permettra de détourner des sites d'enfouissements certaines matières qui peuvent être facilement valorisables sur notre territoire.
Secteur ciblé	municipal
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu	Les infrastructures de valorisation devront être disponibles à proximité afin de ne pas augmenter les coûts des contrats octroyés.
Responsable envisagé	Municipalités
Collaborateur envisagé	MRC
Année d'implantation	<input type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020
Année de réalisation	<input type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020
Année où l'action sera finalisée	2018
Estimation des coûts de réalisation	Voir tableau 33
Indicateur de suivi	Nombre de municipalités intégrant une obligation de valoriser les résidus de béton, de brique et d'asphalte lors de l'attribution de contrats municipaux.

Action #36 :	<ul style="list-style-type: none"> Ajuster à la baisse les coûts aux écocentres pour les entrepreneurs résidentiels afin que ces derniers utilisent leurs services
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	<p>À l'heure actuelle, les entrepreneurs de Charlevoix se rendent au centre de tri de résidus de CRD à Québec dans un pourcentage inconnu. La proximité avec Québec et les économies en temps et en argent font en sorte que les entrepreneurs préfèrent s'y rendre plutôt que d'aller porter leurs résidus de CRD dans un écocentre de la MRC (les écocentres ont la capacité d'accueillir de nouveaux utilisateurs, mais ne peuvent accueillir que des remorques et non de gros camions et le déchargement doit se faire de façon manuelle. De plus, les entrepreneurs y sont facturés au volume et non au poids de leurs résidus de CRD).</p> <p>Il serait donc opportun de vérifier si la diminution des coûts dans les écocentres, ou encore la façon de calculer ces coûts au poids versus au volume, les amènerait à venir porter les CRD dans nos écocentres afin d'avoir un meilleur suivi.</p>
Type d'action	Étude, service
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> G) Récupérer et valoriser 100 % du bois et 80 % des autres matériaux de CRD du secteur du bâtiment F) Recycler 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	Cette action permettra d'avoir un meilleur suivi des quantités de CRD valorisé ou éliminé sur notre territoire.
Secteur ciblé	CRD
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu	Consulter les entrepreneurs pour connaître leurs pratiques actuelles et les pratiques envisageables en vue d'améliorer la performance.
Responsable envisagé	MRC
Collaborateur envisagé	entrepreneurs
Année d'implantation	<input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020
Année de réalisation	<input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020
Année où l'action sera finalisée	2018
Estimation des coûts de réalisation	Voir tableau 33
Indicateur de suivi	Aucun

Action #37 :	<ul style="list-style-type: none"> • Instaurer un système de suivi et d'obligation de valorisation des CRD à partir des permis de construction et rénovation émis par les municipalités.
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	Puisque le suivi des quantités de CRD générées, valorisées et éliminées sur le territoire de la MRC n'est pas très commenté, il serait opportun d'ajouter une clause aux permis émis par les municipalités.
Type d'action	Règlement
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ▪ G) Récupérer et valoriser 100 % du bois et 80 % des autres matériaux de CRD du secteur du bâtiment ▪ F) Recycler 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	<p>L'ajout d'une telle action permettrait à la MRC d'obtenir des données fiables pour la mise à jour de son PGMR. De plus, cela permettrait de savoir quel type et quantité de matières CRD sont éliminées et quelle solution de valorisation il serait possible d'envisager.</p> <p>Toute personne obtenant un permis de construction et rénovation devrait fournir à la municipalité, à la suite des travaux, un bon de pesée précisant le poids et la nature des résidus (si les résidus de CRD ont été portés dans un centre de tri) ou la documentation informant sur le type et la quantité de résidus de CRD, remplie par le préposé, lorsque les résidus sont apportés dans un écocentre de la région (les écocentres de la région ne disposent pas, à l'heure actuelle, de balances). Les résidus de CRD devront être dirigés soit en écocentre, soit dans un centre de tri de résidus de CRD.</p>
Secteur ciblé	CRD
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu	Obtenir la collaboration des inspecteurs municipaux ainsi que des entrepreneurs pour effectuer un suivi.
Responsable envisagé	Municipalités
Collaborateur envisagé	MRC
Année d'implantation	<input type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020
Année de réalisation	<input type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020
Année où l'action sera finalisée	2017
Estimation des coûts de réalisation	Voir tableau 33
Indicateur de suivi	Nombre de municipalités intégrant un système de suivi à leur permis de construction et rénovation.

Action #38 :	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer un guide de gestion des matières résiduelles pour les résidus de CRD incluant un bottin des ressources locales et régionales. Diffuser l'information auprès des entrepreneurs et des municipalités
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	La portion des CRD est très méconnue, nous ne disposons pas de beaucoup d'informations. L'élaboration d'un guide de gestion avec les ressources locales et régionales faciliterait le suivi de la MRC et aiderait les citoyens et les entrepreneurs à valoriser leurs matières résiduelles au lieu de les éliminer.
Type d'action	Guide, ISÉ
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> G) Récupérer et valoriser 100 % du bois et 80 % des autres matériaux de CRD du secteur du bâtiment F) Recycler 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte C) Récupérer 100 % du papier et du carton valorisable et 80 % du plastique, verre et métal (PVM) A) Réduire les déchets municipaux enfouis de 25 % d'ici 2020
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	Cette action permettra d'offrir des alternatives de valorisation pour des matières qui sont pour le moment probablement mal gérées.
Secteur ciblé	CRD
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu	Trouver des débouchés de valorisation, à proximité et à des coûts raisonnables.
Responsable envisagé	MRC
Collaborateur envisagé	Municipalités
Année d'implantation	<input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020
Année de réalisation	<input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020
Année où l'action sera finalisée	2017
Estimation des coûts de réalisation	Voir tableau 33
Indicateur de suivi	Aucun

Action #39 :	<ul style="list-style-type: none"> Élargir l'éventail des matières valorisées aux écocentres en incluant les matières ayant un débouché existant
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	La MRC est en constante recherche de débouchés de valorisation pour les matières reçues dans ses écocentres et qui présentement sont éliminées. L'éloignement de certains centres de traitement et les coûts reliés à l'entreposage et au transport de ces matières sont un frein non négligeable à l'élargissement de la valorisation dans les écocentres.
Type d'action	Service
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> G) Récupérer et valoriser 100 % du bois et 80 % des autres matériaux de CRD du secteur du bâtiment F) Recycler 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	Valoriser plus de matières résiduelles dans nos écocentres nous permettra d'atteindre les objectifs de valorisation des CRD. La MRC évaluera la faisabilité d'accueillir les résidus de CRD non triés en vue d'en faire du matériel de recouvrement. Les résidus seraient alors envoyés à Québec pour être transformés, considérant le faible volume de résidus de CRD dans la MRC. La MRC évaluera également la possibilité d'un partenariat avec la MRC de Charlevoix-Est quant à la valorisation des résidus de CRD.
Secteur ciblé	CRD
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu	Trouver des récupérateurs à proximité de notre MRC afin de réduire les frais reliés au transport des CRD, qui vient s'ajouter au coût de traitement.
Responsable envisagé	MRC
Collaborateur envisagé	Municipalités
Année d'implantation	<input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input checked="" type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020
Année de réalisation	<input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input checked="" type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020
Année où l'action sera finalisée	2017
Estimation des coûts de réalisation	Voir tableau 33
Indicateur de suivi	Nouveau secteur de valorisation dans les écocentres

Action #40 :	<ul style="list-style-type: none"> • Interdire l'élimination du bois faisant partie du bannissement et le faire valoriser
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	La réglementation au niveau de l'interdiction de l'élimination du bois est déjà en place dans les municipalités, il ne reste qu'à la mettre en application. Cette action découle de l'interdiction d'enfouir certaines matières comme le prévoit le gouvernement dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.
Type d'action	Règlement
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ▪ G) Récupérer et valoriser 100 % du bois et 80 % des autres matériaux de CRD du secteur du bâtiment
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	Le respect du bannissement du bois à l'élimination du gouvernement par la MRC permettra d'atteindre l'objectif de valorisation.
Secteur ciblé	Municipal / résidentiel, ICI, CRD
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu	Faire appliquer la réglementation déjà en place par les inspecteurs municipaux
Responsable envisagé	MRC
Collaborateur envisagé	Municipalités
Année d'implantation	<input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020
Année de réalisation	<input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020
Année où l'action sera finalisée	Action déjà mise en place en 2014, il ne reste qu'à faire appliquer le règlement
Estimation des coûts de réalisation	Voir tableau 33
Indicateur de suivi	Nombre de constats d'infractions ou de sanctions émis par les municipalités

Action #41 :	<ul style="list-style-type: none"> • Informer et sensibiliser les citoyens à l'interdiction d'enfouir le bois et les informer sur les ressources de valorisation disponibles.
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	Cette action vient appuyer la précédente puisqu'il ne faut pas juste interdire l'élimination du bois il faut aussi en informer les citoyens, ICI, et CRD et leurs donner les options de valorisation possibles.
Type d'action	ISÉ
Objectif	G) Récupérer et valoriser 100 % du bois et 80 % des autres matériaux de CRD du secteur du bâtiment
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	La sensibilisation est primordiale à l'atteinte des objectifs de valorisation du PGMR et la diffusion des options de valorisation aussi.
Secteur ciblé	Municipal / résidentiel, ICI, CRD
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu	Réussir à atteindre l'ensemble de la population et des ICI de la MRC et leurs faire comprendre l'importance de cette action
Responsable envisagé	MRC
Collaborateur envisagé	Municipalités
Année d'implantation	<input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020
Année de réalisation	<input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018 <input checked="" type="checkbox"/> 2019 <input checked="" type="checkbox"/> 2020
Année où l'action sera finalisée	Action récurrente à chaque année
Estimation des coûts de réalisation	Voir tableau 33
Indicateur de suivi	Aucun

Action #42 :	<ul style="list-style-type: none"> Publiciser et assurer le bon fonctionnement des dépôts de RDD et TICS sur le territoire
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	Présentement dans la MRC il y a au moins un dépôt de RDD par municipalité (garage municipal ou dans les écocentres). Les dépôts sont soit gérés par un employé municipal ou un préposé à l'écocentre. Pour ce qui est des technologies de l'information et des communications, il y a un point de dépôt dans chaque écocentre. La promotion des dépôts est primordiale à l'atteinte de nos objectifs.
Type d'action	ISÉ
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> H) Contribuer à l'atteinte des objectifs prévus dans le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises A) Réduire les déchets municipaux enfouis de 25 % d'ici 2020 B) Encourager les 3RV-E
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	L'action 42 permet de faire connaître les options de valorisation pour les RDD et les TICS dans notre MRC et ainsi atteindre les objectifs.
Secteur ciblé	Municipal / résidentiel
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu	S/O
Responsable envisagé	MRC
Collaborateur envisagé	Municipalités
Année d'implantation	<input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020
Année de réalisation	<input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018 <input checked="" type="checkbox"/> 2019 <input checked="" type="checkbox"/> 2020
Année où l'action sera finalisée	Action récurrente à chaque année depuis 2014
Estimation des coûts de réalisation	Voir tableau 33
Indicateur de suivi	Quantité de RDD et de TICS récupérés

Action #43 :	Suivre l'évolution des matières couvertes par le programme de REP afin d'offrir le service de récupération dans nos écocentres
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	Afin de pouvoir profiter des économies reliées au programme de REP, et de pouvoir offrir aux résidents le plus de services possibles, la MRC se doit de suivre de près l'évolution du programme. Certaines matières coûtent présentement très cher à traiter donc si un programme gratuit est mis en place il faut en profiter dès son apparition.
Type d'action	Service
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ▪ H) Contribuer à l'atteinte des objectifs prévus dans le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	En surveillant de près les nouveaux programmes de responsabilité élargie des producteurs nous pouvons profiter des économies reliées aux nouveaux systèmes de récupération et ajouter des matières à récupérer dans nos écocentres et ainsi augmenter notre quantité de matières récupérées et valorisées. La MRC envisagera également de nouveaux partenariats avec les organisations gestionnaires des programmes de REP afin de faire reconnaître de nouveaux points de dépôt officiels dans la MRC.
Secteur ciblé	Municipal / résidentiel
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu	Valoriser le plus de matières résiduelles possible à des coûts moindres
Responsable envisagé	MRC
Collaborateur envisagé	Municipalités
Année d'implantation	<input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020
Année de réalisation	<input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018 <input checked="" type="checkbox"/> 2019 <input checked="" type="checkbox"/> 2020
Année où l'action sera finalisée	Action récurrente à chaque année depuis 2015
Estimation des coûts de réalisation	Voir tableau 33
Indicateur de suivi	Ajout de nouveaux services de récupération en lien avec la REP

Action #44 :	<ul style="list-style-type: none"> • Construire un bâtiment pour favoriser le réemploi à l'écocentre de St-Urbain
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	Le service des écocentres fonctionne très bien actuellement, mais nous manquons de place pour stocker une plus grande quantité de matières (bois, encombrants, livres,...) qui ont un potentiel de réutilisation. Un nouveau bâtiment pour la vente sera construit en 2015 pour remédier à cette problématique et ouvrira ses portes en mai 2016.
Type d'action	Service
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ▪ I) Améliorer les bâtiments de revente dans les écocentres ▪ A) Réduire les déchets municipaux enfouis de 25 % d'ici 2020 ▪ B) Encourager les 3RV-E ▪ G) Récupérer et valoriser 100 % du bois et 80 % des autres matériaux de CRD du secteur du bâtiment
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	La construction d'un nouveau bâtiment plus grand va nous permettre le réemploi de beaucoup plus de choses et la réparation de certains biens qui sont un peu abimés. Ce qui va permettre à la MRC de mettre davantage en valeur certains items pour la réutilisation.
Secteur ciblé	Municipal / résidentiel
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu	Aucun
Responsable envisagé	MRC
Collaborateur envisagé	Coop de l'arbre
Année d'implantation	<input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020
Année de réalisation	Réalisé en 2015-2016
Année où l'action sera finalisée	2016
Estimation des coûts de réalisation	Le projet a totalité 167 000 \$, dont une subvention d'Hydro-Québec de 154 604 \$ dans le cadre de son programme de mise en valeur intégrée (PMVI).
Indicateur de suivi	Aucun

Action #45 :	<ul style="list-style-type: none"> Développer un système de mise en valeur des encombrants par le biais des Écocentres, grâce à un atelier de réparation
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	Le service des écocentres fonctionne très bien actuellement, mais nous manquons de place pour stocker une plus grande quantité de matières (bois, encombrants, livres, . . .) qui ont un potentiel de réutilisation. Un nouveau bâtiment pour la vente sera construit en 2015 pour remédier à cette problématique et permettre la mise en place d'un atelier de réparation.
Type d'action	Service
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> I) Améliorer les bâtiments de revente dans les écocentres A) Réduire les déchets municipaux enfouis de 25 % d'ici 2020 B) Encourager les 3RV-E
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	La construction d'un nouveau bâtiment plus grand va nous permettre le réemploi de beaucoup plus de choses et la réparation de certains biens qui sont un peu abimés. Ce qui va permettre à la MRC de mettre davantage en valeur certains items pour la réutilisation.
Secteur ciblé	Municipal / résidentiel
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu	Augmenter le réemploi et la réutilisation dans les écocentres
Responsable envisagé	MRC
Collaborateur envisagé	Coop de l'arbre
Année d'implantation	<input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020
Année de réalisation	<input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020
Année où l'action sera finalisée	2016 pour finaliser le bâtiment et la mise en valeur se fait chaque année.
Estimation des coûts de réalisation	Voir tableau 33
Indicateur de suivi	Augmentation des ventes

Action #46 :	Ajouter des secteurs de réutilisation au niveau des jouets (joujouthèque), des articles de sports et autres à l'écocentre de St-Urbain
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	Pour le moment, la MRC n'a pas de système de réutilisation pour les jouets et les articles de sports, des démarches ont été effectuées par certaines municipalités, mais le meilleur endroit pour faire cette activité est l'écocentre de St-Urbain.
Type d'action	Service
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ▪ I) Améliorer les bâtiments de revente dans les écocentres ▪ A) Réduire les déchets municipaux enfouis de 25 % d'ici 2020 ▪ B) Encourager les 3RV-E
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	La présence d'une joujouthèque et d'un lieu pour acheter des articles de sports usagers à prix modique va permettre de réduire la consommation du neuf et ainsi diminuer les quantités qui pourraient se retrouver aux ordures. Souvent, les enfants sont vite lassés de leurs jouets et il grandisse tellement vite que l'équipement sportif coûte cher pour la durée de son utilisation.
Secteur ciblé	Municipal / résidentiel
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu	Amener les citoyens à profiter des économies de la réutilisation des jouets et matériels et équipements sportifs.
Responsable envisagé	MRC
Collaborateur envisagé	Municipalités
Année d'implantation	<input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020
Année de réalisation	<input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020
Année où l'action sera finalisée	Devrait être réalisé en 2016-2017
Estimation des coûts de réalisation	Voir tableau 33
Indicateur de suivi	Nombre de nouveaux secteurs de récupération ajouter dans les écocentres

Action #47 :	<ul style="list-style-type: none"> • Produire et diffuser un bilan annuel de la GMR montrant l'évolution des quantités récupérées et enfouies
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	La MRC produit annuellement un bilan prenant la forme d'un journal « Journal Vert l'avenir ». Ce journal est produit depuis 2006 permet de présenter aux citoyens et ICI l'évolution et le bilan de la GMR dans notre MRC. Ce bulletin sera produit annuellement dans le cadre de la mise en œuvre du ce PGMR.
Type d'action	Suivi
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ▪ J) Suivre l'évolution et diffuser les résultats
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	Cette action permet la diffusion des résultats de la mise en œuvre du PGMR
Secteur ciblé	Municipal / résidentiel
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu	Atteindre un maximum de citoyens et ICI
Responsable envisagé	MRC
Collaborateur envisagé	Municipalités
Année d'implantation	<input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020
Année de réalisation	<input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018 <input checked="" type="checkbox"/> 2019 <input checked="" type="checkbox"/> 2020
Année où l'action sera finalisée	Action récurrente à chaque année depuis 2014
Estimation des coûts de réalisation	Voir tableau 33
Indicateur de suivi	Aucun

Action #48 :	<ul style="list-style-type: none"> Assurer un suivi de l'évolution de la gestion des matières résiduelles et être à l'affut des nouveautés
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	Cette action consiste à la mise en œuvre du PGMR 2016-2020 tout en restant à l'affut de nouveaux débouchés, nouvelles façons de faire dans le domaine. Le résultat d'une action peut être obtenu en suivant un chemin différent .
Type d'action	Suivi
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> J) Suivre l'évolution et diffuser les résultats
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	La mise en œuvre du PGMR va permettre l'atteinte de nos objectifs
Secteur ciblé	Municipal / résidentiel
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu	S/O
Responsable envisagé	MRC
Collaborateur envisagé	
Année d'implantation	<input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020
Année de réalisation	<input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018 <input checked="" type="checkbox"/> 2019 <input checked="" type="checkbox"/> 2020
Année où l'action sera finalisée	Action récurrente à chaque année
Estimation des coûts de réalisation	Voir tableau 33
Indicateur de suivi	Nombre d'action mise en œuvre

Action #49 :	<ul style="list-style-type: none"> Développer un système de suivi des données de GMR provenant des ICI et CRD
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	Cette action a pour but de développer un système permettant de comptabiliser les données issues des secteurs des ICI et des CRD afin de faciliter la mise à jour du PGMR.
Type d'action	Suivi
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> J) Suivre l'évolution et diffuser les résultats
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	Une meilleure connaissance du secteur ICI et CRD est primordiale pour la mise en place de programme efficace de récupération et valorisation
Secteur ciblé	ICI et CRD
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu	Développer un système fiable et facile à suivre
Responsable envisagé	MRC
Collaborateur envisagé	
Année d'implantation	<input type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020
Année de réalisation	<input type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018 <input checked="" type="checkbox"/> 2019 <input checked="" type="checkbox"/> 2020
Année où l'action sera finalisée	Action récurrente à chaque année
Estimation des coûts de réalisation	Voir tableau 33
Indicateur de suivi	Aucun

Action #50 :	<ul style="list-style-type: none"> Produire et diffuser un rapport annuel sur l'évolution de la mise en œuvre des mesures prévues au PGMR et l'atteinte des objectifs fixés
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	Cette action vise à réaliser un bilan annuel de la mise en œuvre pour la reddition de compte au gouvernement. Ce rapport annuel présente l'état d'avancement du PGMR. Faire une conférence de presse afin d'informer tous les médias de l'évolution du dossier.
Type d'action	Suivi
Objectif	J) Suivre l'évolution et diffuser les résultats
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	L'action permettra de faire connaître l'évolution de la mise en œuvre du PGMR
Secteur ciblé	PGMR
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu	S/O
Responsable envisagé	MRC
Collaborateur envisagé	
Année d'implantation	<input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020
Année de réalisation	<input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018 <input checked="" type="checkbox"/> 2019 <input checked="" type="checkbox"/> 2020
Année où l'action sera finalisée	Action récurrente à chaque année
Estimation des coûts de réalisation	Voir tableau 33

Action #51 :	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour le PGMR
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	Cette action est obligatoire tous les 5 ans.
Type d'action	Suivi
Objectif	J) Suivre l'évolution et diffuser les résultats
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	La mise à jour du PGMR nous permet de revoir nos objectifs afin d'en améliorer les faiblesses pour finalement atteindre objectifs de la politique de gestion des matières résiduelles.
Secteur ciblé	PGMR
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu	Avoir des données précises en quantités
Responsable envisagé	MRC
Collaborateur envisagé	Municipalités
Année d'implantation	<input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input checked="" type="checkbox"/> 2020
Année de réalisation	<input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input checked="" type="checkbox"/> 2020
Année où l'action sera finalisée	Action récurrente à chaque 5 ans
Estimation des coûts de réalisation	Voir tableau 33

ANNEXE 2

Rapport de consultation sur le projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Charlevoix
